

POUR LA PLUS BELLE VUE SUR QUÉBEC

L'Observatoire de la Capitale



GRATUIT
pour les abonnés de
12 ans et plus

Un nouveau
rendez-vous pour un
voyage dans le temps
époustouflant



Édifice Marie-Guyart
1037, rue De La Chevrolière, 31^e étage, Québec
418 644-0841 • 1 888 697-4322
www.observatoire-capitale.com



COMMISSARIAT DE
LA CAPITALE
NATIONALE
Québec



Copiexpress
L'imprimerie Constat

Un projet imprimé?
Contactez nous

2711, rue Saint-Jacques 200,
Montréal, Québec,
H3T 2A2
514 392-1111
514 392-1112
514 392-1113

"L'imprimerie est à l'écriture
ce que l'écriture avait été aux
hiéroglyphes : elle a fait faire
un second pas à la pensée."

Alphonse de Liguori
Maximes, prières et pensées



www.cxonseil.com

Téléphone : 418 650-1500 / Sans frais : 1-866-650-1500

LA COLLECTION COMPLÈTE DE LA REVUE
CAP-AUX-DIAMANTS

REVUE D'ARTS ET DE CULTURE
DE MONTRÉAL ET QUÉBEC



Un trésor pour vous!

La collection complète
de la revue *Cap-aux-Diamants*

- 110 numéros
- 11 hors séries
- Taxes, manutention
et frais de poste inclus!

700\$
pour la collection complète

Contactez-nous :

Tél. : (418) 656-5040

Courriel : revue.cap-aux-diamants@nat.ulaval.ca



Société généalogique canadienne-française

Nouveauté
2012



Dans le cadre de sa collection *Cahiers généalogiques*, la SGCF vous propose son quatrième numéro, écrit par Serge Goudreau, chercheur, conseiller en histoire autochtone et membre émérite de la SGCF. Venez y découvrir les nouveaux territoires généalogiques et historiques des Montagnais de la Côte-Nord et des Algonquains de Trois-Rivières.

Coût 25 \$, taxes et transport en sus

Collection *Cahiers généalogiques*

3440, rue Davidson, Montréal (Québec) H1W 2Z5
Téléphone : 514-527-1010 – Télécopieur : 514-527-0265 – Courriel : info@sgcf.com
www.sgcf.com



SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC 1961 - 2012

Adresse postale : C. P. 9066, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4A8
Téléphone : 418 651-9127 Télécopieur : 418 651-2643
Courriel : sgq@uniserve.com Site : www.sgq.qc.ca



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012-2013

Président André G. Bélanger (5136)
Vice-président Guy Parent (1255)
Secrétaire Louis Richer (4140)
Trésorière Francine Lemelin (6746)
Administrateurs Yves Dupont (2612)
Yvon Lacroix (4823)
André Normand (3076)
Hélène Routhier (5919)
Louise Tucker (4888)

CONSEILLER JURIDIQUE

M^e Serge Bouchard

DIRECTION DES COMITÉS

Bibliothèque Mariette Parent (3914)
Conférences Louis Richer (4140)
Entraide généalogique André G. Dionne (3208)
Formation Hélène Routhier (5919)
Informatique Yvon Lacroix (4823)
Publications Roland Grenier (1061)
Louise Tucker (4888)
Roger Parent (3675)

Expédition

Revue *L'Ancêtre*

Coordination Diane Gaudet (4868)
Direction Jacques Olivier (4046)
Rédaction Jacques Olivier (4046)
Services à la clientèle André G. Bélanger (5136)
Service de recherche Louis Richer (4140)
Site web Guy Parent (1255)

L'Ancêtre, revue officielle de la Société de généalogie de Québec, est publié quatre fois par année.

COTISATION

Canada

* Adhésion principale 45 \$

Amérique sauf Canada

* Adhésion principale 55 \$ US

Europe

* Adhésion principale 45 €

Membre associé demeurant à la même adresse
demi-tarif

* Ces adhérents reçoivent la revue *L'Ancêtre*.

Note

Les cotisations des membres sont renouvelables
avant le 31 décembre de chaque année.

Page couverture : L'actuelle église de Sainte-Croix de Lotbinière marque le paysage de cette municipalité de 2 500 âmes. La municipalité est aussi connue pour le domaine Joly-de Lotbinière, un site patrimonial unique, reconnu comme l'un des plus beaux jardins d'Amérique du Nord. En surcharge photographique, des vues de la première et de la deuxième églises, sans mentionner la première chapelle antérieure à ces lieux de culte.

Sources : Jacques Olivier pour la photo principale et Claude Le May pour les illustrations anciennes.

COMITÉ DE L'ANCÊTRE 2012-2013

Directeur Jacques Olivier (4046)
Rédacteur en chef Jacques Olivier (4046)
Coordonnatrice Diane Gaudet (4868)
Membres France DesRoches (5595)
Jacques Fortin (0334)
Diane Gagnon (6556)
Claire Guay (4281)
Claire Lacombe (5892)
Claude Le May (1491)
Rodrigue Leclerc (4069)
Collaborateurs Claire Boudreau
Raymond Deraspe (1735)
André G. Dionne (3208)
† Paul-André Dubé (4380)
Jocelyne Gagnon (3487)
Alain Gariépy (4109)
Jean-Paul Lamarre (5329)
Rénald Lessard (1791)
Claire Pelletier (3635)
Louis Richer (4140)
Mario Vallée (5558)

Les textes publiés dans *L'Ancêtre* sont sous la
responsabilité de leur auteur. Ils ne peuvent
être reproduits sans le consentement de la
Société et de l'auteur.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du
Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 0316-0513

© 2012 SGQ

Graphisme

Empreinte design graphique

Imprimeur

Groupe ETR, Québec

Sommaire

Politique de rédaction	4
Mères de la nation	5
Nouvelles de la Société.....	9
Conditions du Prix de <i>L'Ancêtre</i>	11
Lauréats du Prix de <i>L'Ancêtre</i> 2011-2012	12
Conditions (Membres publient/ Rassemblements de familles)	14
Gens de souche – Normand	15
Les triplets de Beauport	19
Plan de mesures d'urgence	28
Les premiers habitants de Sainte-Croix	29
Edmond Tessier, fils de l'ancêtre Mathurin	33
Robert Giffard : premier séjour en Nouvelle-France.....	41
Les Glanures de <i>L'Ancêtre</i>	51
Généalogie insolite	53
L'héraldique et vous	55
Le généalogiste juriste	57
Les Archives vous parlent des	61
Bibliothèque virtuelle	64
À livres ouverts	65
Service d'entraide.....	67

La SGQ est une société sans but lucratif fondée le 27 octobre 1961. Elle favorise l'entraide des membres, la recherche en généalogie et en histoire des ancêtres ou des familles, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences ainsi que la publication de travaux de recherche. La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie et de la Fédération canadienne des sociétés de généalogie et d'histoire de famille. La Société est aussi un organisme de bienfaisance enregistré.



POLITIQUE DE RÉDACTION – REVUE **L'ANCÊTRE** SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

1. La revue **L'Ancêtre**, organe officiel de la Société de généalogie de Québec (SGQ), est publiée quatre fois par année. Cette revue s'appuie sur la présente Politique de rédaction et elle propose des articles longs (cinq pages ou plus) et courts (moins de cinq pages), des chroniques diverses, de l'information provenant de la Société, et un service d'entraide.
2. La revue **L'Ancêtre** publie dans chaque numéro un minimum de 24 pages d'articles de nature généalogique, et un minimum de 18 pages de chroniques diverses reliées à la généalogie.
3. Toute personne peut soumettre un article à la revue. Cependant, si cette personne n'est pas membre de la SGQ, elle ne peut participer au concours annuel du Prix de **L'Ancêtre** qui porte sur les articles admissibles* publiés dans un même volume de la revue.
4. Les articles soumis pour publication sont présentés sur support papier ou électronique et sans mise en page. L'auteur** est responsable d'ajouter une illustration par trois pages finales publiées. Les illustrations peuvent être refusées par le rédacteur en chef. Les articles doivent être signés par l'auteur, qui indique son numéro de membre s'il y a lieu. Les articles à publier doivent être accompagnés d'une courte note biographique de l'auteur, de sa photo, et d'un résumé de l'article.
5. Chaque texte soumis est ensuite évalué par au moins deux membres du comité de **L'Ancêtre**. Les recommandations de ces lecteurs-réviseurs sont entérinées par le comité. Après acceptation du texte, la SGQ et l'auteur signent un protocole sur les droits d'auteur, par lequel l'auteur accorde à la SGQ la permission de publier son texte sous toute forme de support papier ou électronique. Toutefois, pour reproduire un texte en tout ou en partie hors de la revue, format papier ou électronique, l'auteur détient l'autorisation finale, sous réserve des clauses du protocole déjà conclu entre l'auteur et la SGQ. De plus, le comité de **L'Ancêtre** souhaite que cette réponse dépende des deux conditions suivantes :
 - a) la conclusion d'une entente de réciprocité : le comité permet la reproduction de l'article, s'il reçoit d'abord un article d'intérêt généalogique et de longueur équivalente pour publication éventuelle dans la revue;
 - b) une diffusion restreinte : l'article s'adresse à un nombre limité de personnes.
6. Le comité de **L'Ancêtre** est libre d'accepter ou de refuser un texte soumis. En rendant sa décision, le comité s'appuie sur des critères d'exclusivité, d'originalité, d'innovation généalogique, d'avancement de la généalogie ou de suivi ou réponse à un article déjà publié dans la revue.
7. Le comité de **L'Ancêtre** peut apporter aux textes soumis des modifications mineures et des corrections linguistiques et ajouter des illustrations, mais il ne peut changer substantiellement le contenu de l'article sans avoir consulté l'auteur avant publication.
8. Les publications de la revue sont classées par numéro, par volume et par saison. Le volume correspond à l'année de parution. Le numéro est le nombre séquentiel de parution; la saison correspond à autant de trimestres (Automne, Hiver, Printemps, Été).
9. Autant pour les auteurs que pour les lecteurs-réviseurs, le contenu de la revue s'appuie sur les normes linguistiques recommandées et les usages mentionnés par les ouvrages suivants :
 - Dictionnaire *Le Petit Robert*.
 - GUILLOTON, Noëlle, et CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène. *Le français au bureau*, 6^e éd., Les Publications du Québec, 2005, 754 p.
 - Dictionnaire *Larousse*.
 - DE VILLERS, Marie-Éva. *Multidictionnaire de la langue française*, 4^e éd., Éditions Québec-Amérique, 2003, 1 542 p.
10. La rédaction de **L'Ancêtre** s'engage à respecter les principes du droit d'auteur, autant dans sa version papier qu'électronique, et demande aux auteurs de textes et de chroniques de la soutenir en ce sens. Les auteurs devront au besoin attester qu'ils ont souscrit à ces principes et déposer sur demande les preuves de l'acquiescement des droits d'auteur ou de droit de reproduction d'illustrations, s'il y a lieu.

Août 2012

* **La réglementation propre au Prix de *L'Ancêtre* s'applique.**

** **La forme masculine n'est utilisée que pour alléger le texte.**



MÈRES DE LA NATION

† Paul-André Dubé (4380)

Élisabeth-Agnès LEFEBVRE

Élisabeth-Agnès est la fille de Guillaume LEFEBVRE et Barbe VIET (ou VIOT), de la paroisse de Saint-Germain (selon Landry ou Langlois) ou de Saint-Gervais (selon le *Dictionnaire ancien du Québec*, de Bertrand Desjardins), ville et archevêché de Paris, en Île-de-France, où elle est née vers 1655. Elle est arrivée en Nouvelle-France en 1670, apportant des biens estimés à 200 livres et un don du roi de 50 livres. Elle ne savait pas signer. Elle est décédée le 28 juillet 1725 à Cap-Saint-Ignace.

Après avoir annulé un contrat de mariage devant la lier à Nicolas Nauteau (ct le 31 août 1670 devant le notaire royal Romain Becquet), elle épouse François THIBAUT le 14 octobre 1670 à Sainte-Anne-de-Beaupré* (ct le 3 octobre, greffe Becquet). François, baptisé le 28 juin 1647 à Sainte-Catherine de La Flotte, île de Ré, La Rochelle, en Aunis (Charente-Maritime), était le fils de Louis et Renée (ou Nérée) GAUTHIER (contrat d'engagement à La Rochelle le 31 mars 1665). Il est arrivé en 1665 en Nouvelle-France comme engagé auprès de Robert Paré. À la fin des trois années d'engagement, il devient propriétaire d'une première concession à Sainte-Anne-du-Petit-Cap (Côte-de-Beaupré) qu'il vend en 1672, avant d'acquérir en 1674 une autre concession à L'Anse-à-Gilles (Cap-Saint-Ignace) sur la rive sud du Saint-Laurent. Il ne savait pas signer. Il est décédé le 10 novembre 1724.

Le couple a donc mené une vie de défricheurs, dans un milieu qu'il fallait arracher à la forêt vierge, dépourvu de routes et éloigné des voisins immédiats. Leur ménage, établi à Cap-Saint-Ignace, comprenait 12 enfants qui leur donneront 99 petits-enfants vivants :

1. **Marie-Élisabeth** : née le 16 mars 1673 et baptisée le 20 à Sainte-Anne-de-Beaupré. Elle épouse Jacques BÉLANGER le 22 novembre 1691 à Cap-Saint-Ignace. Ils auront quatre enfants. Elle épouse en secondes noces Martin ROUSSEAU le 3 mars 1700 à L'Islet. Ils auront sept enfants. Elle est décédée le 12 juin 1756 et a été inhumée le 14 à L'Islet.

* NDLR : le microfilm, repris par PRDH, ne donne que *Agnès-Élisabeth...* (sans nom de famille).

2. **Jean-François** : né le 16 décembre 1675 et baptisé le 20 à Québec. Il épouse Marie-Anne GUIMOND le 28 juillet 1704 à Cap-Saint-Ignace. Ce couple n'aura pas de postérité. Il épouse en secondes noces Angélique PROULX le 12 novembre 1705 à Montmagny. Ils auront 17 enfants.
3. **Jacques** : né le 10 février 1678 et baptisé le 11 à Québec. Il épouse Marie-Anne PROULX le 10 juillet 1703 à Montmagny. Ils auront 12 enfants. Il est décédé le 30 mars 1755 et a été inhumé le 31 à Montmagny.
4. **Marie-Anne** : née le 3 avril 1680 et baptisée le 13 à L'Islet. Elle épouse Jean DUMAY (DUMAS OU DUMAIS) le 25 octobre 1704 à L'Islet. Ils auront trois enfants dont deux sont décédés le jour de leur naissance. Elle épouse en secondes noces Jean-Baptiste DIRIGOYEN dit JOANNIS le 9 septembre 1717 à Québec. Ce couple n'aura pas de postérité. Elle est décédée et a été inhumée le 25 avril 1736 à Québec.
5. **Marie-Genève** : née le 28 mars 1682 et baptisée le 29 à Cap-Saint-Ignace. Elle épouse Jean-François BÉLANGER le 16 novembre 1699 à Cap-Saint-Ignace. Ils auront 12 enfants. Elle est décédée et a été inhumée le 14 février 1726 à L'Islet.
6. **Anne (Marie-Anne)** : née le 6 mai 1684 et baptisée le 8 à Cap-Saint-Ignace. Elle épouse Louis CLOUTIER le 1^{er} décembre 1703 à Cap-Saint-Ignace. Ils auront 12 enfants.
7. **Marie-Angélique** : née le 15 février 1686 et baptisée le 17 à Cap-Saint-Ignace. Elle épouse Michel MIGNIER dit LAGACÉ (MIGNER et MEUNIER) le 28 juillet 1705 à Cap-Saint-Ignace. Ils auront dix enfants. Elle a été inhumée le 8 février 1736 à La Pocatière.
8. **Marie-Madeleine** : née le 20 avril 1688 à Cap-Saint-Ignace. Elle épouse Charles GAUDREAU (GOTREAU) le 13 octobre 1710 à Cap-Saint-Ignace. Ils auront 13 enfants. Elle est décédée le 5 février 1777 et a été inhumée à Montmagny le 6 février.
9. **Barbe** : née et baptisée le 21 mai 1690 à Cap-Saint-Ignace. Elle épouse Nicolas FOURNIER le 15 janvier 1714 à Cap-Saint-Ignace. Ils auront un seul enfant.

10. **Joseph** : né le 5 octobre 1692 et baptisé le 17 à Cap-Saint-Ignace. Il est décédé le 21 octobre 1692 à Cap-Saint-Ignace.
11. **Joseph** : né le 8 septembre 1693 et baptisé le 9 à Cap-Saint-Ignace.
12. **Louis** : né le 18 décembre 1695 et baptisé le 20 à Cap-Saint-Ignace. Il épouse Cécile FOURNIER le 20 avril 1716 à Cap-Saint-Ignace. Ils auront 10 enfants. Il est décédé le 20 février 1765 et a été inhumé le 21 à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Mariages de descendants du couple LEFEBVRE-THIBAUT : 2 de 1600 à 1699, 655 de 1700 à 1799, 114 de 1800 à 1899, 103 de 1900 à 1999 (compilation par Denis Beauregard).

RÉFÉRENCES

- BEAUREGARD, Denis. *Généalogie des Français d'Amérique du Nord*, [Cédérom], Sainte-Julie, 2006-2012.
- DESJARDINS, Bertrand. *Dictionnaire généalogique du Québec ancien, des origines à 1765*, [Cédérom], Éd. de La Chenelière, 2006.
- Fichier *Origine* : François Thibault, n° 243926.
- JETTÉ, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, PUM, 1983, p. 77, 260, 261, 354, 382, 439, 472, 813, 1013, 1074, 1075 et 1076.
- LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada. Les Filles du roi au XVII^e siècle*, Montréal, Leméac, 1992, p. 336.
- LANGLOIS, Michel. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois, (1608-1700)*, t. 4, N à Z, p. 398.
- Programme de recherche en démographie historique (PRDH), Université de Montréal, [Cédérom], Éd. de La Chenelière, 1999-2012.
- THIBAUT, Fernand. « *Petite histoire des Thibault, mes ancêtres défricheurs* », *L'Ancêtre*, n° 281, hiver 2008, p. 119-122.

Catherine SURET

Catherine SURET, née vers 1651, était la fille de Jean et Denise LECONFESSEUR, de la paroisse de Saint-Sulpice, ville et archevêché de Paris, en Île-de-France. Orpheline de père, elle est arrivée en Nouvelle-France en 1669. Elle ne savait pas signer. On lui donne 30 ans au recensement de 1681, et 86 lors de son décès le 30 octobre 1728; elle a été inhumée le lendemain à Charlesbourg.

Le 7 octobre 1669, elle avait épousé à Québec Nicolas FÂCHE (FASCHE) né vers 1643, fils de Jean et Marie GRANSERRE, de Saint-Éloi de Méneslies, arrondissement d'Abbeville, évêché d'Amiens, en Picardie (Somme). Il savait signer. On lui donne 38 ans au recensement de 1681, et 72 lors de son décès. Il est décédé le 3 décembre 1714 et a été inhumé le lendemain à Charlesbourg.

Des recherches récentes ont montré que Catherine SURET a légué une mutation génétique à ses filles qui, à leur tour, l'ont transmise à leurs descendantes. Cette mutation est responsable de la névrite optique de Leber pouvant entraîner la perte de la vue, parfois sans avertissement et en quelques minutes.

Leur ménage, établi à Charlesbourg, comprenait dix enfants qui leur donneront 48 petits-enfants:

1. **Robert** : né le 29 octobre 1670 à Charlesbourg (village de Saint-Joseph) et baptisé le 30 à Québec. Il épouse (Marie) Catherine CADIEUX le 1^{er} décembre 1696 à Montréal. Ils auront 12 enfants. Robert est décédé le 17 mai 1740 et a été inhumé le lendemain à Saint-Laurent (Montréal).
2. **Marguerite** : née le 24 septembre 1672 à Charlesbourg (village de Saint-Joseph) et baptisée le 25 à Québec. Elle



Ancienne église de Saint-Sulpice de Paris telle qu'elle était au XVII^e siècle.
Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89glise_Saint-Sulpice

- signe un premier contrat de mariage (ct notaire Genaple le 7 janvier 1687) avec Gilles BOISSEL (ou BOESSEL), contrat qui sera annulé le 20 novembre 1689. Elle épouse Vincent BEAUMONT le 27 octobre 1692 à Charlesbourg. Ils auront sept enfants. Marguerite est décédée le 3 février 1703 et a été inhumée le lendemain à Charlesbourg.
3. **Catherine** : née le 25 septembre 1674 à Charlesbourg (village de Saint-Joseph) et baptisée le 27 à Québec. Sépulture le 18 novembre 1674 à Charlesbourg (inscrite à Québec).
4. **Marguerite-Angélique** : née le 27 octobre 1675 à Charlesbourg (village de Saint-Joseph) et baptisée le 28 à Qué-

bec. Elle épouse Pierre (Pierre-Joseph) RENAUD dit CANARD le 24 janvier 1695 à Charlesbourg. Ils auront trois enfants. Marie-Angélique est décédée le 17 novembre 1745 et a été inhumée le lendemain à Charlesbourg.

5. **Pierre (Pierre-Nicolas)** : né et baptisé le 29 septembre 1678 à Charlesbourg (village de Saint-Joseph) et inscrit à Québec. Décédé et inhumé le 20 avril 1699 à l'Hôtel-Dieu de Québec.
6. **Catherine** : née le 21 mai 1681 à Charlesbourg (village de Saint-Joseph) et baptisée le 24 à Québec. Elle épouse Pierre BISSON (BUISSON) le 15 novembre 1700 à Charlesbourg. Ils auront dix enfants. Catherine est décédée le 5 février 1744 et a été inhumée le lendemain à Charlesbourg.
7. **Jean-Nicolas** : né et baptisé le 20 février 1684 à Charlesbourg. Il y est décédé et a été inhumé le 5 mars 1684.
8. **Claudine (Marie-Claudine)** : née le 28 décembre 1685 à Charlesbourg (village de Saint-Joseph) et baptisée le lendemain à Charlesbourg. Le 21 février 1707, elle épouse Pierre (Pierre-Louis) PIVIN dit LARÉCOMPENSE à Charlesbourg. Ils auront 13 enfants. Claudine est décédée le 3 mars 1742 et a été inhumée le lendemain à Charlesbourg.
9. **Guillaume** : jumeau né le 6 avril 1689 à Charlesbourg (village de Saint-Joseph) et baptisé le même jour à Charlesbourg.

10. **Anne (Anne-Marie-Jeanne)** : jumelle née le 6 avril 1689 à Charlesbourg (village de Saint-Joseph) et baptisée le même jour à Charlesbourg. Elle épouse Louis BOUIN dit DUFRESNE le 11 juillet 1717 à L'Ancienne-Lorette. Ils auront trois enfants. Elle est décédée le 19 août 1747 et a été inhumée le lendemain à Montréal.

Mariages de descendants du couple SURET-FACHE (FASCHE) : 5 de 1600 à 1699, 168 de 1700 à 1799, 13 de 1800 à 1899, 6 de 1900 à 1999 (compilation par Denis Beau-regard).

RÉFÉRENCES

- Article dans *Le Soleil*, 21 août 2005, p. B 6.
- BEAUREGARD, Denis. *Généalogie des Français d'Amérique du Nord*, [Cédérom], Sainte-Julie, 2006-2012.
- DESJARDINS, Bertrand. *Dictionnaire généalogique du Québec ancien, des origines à 1765*, [Cédérom], Éd. de La Chenelière, 2006.
- JETTÉ, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, PUM, 1983, p. 69, 108, 144, 409, 925 et 976.
- LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada. Les Filles du roi au XVII^e siècle*, Montréal, Leméac, 1992, p. 371.
- NOËL, André. « Génétique et Généalogie », *La Presse*, 18 août 2005.
- Programme de recherche en démographie historique (PRDH), Université de Montréal, [Cédérom], Éd. de La Chenelière, 1999-2012.
- www.nosorigines.qc.ca/biography.aspx?name=Suret_Catherine&id=34899

Jeanne LANGUILLE (ou ANGUILE)

Jeanne, fille de Michel LANGUILLE (ou ANGUILE) et Étienne TOUCHERIN (ou TOUCHERAIN), est originaire de la paroisse de Saint-Maurice d'Artannes-sur-Indre (au sud-est de la ville de Tours), archevêché de Tours (arrondissement de Tours, Indre-et-Loire). Née en 1647 ou 1649, elle est arrivée en Nouvelle-France en 1671, apportant des biens estimés à 300 livres et un don du roi de 50 livres. Elle ne savait pas signer. On lui donne 34 ans au recensement de 1681, et 50 ans dans le Registre des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec le 12 août 1692. Elle est décédée et a été inhumée le 12 mars 1711 à Charlesbourg à l'âge de 72 ans.

Après avoir passé un contrat de mariage le 18 octobre 1671 devant le notaire royal Romain Becquet, elle épouse le 1^{er} novembre 1671 à Québec François ALLARD, habitant, né vers 1637, fils de Jacques et de Jacqueline FRÉROT, de Notre-

Dame de Blacqueville, ville et archevêché de Rouen, en Normandie (Seine-Maritime). Il ne savait pas signer. On lui donne 25 ans au recensement de 1667 à Notre-Dame-des-Anges où il est domestique, engagé pour trois ans par Anne Hardouin, veuve de Jean Badeau. À la fin de son engagement en 1669, il s'établit comme colon à Bourg-la-Reine (ou Bourg-Royal). On lui donne 44 ans au recensement de 1681 et on indique qu'il vit à Bourg-Royal à Charlesbourg. On lui donne 93 ans (il devait en avoir 89) lors de son décès. Il est inhumé le 25 octobre 1726 à Charlesbourg.

Leur ménage, établi à Charlesbourg, comprenait 8 enfants qui leur donneront 73 petits-enfants :

1. **André** : né et baptisé le 12 septembre 1672 à Québec. Il épouse Marie-Anne LEMARCHÉ le 22 novembre 1695 à Charlesbourg. Ils auront huit enfants. Il est décédé le 5 décembre 1735 et a été inhumé le lendemain à Charlesbourg.

2. **Jean-François** : né le 31 juillet 1674 et baptisé le lendemain à Québec. Il épouse Marie-Ursule TARDIF le 20 novembre 1698 à Beauport. Ils auront sept enfants. Veuf, il épouse Geneviève DAUPHIN le 3 août 1711 à Beauport. De ce second mariage naîtront 12 enfants. Il est inhumé le 22 août 1740 à Saint-François-du-Lac.
3. **Jean (Jean-Baptiste)** : né à Bourg-Royal et baptisé le 22 février 1676 à Québec. Il épouse Anne-Élisabeth PAGEAU le 23 février 1705 à Charlesbourg. Ils auront dix enfants. Il est décédé le 22 décembre 1748 et a été inhumé le lendemain à Charlesbourg.
4. **Marie** : baptisée le 11 janvier 1678 à Québec. Elle est décédée et a été inhumée le 9 octobre 1684 à Charlesbourg.
5. **Georges** : né le 9 février 1680 à Bourg-Royal et baptisé le lendemain (Québec). Il épouse Marie-Marguerite PAGEAU le 7 janvier 1710 à Charlesbourg. Ils auront un enfant. Il épouse en secondes noces Catherine BÉDARD le 30 janvier 1713 à Charlesbourg. De ce second mariage naîtront six enfants. Il est décédé le 13 septembre 1755 et a été inhumé le lendemain à Charlesbourg.
6. **Marie-Renée** : née le 16 mai 1683 et baptisée le 18 à Québec. Elle épouse Charles VILLENEUVE le 7 mai 1703 à Charlesbourg. Elle est décédée le 23 juin 1746 et a été inhumée le lendemain à Charlesbourg. Ils auront 13 enfants.
7. **Anne (Marie-Anne)** : née vers 1685. Elle épouse Pierre BOUTEILLER (ou BOUTILLET dit SAINT-AMOUR) le

23 juillet 1714 à Charlesbourg. Ils auront un enfant. Elle épouse en secondes noces Jean REGNEAULT dit CHA-TERNEAU le 18 novembre 1720 à Charlesbourg. Ils auront trois enfants. Elle est décédée le 1^{er} décembre 1758 et a été inhumée le lendemain à Charlesbourg.

8. **Thomas** : né le 17 mars 1687 à Bourg-Royal et baptisé le 19 à Charlesbourg. Il épouse Marie-Charlotte BÉDARD le 11 juin 1714 à Charlesbourg. Ils auront 12 enfants. Il est décédé le 27 décembre 1742 et a été inhumé le lendemain à Charlesbourg.

Mariages de descendants du couple LANGUILLE-ALLARD : 2 de 1600 à 1699, 456 de 1700 à 1799, 140 de 1800 à 1899 et 54 de 1900 à 1999 (compilation par Denis Beauregard).

RÉFÉRENCES

- BEAUREGARD, Denis. *Généalogie des Français d'Amérique du Nord*, [Cédérom], Sainte-Julie, 2006-2012.
- DESJARDINS, Bertrand. *Dictionnaire généalogique du Québec ancien, des origines à 1765*, [Cédérom], Éd. de La Chenelière, 2006.
- DUPLESSIS, Jean-Louis. « Mes deux grand-mères s'appelaient Allard », *L'Ancêtre*, vol. 27, n^{os} 9 et 10, p. 303-304.
- JETTÉ, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, PUM, 1983, p. 9, 10, 158, 978 et 1128.
- LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada. Les Filles du roi au XVII^e siècle*, Montréal, Leméac, 1992, p. 332.
- LANGLOIS, Michel. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois, (1608-1700)*, t. I (A à C), p. 32; t. III (J à M), p. 126.
- Programme de recherche en démographie historique (PRDH), Université de Montréal, [Cédérom], Éd. de La Chenelière, 1999-2012.



Église de Saint-Maurice d'Artannes-sur-Indre, clocher du XII^e, vitraux du XIX^e.

Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Artannes-sur-Indre>



NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ

André G. Bélanger (5136)

5 À 7 DES BÉNÉVOLES

Le 19 juin, le conseil d'administration invitait les bénévoles à participer à un 5 à 7 en guise de reconnaissance pour le travail accompli au cours de l'année. De plus, les auteures et auteurs qui avaient vu leur texte publié dans les volumes des trois dernières années ont aussi été invités dans le cadre de la remise du Prix de *L'Ancêtre*. Près de 100 personnes ont pris part avec enthousiasme à cette fête de reconnaissance.



Photo : André G. Bélanger.

faïences et ancêtre d'une lignée remarquable ».

Par ailleurs, devant la grande qualité des articles du volume 38 de *L'Ancêtre*, deux mentions spéciales ont été décernées à M. Romain Belleau pour son article concernant « Morandeu devenu Maranda », et à M. Alain Cardou pour sa publication sur « Élisabeth Auber, épouse du cartographe Jean-Baptiste Louis Franquelin ». Félicitations aux auteurs. Pour de plus amples détails, consulter le site www.sqg.qc.ca/



De g. à d. : Jacques Olivier, Reynold St-Amant et André G. Bélanger.
Photo : Yvon Lacroix.

ont été présentés à l'ensemble des participants. Nous leur souhaitons la bienvenue et bonne chance dans leur engagement

L'activité s'est déroulée rondement, d'abord avec la remise du premier Prix de *L'Ancêtre* à M. Reynold St-Amant pour « Des combattants de la Guerre 1914-1918 ». Deux autres prix de reconnaissance ont été attribués à M. Rodrigue Leclerc pour « J.-E. Garneau : peintre hors du commun », et à M^{me} Jacqueline Côté pour « Simone Côté, femme d'affaires et ancêtre d'une lignée remarquable ».

Les lauréats ont été invités à signer le Livre d'honneur du Prix de *L'Ancêtre*, mis en place en 2011 pour rappeler le souvenir de nos auteurs récompensés.

Cette rencontre a permis, une fois de plus, d'échanger et de partager différentes expériences et anecdotes avec les collègues. Les nouveaux bénévoles ont

envers la SGQ. Comme à l'habitude, plusieurs personnes ont mérité des prix de présence.

BÉNÉVOLES À L'HONNEUR

Comme nous le faisons depuis quelques années, nous avons dévoilé lors de cette rencontre les lauréats de la médaille de Reconnaissance et du prix Renaud-Brochu, attribués par la Fédération québécoise des sociétés de généalogie (FQSG).

MÉDAILLE DE RECONNAISSANCE

M^{me} Gabrielle Carrier est membre de la Société de généalogie de Québec depuis 1994. Elle siège au sein du comité des publications depuis 2004 qu'elle a représenté au conseil d'administration de 2005 à 2011.

Très active au sein de ce comité, elle collabore à ses réalisations, dont la dernière était le DVD *Baptêmes, mariages et sépultures de Charlevoix*. De nombreuses publications de la SGQ témoignent de l'importance de sa contribution. Signalons particulièrement son travail de recherche pour la production du DVD *Les mariages du Québec métropolitain*.



M^{me} Gabrielle Carrier.
Photo : André G. Bélanger.

En 2005, la SGQ lui a confié la gestion de la base de données *Les centenaires décédés*. Sous sa responsabilité, cette base de données a été restructurée et enrichie. Elle contient à ce jour plus de 11 350 entrées, et a été transformée afin de la rendre accessible à tous les généalogistes par la consultation du site web de la SGQ (partie publique). M^{me} Carrier s'occupe encore de cette base de données.

Pour sa contribution au développement de la SGQ et à la compilation des centenaires décédés du Québec, M^{me} Gabrielle Carrier reçoit la médaille de Reconnaissance pour l'année 2011-2012. Félicitations!

PRIX RENAUD-BROCHU

Membre depuis 1992, M^{me} Pierrette Savard a été élue trésorière en 2008, poste occupé jusqu'à tout dernièrement.

Le travail accompli comme trésorière depuis 2008 est exemplaire et digne de mention, tout autant que si elle avait publié un livre sur la généalogie.



M^{me} Pierrette Savard.
Photo : André G. Bélanger.

Elle s'est acquittée de cette tâche très austère pour plusieurs, exigeant de nombreuses heures de travail isolé. Elle a réussi avec beaucoup d'efficacité à mettre à la disposition des administrateurs des données exactes, documentées et bien présentées. À chaque rencontre mensuelle du conseil d'administration, elle présentait les états financiers à

jour, enrichis de projections annualisées comparables permettant de voir d'un seul coup d'œil l'évolution de la situation financière de la SGQ. Ses compétences et son expérience se sont reflétées dans la réalisation d'une gestion financière digne de mention.

De plus, elle a mis au point un processus de gestion documentaire comprenant, entre autres, un calendrier de conservation des documents actifs et semi-actifs selon les règles de l'art qui facilitera les recherches pour les administrateurs. C'est un outil de gestion digne des grandes organisations.

Elle sait faire preuve de discrétion, de rigueur et de relations interpersonnelles très humaines.

M^{me} Pierrette Savard reçoit le prix Renaud-Brochu pour l'année 2011-2012. Félicitations!

RIX PERCY-W.-FOY

Notre collègue Louis Richer, secrétaire de la SGQ, a mérité le prix Percy-W.-Foy remis par la Société généalogique canadienne-française de Montréal (SGCF). « Ce prix encourage et récompense le travail accompli pour un ouvrage choisi parmi les meilleurs; il doit être des plus utiles, des plus intéressants, des mieux documentés et des mieux présentés qui soient ». L'œuvre de François et Louis Richer s'intitule *Répertoire généalogique des Richer dit Louveteau d'Amérique, 1698 – 2011*, 858 pages. Félicitations!



M. Louis Richer.
Photo : Micheline Perreault.

GÉNÉALOGISTES AGRÉÉS

La FQSG remettait récemment les attestations de compétences de généalogiste agréé aux membres suivants de la SGQ :

- Ghislain Quimper : généalogiste de filiation agréé;
- Sabine Champagne et François Falardeau : généalogistes chercheurs agréés;
- Denise Gravel : généalogiste de filiation agréée et généalogiste chercheur agréée;

- Hélène Routhier, membre du conseil d'administration de la SGQ : maître généalogiste agréée. Depuis l'obtention de cette reconnaissance, elle fait maintenant partie du Bureau québécois d'attestation des compétences en généalogie.

Félicitations aux personnes qui ont reçu ces attestations!

Nous avons publié dans le volume précédent (*L'Ancêtre* vol. 37, p. 13) les compétences relatives aux distinctions de généalogiste de filiation agréé et de généalogiste chercheur agréé. Voici maintenant les compétences qui caractérisent celle de maître généalogiste agréé. Le détenteur de cette distinction possède toutes les capacités du généalogiste de filiation agréé et du généalogiste chercheur agréé. De plus, il est capable de :

- transcrire des documents manuscrits;
- donner de la formation ou développer des activités de formation;
- rédiger ou prononcer des présentations publiques ou médiatiques sur des sujets se rapportant à la généalogie;
- écrire, publier et diffuser, seul ou en collaboration, des ouvrages généalogiques et des instruments de recherche.

Le chercheur intéressé par l'une de ces distinctions doit s'inscrire à la formation préparatoire à sa mise en candidature. Prière de consulter le dépliant du comité de formation ou le site web de la SGQ.

SEMAINE NATIONALE DE LA GÉNÉALOGIE

La Fédération québécoise des sociétés de généalogie (FQSG) vous donne rendez-vous à la première édition de la *Semaine nationale de la généalogie*, du 23 au 30 novembre 2012, sous le thème **Ma famille, mon histoire**. De Gatineau à la Côte-Nord, plusieurs sociétés y participeront.

Il est souhaité que les gens en profitent pour découvrir leurs ancêtres ou l'origine de leur famille, ainsi que les services offerts par la SGQ. Pendant cette semaine de célébrations, la SGQ ouvrira ses portes (aux heures d'ouverture habituelles) permettant un accès gratuit à la recherche de ses ancêtres ou pour recevoir des informations concernant la réalisation de ses armoiries. Des tableaux complétés d'ascendance patrilinéaire (de fils en père) et matrilinéaire (de fille en mère) seront exposés comme modèles de présentation, ainsi que d'autres instruments pertinents. Des bénévoles seront sur place pour guider les visiteurs.





LE PRIX DE *L'ANCÊTRE* DU VOLUME 39

Depuis 1998, la Société de généalogie de Québec (SGQ) récompense les meilleurs articles parus durant l'année de publication en cours, en attribuant le Prix de *L'Ancêtre*. Le comité de *L'Ancêtre* présente ici les règles qui s'appliqueront aux articles publiés dans le volume 39 de la revue, soit dans les numéros 300, 301, 302, 303. Il s'agit de la 16^e édition du Prix.

1. Sont admissibles aux prix les membres en règle de la SGQ au moment de la publication de leur article. Tous les auteurs d'un même article doivent être membres de la SGQ.
2. Sont automatiquement admissibles au concours les articles de fond (textes longs de cinq pages et plus à la parution) et les études (textes courts de quatre pages ou moins à la parution) publiés en cours d'année d'un même volume, à l'exception des textes parus sous la rubrique *Conférence*. Toutefois, un tel article pourra être adapté suffisamment pour répondre aux critères d'évaluation et ainsi devenir admissible au Prix.
3. Sont exclus du concours les membres du conseil d'administration de la SGQ, le rédacteur et la coordonnatrice de la revue ainsi que les personnes qui acceptent d'être membres du jury du Prix de *L'Ancêtre*.
4. Le jury est formé de trois membres (plus un substitut) qui élisent entre eux une présidente ou un président.
5. Les membres du jury sont choisis par le conseil d'administration de la SGQ, sur recommandation du comité de *L'Ancêtre*, et répondent de leurs décisions au conseil d'administration de la SGQ. Leur identité et leurs délibérations sont tenues secrètes jusqu'à la remise des prix.
6. Les décisions du jury doivent être motivées et elles sont sans appel.
7. Le jury peut ne pas attribuer de prix s'il le juge à propos; il peut aussi attribuer une ou des mentions spéciales.
8. L'identité et les évaluations des membres du jury sont rendues publiques lors de la remise du Prix.
9. Les critères servant à l'évaluation des articles sont les suivants :
 - un texte à caractère généalogique ou relié à la généalogie;
 - un texte apportant des éléments généalogiques nouveaux ou inédits;
 - un texte affichant une qualité de recherche irréprochable appuyée sur des sources citées et vérifiables;
 - un texte démontrant une bonne maîtrise de la langue française de la part de son auteur.
10. Le Prix de *L'Ancêtre* est offert par le conseil d'administration de la SGQ et est attribué comme suit :
 - Prix pour ARTICLE DE FOND – 300 \$ – pour le meilleur article de fond (5 pages de texte ou plus);
 - Prix pour ÉTUDE – une publication offerte par la SGQ (4 pages de texte ou moins);
 - Prix de la RELEVÉ – une publication offerte par la SGQ pour un article de fond ou une étude digne de mention, à un auteur ou une auteure n'ayant jamais remporté une récompense du Prix de *L'Ancêtre*.
11. Les noms des gagnantes ou gagnants sont dévoilés lors de la remise des prix qui est faite en une circonstance appropriée, choisie par le conseil d'administration de la SGQ.
12. Les noms des gagnantes ou gagnants sont publiés dans les pages de *L'Ancêtre*.

Comité de *L'Ancêtre* de la Société de généalogie de Québec

Août 2012



LES LAURÉATS DU PRIX DE *L'ANCÊTRE* 2011-2012

VOLUME 38 – 15^e ÉDITION

La Société de généalogie de Québec remercie la Commission de la capitale nationale du Québec pour son soutien, et l'assure de sa reconnaissance pour le Prix de *L'Ancêtre* remis aux lauréats du volume 38.

1^{er} prix (article de fond)

Reynold St-Amand (5845)



« Des combattants de la Guerre 1914-1918 »,

L'Ancêtre, n^{os} 298 et 299, volume 38, printemps 2012, p. 175-182; été 2012, p. 237-245.

Nous faisons la connaissance de six valeureux jeunes hommes, le plus vieux âgé de 29 ans, le plus jeune de 21, qui ont laissé leur vie au combat pour sauvegarder les valeurs démocratiques des sociétés occidentales, dont celle de la libre expression. Quatre ont leur nom gravé sur un monument situé à Sayabec dans la vallée de la Matapédia – ce qui, à l'origine, a attiré la curiosité de l'auteur. Approche inédite à la recherche généalogique, mise en contexte de l'époque, sources nombreuses, illustrations abondantes, lecture agréable : voilà les éléments d'un article réussi. Il ne reste plus qu'à compléter avec la tradition orale transmise par les familles.

2^e prix (étude)

Rodrigue Leclerc (4069)



« J.-E. Garneau: peintre hors du commun »,

L'Ancêtre, n^o 297, volume 38, hiver 2012, p. 85-86.

Bienvenue chez les Garneau, une famille bourgeoise, presque aristocratique, de la Haute-Ville de Québec. On compte un chercheur d'or en Australie; des hommes politiques dont un premier ministre, un maire et un député toujours en action; des hommes d'affaires; des fonctionnaires; le premier historien québécois et, par alliance avec des Roy, de riches marchands et un juge. Il ne faut pas oublier l'artiste, peintre paysagiste méconnu, qui a laissé plus de 500 toiles des terroirs de Charlevoix et de Portneuf. L'auteur a recours aux souvenirs de famille et exploite les listes des témoins aux grands événements familiaux.

3^e prix (article de fond) – Prix de la relève

Jacqueline Côté (6312)



« Simone Côté, femme d'affaires et ancêtre d'une lignée remarquable »,

L'Ancêtre, n^o 296, volume 38, automne 2011, p. 41-46.

Simone Côté est une de ces femmes qui ont laissé leur marque dans la société patriarcale du XVII^e siècle, les faisant passer de la tutelle de leur père à celle de leur mari. Mariée en 1649 à 11 ans et 11 mois, mère à l'âge de 14 ans et 4 mois, elle agit comme procuratrice de son mari, Pierre Soumande, puis de son gendre, François Hazeur, homme d'affaires important. Aussi, elle a laissé une descendance prestigieuse que rappelle, notamment à Québec, le nom de la rue Soumande. L'auteure a mis à contribution, en particulier, les sources notariales.

Mention spéciale

Romain Belleau (5865)



« Morandeaudevenu Maranda »,

L'Ancêtre, n^{os} 297 et 298, volume 38, hiver 2012, p. 95-103; printemps 2012, p. 157-162.

Avec beaucoup de persévérance, l'auteur a retracé les origines et la vie en France du couple Morandeaudevenu Maranda, ancêtre des Maranda d'Amérique, établi à l'île d'Orléans dans les années 1660. L'auteur a dû passer de longues heures à déchiffrer et à analyser les actes notariés de La Flotte au XVII^e siècle afin de reconstituer les antécédents de cette famille pionnière. Avis aux autres familles originaires du même endroit situé sur l'île de Ré, près de La Rochelle, dont les Thibault et les Gautreau, qui pourraient être tentés par une recherche semblable.

Mention spéciale

Alain Cardou (1609)



« Élisabeth Auber, épouse du cartographe Jean-Baptiste Louis Franquelin »,

L'Ancêtre, n^o 299, volume 38, été 2012, p. 267-275.

Fille du notaire Claude Auber, Élisabeth a connu une vie mouvementée d'épouse et de mère avant de terminer ses jours, avec huit de ses enfants, dans la tragédie du navire *Le Corossol* coulé à l'automne 1693, au large de Sept-Îles. Mariée à deux reprises, d'abord à Bertrand Chesnay dit Lagarenne, marchand et seigneur, puis à Jean-Baptiste-Louis Franquelin, cartographe du roi, elle a huit enfants avec le premier, deux avec le deuxième, en plus de prendre charge de deux filles issues du premier mariage de Chesnay. Toute cette marmaille n'a pas été sans causer des soucis à cette femme exemplaire.



INVITATION AUX DESCENDANTES DES « FILLES DU ROY »



La Société de généalogie de Québec (SGQ) et la Société d'histoire des Filles du Roy (SHFR) ont signé une entente de partenariat en vue de commémorer le 350^e anniversaire de l'arrivée à Québec en 1663 du premier contingent des « Filles du Roy ».

Des célébrations sont prévues en 2013 en France et au Québec pour souligner cet événement. La SGQ s'engage à remettre des *certificats d'ascendance* à 36 descendantes de ces mères de la nation arrivées entre 1663 et 1673.

Nous invitons les femmes qui sont descendantes en ligne directe matrilineaire (de mère en fille) de l'une d'elles à participer au projet de commémoration en faisant parvenir leur lignée ascendante à lrichersgq@videotron.ca

Les participantes doivent être membres, soit de la SGQ, soit de la SHFR. Vous pouvez consulter la liste des « Filles du Roy » sur le site web de la SHFR <https://fillesduroy1673.wordpress.com/activites-de-lassociation-des-filles-du-roy/>

Pour en savoir plus sur le projet de commémoration : dian.gagnon@videotron.ca

André G. Bélanger, président SGQ

Irène Belleau, présidente SHFR

NOS MEMBRES PUBLIENT

Par solidarité avec ses membres, la Société de généalogie de Québec offre, sous cette rubrique, un **espace publicitaire gratuit** aux auteures et auteurs :

1. qui sont membres en règle de la Société;
2. qui ont fait don à la Société d'un exemplaire de leur œuvre à caractère généalogique ou historique;
3. qui fournissent une présentation (maximum 100 mots) de leur œuvre, telle qu'ils souhaitent la voir paraître dans les pages de *L'Ancêtre*, en indiquant le nom de l'auteur, le titre de l'œuvre, la maison, le lieu et l'année d'édition, le nombre de pages, l'endroit de mise en vente, le prix et les frais postaux.

N. B. : Le membre doit satisfaire aux trois conditions. La revue *L'Ancêtre* se réserve le droit de modifier le contenu soumis par tout auteur.



Exemple (fictif) :

CANUEL, MARIE. *RECENSEMENT 1851, COMTÉ DE PORTNEUF : NOMS, PROFESSIONS, ADRESSES, ÉTAT CIVIL, RELIGION, ETC.*, CAP-SANTÉ, LES ÉDITIONS DONNACONA, 2009, 255 PAGES.

(Courte description du contenu du volume)

En vente chez l'auteur,
1452, rue du Golf, Québec, QC G1Y 3H5
23 \$, + 7 \$ frais de poste et manutention.

Pour paraître dans *L'Ancêtre*, un avis devra nous parvenir au plus tard :

- le 15 septembre pour parution en décembre;
- le 15 décembre pour parution en mars;
- le 15 mars pour parution en juin;
- le 15 juin pour parution en septembre.

Envoyez vos demandes à sgq@uniserve.com au nom de Diane Gaudet.

RASSEMBLEMENTS DE FAMILLES

L'Ancêtre publie, sur demande d'un membre de la SGQ, les avis de rassemblements d'associations de famille dûment constituées ou qui veulent former une nouvelle association de famille. Vous devez nous faire parvenir un court texte renfermant :

- les renseignements au sujet de la tenue de cette assemblée;
- le blason de votre famille.

Nous vous prions toutefois de nous faire parvenir vos avis suffisamment à l'avance et de tenir compte de la date de tombée pour la parution dans notre revue.

Pour paraître dans *L'Ancêtre*, un avis devra nous parvenir au plus tard :

- le 15 septembre pour parution en décembre;
- le 15 décembre pour parution en mars;
- le 15 mars pour parution en juin;
- le 15 juin pour parution en septembre.

Envoyez vos demandes à sgq@uniserve.com au nom de Diane Gaudet.





GENS DE SOUCHE

La revue *L'Ancêtre* offre de publier quatre fois l'an un article à contenu en partie généalogique et rejoignant un patronyme des premiers arrivants. La plupart des ancêtres sont arrivés par voie de mer, même au XX^e siècle. Par définition, nous incluons tous les arrivants ayant eu une descendance au Québec.

LE PATRONYME NORMAND

André Normand (3076) et Monique Odesse (3077)

De nombreux Normand ont fait le choix de faire souche en Nouvelle-France. La souche la plus importante est celle de Gervais Le Normand, originaire du Perche, en Normandie, et dont l'un des auteurs est un descendant. Selon nos recherches, le patronyme « Normand » fait référence au lieu d'origine, la Normandie, bien que parfois on évoque plutôt l'appartenance à un peuple, les « North Man », appelés aussi Vikings. Les premiers Normand arrivés au pays portaient le patronyme « Le Normand ».

LA PREMIÈRE SOUCHE D'IMPORTANCE : GERVAIS LE NORMAND

Vers 1647, Gervais Le Normand, sa femme Léonarde Jouault, leur fils Jean, ainsi que le frère de Gervais, Jean, célibataire, quittent Saint-Martin d'Igé, diocèse de Sées.

Quitter la France en famille, pourquoi? Est-ce le goût de l'aventure, le désir d'améliorer leurs conditions de vie? Impossible de savoir. Chose certaine, après avoir rempli leur contrat de trois ans comme « engagés » auprès des seigneurs Jean et Noël Juchereau, les deux frères décident de s'installer au pays. Ils achètent en commun une terre localisée entre Québec et Cap-Rouge. Cette terre se situe à l'emplacement actuel de la Grande Allée. Le couple Gervais et Léonarde a eu quatre enfants, trois garçons et une fille, mais seul Jean, le fils aîné, a atteint l'âge adulte, les autres étant décédés en bas âge.

Jean, le frère célibataire, se marie peu de temps après son arrivée. Il s'unit en premières noces à Jacqueline Vivray le 12 septembre 1650 et, en secondes noces, à Romaine Boudet le 19 septembre 1661, à Notre-Dame-de-Québec. Il n'aura aucun enfant.

Jean Le Normand, fils de Gervais, épouse Anne Lelebourer le 18 juillet 1656, à l'église de Notre-Dame-de-Québec. Après le mariage, le couple s'installe sur une terre concédée par les Jésuites en 1658 dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. Cette terre est demeurée la propriété des familles Normand pendant quatre générations, soit de 1658 à 1784 (Jean, Joseph, Charles et Pierre-Hyacinthe Normand). Jean et Anne ont eu 12 enfants, six filles et six garçons. Ce sont les petits-enfants de la lignée de Jean et Anne qui ont supprimé le « Le » du patronyme, pour conserver uniquement Normand.

Plaque souvenir installée dans l'église de Saint-Charles de Limoilou, église construite à l'emplacement des terres de Jean Le Normand et Anne Lelebourer.

Photo fournie par l'auteur.



1. Marie, née le 2 juillet 1657, décédée le 7 juillet 1657.
2. Marie, née le 27 juillet 1658, mariée à Pierre Lambert le 4 mars 1680. Le couple s'installe sur une terre à Saint-Antoine-de-Tilly et a eu huit enfants. Marie est décédée le 12 juin 1712.
3. Anne, née le 25 janvier 1660, décédée le 2 février 1660.
4. Jean, né le 23 janvier 1661, marié à Anne Chalifou le 6 juin 1686. Le couple a eu trois enfants. Jean est décédé le 11 février 1691. On n'a pas retrouvé de descendants de cette lignée avec le patronyme Normand après 1791.
5. Charles, né le 30 octobre 1662, épouse en premières noces Marie-Madeleine Dionne le 20 novembre 1691; cinq enfants sont issus de cette union. Puis, en secondes noces, il épouse Françoise-Monique Jean dit Denis le 13 mars 1703; huit enfants sont nés de ce deuxième mariage. Charles est décédé le 21 mars 1715. On trouve des descendants de cette lignée au Québec, en Ontario, et aux États-Unis. Ainsi, Joseph-Gaspard, l'un des fils de Charles et Françoise-Monique, s'installera en Louisiane au XVIII^e siècle. Or, des descendants louisianais de cette branche adopteront le prénom « Gaspard » comme patronyme au lieu de « Normand ».
6. Jacques, né le 26 février 1664, serait décédé en 1691. On n'a pas trouvé son acte de sépulture.

7. Jacques-François, né le 1^{er} juin 1665. Au recensement de 1681, il vit avec ses parents. Toutefois, on ne trouve rien de lui après cette année.
8. Suzanne, née le 16 décembre 1666, mariée le 5 février 1686 à Jacques Huppé dit Lagroix. Le couple s'installe sur une terre de Notre-Dame-des-Anges, à la Canardière, et a eu 12 enfants. Suzanne est décédée le 22 mai 1738.
9. Joseph, né le 10 janvier 1669, épouse en premières noces Marie-Madeleine Trefflé dit Rotot le 5 février 1691; un enfant est né de cette union. En secondes noces, il épouse Marie Choret le 29 octobre 1691 à Notre-Dame-de-Québec; 12 enfants sont nés de ce deuxième mariage. Joseph est décédé le 21 décembre 1749. On retrouve des descendants de cette lignée au Québec, en Ontario, dans l'Ouest canadien et aux États-Unis. C'est la lignée la plus importante.
10. Jeanne-Françoise, née le 6 avril 1670, mariée à Joseph Lemire le 13 novembre 1690. Le couple s'installe sur une terre de Notre-Dame-des-Anges, à la Canardière. Ils ont eu huit enfants. Jeanne-Françoise est décédée le 27 décembre 1702.
11. Geneviève, née le 19 août 1672, épouse en premières noces François Trefflé dit Rotot, le 5 février 1691. Le couple s'installe sur une terre de Notre-Dame-des-Anges, à la Canardière, et a eu six enfants. Puis, Geneviève épouse en secondes noces François-Xavier Larue dit Delaine, le 4 février 1704. Elle est décédée le 20 août 1741.
12. Louis, né le 17 septembre 1674. Au recensement de 1681, il vit avec ses parents. Toutefois on ne trouve rien de lui après cette année.

PIERRE NORMAND DIT LABRIÈRE, NEVEU DE GERVAIS

Près de dix ans après la venue de Gervais et Jean Le Normand en Nouvelle-France, leur neveu, Pierre, quitte la France pour rejoindre ses oncles. Il habite même un certain temps avec eux. Le 7 septembre 1665, Pierre épouse Catherine Normand, une Fille du roi portant le même patronyme. Après son mariage, il se fait construire une maison sur la rue du Cul-de-Sac, située à l'emplacement actuel du restaurant *Trattoria Sant' Angelo*. Au recensement de 1681, Pierre Normand est inscrit sieur de La Brière, maître taillandier. D'ailleurs, il est souvent nommé « Labrière » dans des papiers officiels, bien qu'on ignore les motifs ou les circonstances à l'origine du changement de patronyme.

Le couple Normand dit Labrière a eu 11 enfants. De ce nombre, quatre n'ont pas atteint la majorité. Le seul membre de la famille ayant une descendance connue est Louis, le neuvième enfant de la famille. Louis suit les traces de son père comme taillandier. Il se marie à Anne Bruneau, en

1701. En 1706, accompagné de sa femme, de son fils Guillaume-Louis et de leur servante, il participe à la fondation du fort de Détroit, sous le commandement d'Antoine



Restaurant *Trattoria Sant'Angelo* dans le Vieux-Québec, sur l'emplacement de la demeure de Pierre Normand dit La Brière. Photo de l'auteur.

Laumet dit de Lamothe Cadillac. À la fin de son contrat d'une durée de trois ans, il revient au pays où il décède en 1729. Ce court séjour ne fut pas sans lendemain puisque son fils aîné, Guillaume-Louis, jeune célibataire, retourne à Détroit et s'y marie à deux reprises. D'abord, en premières noces avec Catherine Clément le 15 janvier 1737 et, en secondes noces, avec Agnès Hullin le 13 juillet 1747.

Encore aujourd'hui, on trouve des descendants du couple Pierre et Catherine Normand dans la région de Détroit. Toutefois, les enfants issus de la lignée ont délaissé le patronyme Normand pour Labruière. Quant aux autres enfants de la famille, nulle trace de descendants au Québec après 1760.

POUCVILLE ET TÉTARD : LE PATRONYME NORMAND

Il y eut au XVIII^e siècle des familles venant de Normandie dont le patronyme a été modifié par les descendants pour adopter celui de « Normand » : notons les Poucville et les Tétard. Pourquoi ont-ils fait un tel choix? Est-ce en raison de la provenance de leurs parents? On ne sait trop.

Jacques Poucville, originaire de la paroisse de Cherbourg, diocèse de Coutances, en Normandie, se marie à Catherine Cauchon le 5 février 1743 à Château-Richer. Le couple aura neuf enfants, soit six filles et trois garçons. Devenu veuf, Jacques se remarie à Geneviève Lefebvre le 24 novembre 1766 à Sainte-Marie, en Beauce. De cette union, quatre enfants sont nés, soit deux garçons et deux filles. Le patronyme Poucville se transforme en Poucville dit Normand (début 1800), puis en Normand (environ 1840). On retrouve des concentrations importantes des descendants de la souche Poucville dans les régions de Beauce et de Trois-Rivières.

François Tétard, originaire du diocèse de Bayeux, en Normandie, se marie à Marie-Anne Paris le 7 février 1763, à Saint-Louis de Terrebonne. Le couple s'installe dans la région de Mascouche. François et Marie-Anne auront dix enfants, soit cinq garçons et cinq filles. Le patronyme Tétard se transforme en Tétard dit Normand (environ 1815), puis en

Normand (environ 1845). On trouve leurs descendants principalement dans la région de Gatineau-Ottawa.

DES NORMAND VENUS D'AILLEURS

Pierre Normand dit Jolicœur, soldat, est originaire de Bordeaux. Il arrive au pays vers 1710 avec la compagnie Beaubassin des troupes franches de la Marine. Après son engagement, il décide de rester au pays au lieu de retourner en Europe. Il épouse alors, en premières noces, Marie Lahaie dit Hibernois le 31 mai 1719 à Notre-Dame de Montréal. De ce mariage naîtront deux filles. Puis, en secondes noces, il épouse Marie-Josephte Quies ou Quay le 23 février 1724 à Saint-Sulpice. Le couple s'installe à la mission d'Oka et s'intègre à la communauté iroquoise. Dans les registres, il est inscrit Pierre Normand lors de ses deux mariages, mais nommé sous celui de Normand dit Jolicœur au baptême de chacun de ses enfants. Deux générations plus tard, le « dit Jolicœur » disparaît; on conserve seulement le patronyme Normand. On retrouve des descendants au Québec, en Ontario, en Alberta et au Manitoba.

D'autres familles venant d'Europe et ayant le patronyme Normand se sont établies en Nouvelle-France, mais on n'a pas retracé de leurs descendants :

- Jean Normand, de Saint-Laurent de Nantes, en Bretagne, marié à Barbe Dorion le 31 août 1727 à Notre-Dame-de-Québec (aucun descendant après 1763).
- Guillaume Normand dit Malaupouce, de Notre-Dame de Vitré, département d'Ille-et-Vilaine, en Bretagne, soldat des troupes de la Marine (première mention en Nouvelle-France en 1730), marié à Marie-Josephte Huret dit Rochefort (vers 1738 sur la Côte-du-Sud); marié en secondes noces à Marie-Françoise Desjardins le 29 octobre 1759 à Rivière-des-Prairies (aucun descendant après 1823).
- Jean-Baptiste Normand dit Forget, de Notre-Dame-de-Lihar, à Granville, en Normandie, marié à Marie-Thérèse Myville le 7 février 1736 à Montréal (aucun descendant après 1758).
- Jean-Baptiste Normand, de Pouilly-sur-Meuse, en Lorraine, marié à Madeleine Léveillé dit Camiré le 23 avril 1759 à Montréal (aucun descendant après 1782).
- Philippe Normand, de l'île de Jersey, marié à Cécile Beau-din le 5 juin 1837 à Percé (aucun descendant après 1886).

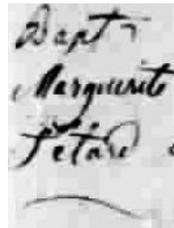
LE PATRONYME CHANGE DE FORME OU DE VOCABLE

Au cours de notre recherche, on a observé une différence dans l'écriture des patronymes de familles dans les registres paroissiaux ou civils du Québec. Ainsi, le patronyme « Normand » est inscrit Normand, Norment, Normend, Norman. Il en est de même pour Pouville, Poupeville, Pou-

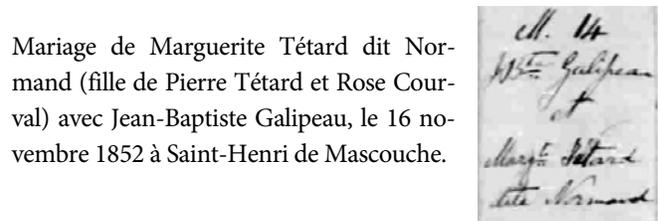
queville, Pougville et Pot-de-Ville (le 31 juillet 1843 dans le registre des mariages de Trois-Rivières). Le patronyme Tétard est parfois inscrit Thétard.

De plus, des Normand émigrés en Ontario dans les années 1850-1860 ont modifié la forme de leur patronyme. Ainsi, « Normand » est devenu « Larmand » ou « Lormand ». À quoi attribuer une telle modification? Serait-ce en raison des problèmes de prononciation du français à l'anglais?

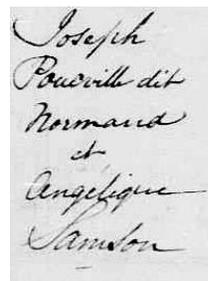
Raconter l'histoire des familles françaises venues s'établir au pays, à partir de leur patronyme, nous montre combien le nom de famille change au fil des générations et des pérégrinations des descendants. Outre des différences dans l'orthographe, des familles ont délaissé leur patronyme d'origine pour adopter le surnom de l'ancêtre, voire même le prénom de l'ancêtre comme nom de famille. Dans quelles circonstances des familles ont-elles modifié leur patronyme d'origine? Diverses hypothèses sont avancées : les gens préféraient s'identifier à leur région d'origine; ce sont leurs concitoyens au pays qui les interpelaient selon leur région d'origine; les gens préféraient s'identifier à des patronymes plus classiques. Des recherches plus approfondies sur le changement des patronymes pourraient sans doute répondre à ces questions.



Baptême de Marguerite Tétard, fille de Pierre Tétard et Rose Courval, le 6 février 1829 à Saint-Henri de Mascouche.



Mariage de Marguerite Tétard dit Normand (fille de Pierre Tétard et Rose Courval) avec Jean-Baptiste Galipeau, le 16 novembre 1852 à Saint-Henri de Mascouche.



Mariage de Joseph Pouville dit Normand avec Angélique Samson, le 6 juillet 1830 à Saint-Roch de Québec.

Baptême de Joseph Normand, fils de Joseph Normand et Angélique Samson, le 27 mai 1831 à Saint-Roch de Québec.





Anselme Normand (1847-1914), arrière-grand-père de l'un des auteurs, exploitait un commerce de vente et réparation de machineries à Montmagny. Il était aussi fabricant de machines et engins en tous genres.

Photo fournie par Marie-Reine Normand, petite-fille d'Anselme.



Élément de publicité d'Anselme Normand.
Photo fournie par Marie-Reine Normand.



Engin vendu par Anselme Normand, transformé de nos jours en pot à fleurs. Photo fournie par l'auteur.

QUELQUES NORMAND CÉLÈBRES



Mabel Normand (1892-1930) est une pionnière du cinéma muet aux États-Unis. Décédée jeune à l'âge de 37 ans, elle a joué dans plus de 250 films. Une étoile l'immortalise sur le Hollywood Boulevard, à Los Angeles. Mabel Normand est une descendante de Gervais Le Normand et Léonarde Jouault.

D^r Louis-Philippe Normand, médecin, propriétaire d'un hôpital et de pharmacies, maire de Trois-Rivières, président

Trois générations de Normand à l'étoile de Mabel : André, son fils Philippe et sa petite fille Rose-Gabrielle
Photo : Monique Odesse.

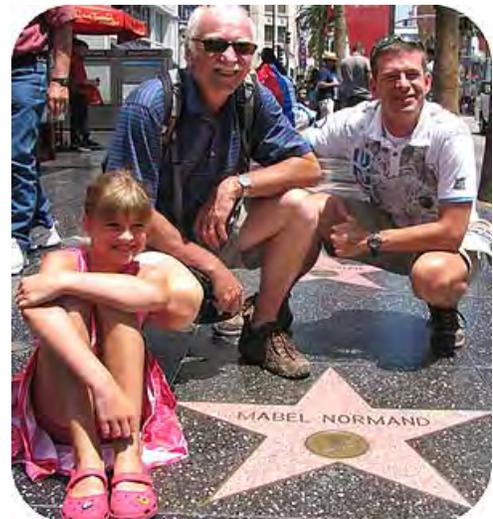
du Conseil privé du Canada, premier président canadien-français du Conseil médical du Canada à la suite du grand incendie de 1908. Reconnu pour son humanité, le docteur Normand fut de tous les combats, notamment en ce qui a trait à la tuberculose, la mortalité infantile et la pauvreté. Il fut aussi un ardent défenseur de la langue française. Il est descendant de Jacques Poucville et Geneviève Lefebvre.



Robert Normand, conseiller juridique à l'Assemblée nationale du Québec pendant dix ans, sous-ministre dans quatre ministères pendant 18 ans et président et éditeur du journal *Le Soleil* pendant 12 ans, en plus de siéger à différents conseils d'administration. En 2010, il reçoit la médaille de Grand Artisan de la Révolution tranquille. Il est descendant de Gervais Le Normand et Léonarde Jouault.

BIBLIOGRAPHIE

- BMS2000.
- FOURNIER, Marcel. Fichier *Origine*, fiches n^{os} 243080, 260098 et 243082, Fédération québécoise des sociétés de généalogie.
- GONZALES, Pierre-Gabriel. *Dictionnaire des noms de famille en Auvergne et aux confins du Massif Central*, Sayat, Auvergne, Éditions de Borée, 1997, 286 p.
- LANGLOIS, Michel. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, t. 4, N à Z, p. 39-42.
- NORMAND, André et Richard NORMAND. « Quand le nom de famille voyage et change... », bulletin *Le Normand*, vol. 16, n^o 2, avril 2010.
- NORMAND, Germaine. *Fonder foyer en Nouvelle-France : Les Normand du Perche*, Sainte-Foy, Les Éditions du Trille, 1999, 324 p.
- Programme de recherche en démographie historique (PRDH), Université de Montréal, [Cédérom], Éd. de La Chenelière, 1999-2012.





LES TRIPLETS* DE BEAUPORT

Guy Parent (1255)

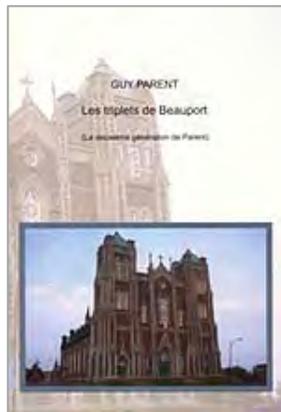
Né à Saint-Narcisse de Champlain en 1952, l'auteur a obtenu un baccalauréat en biochimie de l'Université Laval en 1975. Après avoir travaillé quelque temps au gouvernement du Québec, il entre à l'emploi de l'Université Laval, où il occupe le poste de responsable de travaux pratiques et de recherche, de 1977 jusqu'à sa retraite. Guy Parent a publié de nombreux articles en généalogie, dont le livre *Pierre Parent, le pionnier*, en collaboration avec la Société de généalogie de Québec (SGQ). Il en est l'actuel vice-président.

* Dans certains dictionnaires, on mentionne triplés mais aussi triplets.

DES TRIPLETS VOIENT LE JOUR

À l'été de 1674, Jeanne Badeau a 36 ans et elle est enceinte. Depuis son mariage avec Pierre Parent le 9 février 1654 à Québec, elle a déjà donné naissance à dix enfants et, fait rare pour l'époque, ils sont tous vivants. Son dernier accouchement a eu lieu le 28 octobre 1673 et le baptême de Jeanne-Thérèse Parent, qui s'est déroulé le lendemain, fait partie des premières pages des registres de la paroisse de Beauport. Auparavant, les actes de baptême des enfants de Pierre Parent et Jeanne Badeau étaient enregistrés à la paroisse de Notre-Dame-de-Québec, mais plusieurs enfants ont été baptisés dans la chapelle de Beauport comme l'indiquent leurs actes de baptême. En effet, même si Beauport n'est pas érigé en paroisse, le village possède une chapelle depuis plus de 20 ans et les missionnaires y baptisent des enfants, puis enregistrent l'acte de baptême à Québec.¹

Malheureusement, les registres de Beauport s'arrêtent au 25 octobre 1674, sont inexistantes pour les années 1675 à 1677 et plutôt partiels pour quelques années par la suite. Malgré cette lacune, il est possible de savoir qu'entre le 27 octobre 1673, jour de la naissance de Jeanne-Thérèse Parent, et le 13 novembre 1676, jour de la naissance de Charles Parent, Jeanne Badeau a accouché non pas d'un enfant ou de jumeaux, mais bel et bien de triplets. Au recensement de 1681, il est indiqué que, dans la famille de Pierre Parent, trois fils Parent sont âgés de 7 ans. Ils se nomment Étienne, Jean et Joseph. Selon les informations qu'on peut recouper, on déduit que Jeanne a donné naissance à des triplets et qu'ils sont nés à la fin de l'année 1674 – après le 25 octobre qui est la date de la dernière inscription dans les registres de Beauport pour cette année-là – ou au tout début de 1675. Nous savons que le 23 avril 1675 Jeanne est suffisamment en forme pour aller représenter son mari devant le tribunal de la Prévôté de Québec².



La famille Parent ne fait pas montre d'une grande originalité dans l'attribution des prénoms des triplets, car les prénoms Jean et Joseph sont déjà portés par des fils plus âgés. Ainsi, au cours de leur vie adulte, les documents officiels identifieront les deux Jean Parent en les qualifiant de la façon suivante : Jean le jumeau et parfois Jean le jeune dans le cas du triplet, et Jean l'aîné dans le cas du fils plus âgé né en 1665. Pour les deux fils nommés Joseph, les actes officiels seront plus faciles à rédiger par les notaires et les prêtres, car Joseph le plus âgé, qui est né en 1669, s'installe à Montréal en 1697 tandis que Joseph le triplet passera sa vie à Beauport. Il ne sera donc pas nécessaire d'utiliser l'expression Joseph l'aîné pour le différencier de Joseph le jumeau, au contraire des deux Jean Parent.

Les triplets grandissent dans la demeure familiale située à l'ouest de la rivière Beauport, dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. La maisonnée est bien remplie. Ainsi, en 1681, on y compte, en plus du père et de la mère, 13 enfants et quatre domestiques. À quoi ressemble cette maison de Pierre Parent? On possède peu d'informations sur celle-ci. En 1698, elle est décrite en ces termes : *une maison de maçonnerie dans laquelle Il y a deux chambre Et une autres petite qui sert de fourny*³. C'est bien petit pour loger une si grande famille.

UN MARIAGE TRIPLE

Les triplets ne font pas les choses à moitié. La vie les a liés et ils assument pleinement leur condition. Au mois de février 1696, ils décident de se marier tous les trois en même temps, et tous les trois avec des filles de Beauport. Les préparatifs du mariage triple sont enclenchés dans une grande effervescence. Des triplets qui se marient le même jour! Dans les étapes à remplir pour en arriver au jour des mariages, il faut procéder à celle de la rédaction des contrats de mariage. Le

¹ Jean LANGEVIN, *Notes sur les archives de Notre-Dame de Beauport*, Québec, St-Michel et Darveau imprimeurs, 1860, p. 9.

² Guy PERRON, *Prévôté de Québec*, tome IV, transcription des volumes 7 et 8 (registres civils), 9 janvier 1674 au 20 décembre 1675, Longueuil,

Les Éditions historiques et généalogiques Pepin, 2003, p. 284-285, collection Notre patrimoine national.

³ BANQ-Q, Minutier de Jean-Robert Duprac, le 16 octobre 1698.

samedi 11 février 1696, le notaire Jean-Robert Duprac connaît une journée chargée : il doit rédiger les trois contrats de mariage des triplets.

Tout d'abord, le notaire se présente chez Jacques Parent qui est le voisin immédiat de Pierre Parent, son père. Jacques y accueille son jeune frère Étienne, plusieurs membres de sa famille et de celle de Marie-Thérèse Chevalier, la future épouse de son frère et la plus jeune des sœurs de Louise Chevalier, épouse de Jacques. Comme les parents de Marie-Thérèse – René Chevalier et Jeanne Langlois – sont décédés depuis plusieurs années, c'est Louise Chevalier qui ouvre les portes de sa demeure à sa famille pour cette occasion. Elle est la fille aînée des enfants Chevalier et, à ce titre, elle joue le rôle d'hôtesse pour la cadette de la famille⁴.

Ce contrat terminé, le notaire Duprac se déplace à Beauport chez Marie de Rainville, veuve de Nicolas Bélanger. Deux de ses filles vont épouser deux des triplets : Joseph Parent va épouser Marie Bélanger et Jean Parent, Marie-Françoise. Ainsi, la quasi-totalité des témoins présents chez Jacques Parent traversent la rivière Beauport et accompagnent l'assemblée pour la suite des événements, notamment le comte de Frontenac, son secrétaire Charles de Monseigneur et l'intendant Jean Bochart de Champigny. À cet aréopage, il faut ajouter les frères des mariés, leurs beaux-frères et leurs épouses et les membres de la famille Bélanger^{5,6}. Malheureusement, on ne connaît pas la date exacte du mariage triple.

DES APPRENTIS TRAVAILLEURS DE LA PIERRE

Depuis 1670, Pierre Parent et les siens exploitent la carrière Parent située à l'ouest de la rivière Beauport. Pierre Parent et surtout son épouse, Jeanne Badeau, livrent de la pierre et de la chaux aux maçons de la région de Québec. Les enfants Parent suivent leurs traces et les fils plus âgés prennent des engagements similaires. On peut citer les deux cas suivants : en 1691, Jacques Parent signe un contrat pour fournir des pierres à Hilaire Bernard de Larivière, maître entrepreneur d'ouvrages de maçonnerie à Québec⁷; en 1698, André Parent s'engage à procurer de la chaux aux frères Jean et Joseph Maillou, eux aussi entrepreneurs d'ouvrages de maçonnerie à Québec⁸. La fabrication de la chaux et la taille de la pierre ne recèlent plus de secrets pour les Parent, mais les triplets ambitionnent d'aller plus loin. Ils ne veulent pas seulement préparer et fournir la matière première pour les entrepreneurs de la région, ils veulent eux aussi construire.

Le talent de Claude Baillif, architecte et constructeur, est reconnu et on n'hésite pas à le solliciter. Ainsi, en 1683, il s'engage à construire une maison pour Étienne Landeron dans la Basse-Ville⁹; en 1686, il signe, avec le Séminaire de Québec, le contrat de construction de l'église et du clocher de la cathédrale de Québec, travaux entrepris sous M^{gr} de Laval¹⁰; en décembre 1687, il obtient le marché de maçonnerie pour l'église de la Basse-Ville de Québec¹¹ et en janvier 1693, l'architecte passe un contrat avec M^{gr} de Saint-Vallier pour la direction des travaux de construction du palais épiscopal, travaux qui sont d'ailleurs commencés¹². De plus, cet architecte embauche régulièrement des apprentis. Par exemple, en juillet 1692, il accepte d'initier Jean-Baptiste Larchevêque, âgé de 13 ans, fils de Jacques Larchevêque, de la seigneurie de Gaudarville¹³; en mars 1693, il s'engage à enseigner le métier de tailleur de pierre à Pierre Bouvier, âgé de 17 ans¹⁴ et, en septembre 1695, l'apprenti Valentin Marchand, fils de Charles Marchand, entre à son service¹⁵.



Les outils du tailleur de pierre. Source : www.devoir-de-philosophie.com/dissertation-tailleur-pierre-btp-relance-lettre-motivation-26536.html

Le 11 avril 1687, Pierre Parent et Jeanne Badeau concluent un accord avec Baillif. Jeanne Badeau, au nom de son mari absent, et Claude Baillif se présentent chez le notaire Gilles Rageot. Le contrat spécifie que Jean Parent, âgé de 12 à 13 ans – étonnant de constater que les parents ne puissent pas être plus précis sur l'âge de leur enfant – deviendra apprenti chez Claude Baillif à partir du 1^{er} juin prochain pour une durée de cinq ans. Baillif l'initiera aux métiers entourant le travail de la pierre. Premièrement, le jeune Parent aidera l'architecte au cours de la première année de son apprentissage, selon les besoins exprimés par le maître. Lorsque l'apprenti aura acquis plus d'expérience, Baillif s'engage à le rémunérer. Il lui versera la somme de 150 livres tournois pour les deux dernières années d'apprentissage; ce salaire sera versé moitié en argent et moitié en billets payables en deux termes égaux. Tout au long de la durée du contrat d'apprentissage, l'architecte s'engage à nourrir et à entretenir l'apprenti et à lui fournir tout son habillement¹⁶.

⁴ BAnQ-Q, Minutier de Jean-Robert Duprac, le 11 février 1696, a.

⁵ BAnQ-Q, Minutier de Jean-Robert Duprac, le 11 février 1696, b.

⁶ BAnQ-Q, Minutier de Jean-Robert Duprac, le 11 février 1696, c.

⁷ BAnQ-Q, Minutier de Gilles Rageot, le 1^{er} août 1691.

⁸ BAnQ-Q, Minutier de François Genaple, le 18 mars 1698.

⁹ BAnQ-Q, Minutier de Gilles Rageot, le 29 avril 1683.

¹⁰ BAnQ-Q, Minutier de François Genaple, le 11 mai 1686.

¹¹ BAnQ-Q, Minutier de François Genaple, le 31 décembre 1687.

¹² BAnQ-Q, Minutier de François Genaple, le 10 janvier 1693.

¹³ BAnQ-Q, Minutier de Louis Chambalon, le 14 juillet 1692.

¹⁴ BAnQ-Q, Minutier de Louis Chambalon, le 1^{er} mars 1693.

¹⁵ BAnQ-Q, Minutier de François Genaple, le 7 septembre 1695.

¹⁶ BAnQ-Q, Minutier de Gilles Rageot, le 11 avril 1687.

Jean n'est pas le seul triplet à devenir apprenti chez Claude Baillif. Au mois de juin 1692, l'architecte accepte de servir de mentor à un autre triplet, Étienne Parent. Le 22 juin, Jeanne Badeau se présente chez le notaire Louis Chambalon, une fois de plus sans son mari. Ici encore, elle ne donne pas précisément l'âge de son fils; elle déclare qu'Étienne est âgé de 16 à 17 ans. Pour la signature de ce contrat d'engagement, elle est accompagnée d'un de ses fils, André, qu'elle qualifie de *L'un de Ses enfans principal Conducteur de leur famille*, et de Joseph Rancourt, son gendre. Dans ce cas-ci, le contrat d'apprentissage aura une durée de trois ans. Baillif promet d'enseigner à tailler la pierre et à effectuer des travaux de maçonnerie. L'architecte s'engage à nourrir, loger et blanchir l'apprenti pendant la durée du contrat et à lui payer un salaire. Étienne Parent recevra une somme de 60 livres la première année, 80 livres la deuxième année et 100 livres pour la dernière année¹⁷. Les clauses d'apprentissage d'Étienne sont plus avantageuses que celles de Jean, mais la situation des deux frères est très différente. Il faut considérer dans ce dernier cas que l'apprenti est plus âgé et qu'il possède vraisemblablement quelques rudiments des métiers se rapportant au travail de la pierre. La situation que vivent les frères Parent correspond à celle de la plupart des apprentis en Nouvelle-France¹⁸.

Pendant que Jean et Étienne s'initient aux secrets de la construction en travaillant la pierre, on ne sait pas ce que fait leur frère jumeau Joseph. Aucun acte notarié ou autre document ne permet d'affirmer qu'il a suivi le même chemin que ses frères. Cependant, le métier qu'il exercera au cours de sa vie laisse supposer qu'il a lui aussi appris le métier de maçon et qu'on lui a enseigné l'art de construire avec de la pierre. Il est bien possible qu'il soit devenu apprenti sans qu'un contrat notarié officialise son statut.

PREMIERS CONTRATS POUR LES TRIPLETS

À la fin de l'année 1695, Étienne et Jean ont tous deux terminé leur apprentissage chez Claude Baillif. Le 14 décembre 1695, Jacques Langlois, de Québec, les engage. C'est leur pre-

mier contrat de construction et, fait à noter, il est négocié et signé par leur mère. Les frères Parent devront démolir complètement un pan de mur et le reconstruire en y intégrant une cheminée. De plus, les deux frères construiront un four à l'arrière de la cheminée, dont l'accès doit se faire par la cheminée. Langlois exige que la cheminée soit faite de pierre de Beauport et il en sera de même pour la majorité des contrats que signeront les triplets Parent. Comme la famille exploite la carrière Parent, cette exigence constitue un avantage certain pour les triplets. Les travaux débuteront le 1^{er} juin suivant et devront être terminés à la fin de ce même mois. Étienne et Jean recevront la somme de 350 livres pour ce travail, dont 200 en argent et 150 en marchandises¹⁹.

En 1696, après avoir réalisé les travaux chez Jacques Langlois, Étienne et Jean construisent une cheminée pour Jean Lefebvre, habitant de Beauport et charpentier spécialisé dans la construction de moulins. Les deux frères ne maîtrisent pas encore toute la science qui entoure leur métier, car Lefebvre demande que la cheminée qu'ils ont construite soit refaite pour que la *clef de lad cheminée puisse tirer a conséquence*. Le 22 octobre, Lefebvre s'adresse à la prévôté de Québec. Dans sa requête, il exige que des experts viennent constater la qualité de la cheminée bâtie par les frères Parent²⁰. Le 30 octobre de cette même année, le juge René-Louis Chartier de Lotbinière ordonne que des experts soient choisis dans les huit jours pour procéder à la visite de ladite cheminée et en faire rapport au tribunal²¹. On choisit des experts dont la renommée et la compétence ne se discutent pas, car il s'agit de Claude Baillif et de François de Lajoue. Dès le lendemain, ils se rendent chez Lefebvre, évaluent le travail fait et déposent leur rapport qui est sans équivoque : Étienne et Jean devront reconstruire la cheminée chez Lefebvre²². La sentence du tribunal de la Prévôté les sommant d'effectuer ce travail est émise le 16 novembre²³.



Une maison typique de l'époque, la Maison Drouin bâtie en 1730, est située à Sainte-Famille, sur l'île d'Orléans. *Le Soleil*, Patrice Laroche.

Au bas : intérieur de la Maison Drouin de Sainte-Famille, île d'Orléans. Source : www.lapresse.ca/le-soleil/maison/patrimoine/201107/15/01-4418258-280-ans-dhistoire-a-la-maison-drouin.php



¹⁹ BAnQ-Q, Minutier de Guillaume Roger, le 14 décembre 1695.

²⁰ BAnQ-Q, Fonds Prévôté de Québec, document TL1, S11, SS2, D123, http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/recherche_simple, (consulté novembre 2007).

²¹ BAnQ-Q, Fonds Prévôté de Québec, document TL1, S11, SS2, D124, http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/recherche_simple, (consulté novembre 2007).

²² BAnQ-Q, Fonds Prévôté de Québec, document TL1, S11, SS2, D125, http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/recherche_simple, (consulté novembre 2007).

²³ BAnQ-Q, Registre de la Prévôté de Québec, vol. 35, folio 125V.

¹⁷ BAnQ-Q, Minutier de Louis Chambalon, le 22 juin 1692.

¹⁸ Jean-Pierre HARDY et David-Thierry RUDEL, *Les apprentis artisans à Québec 1660-1815*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 1977, p. 40-47.

Au printemps de cette même année, les triplets Parent contractent ensemble pour la première fois. Jean Soulard, arquebusier du roi, qui demeure rue Notre-Dame en la Basse-Ville de Québec, les engage. Les triplets construiront pour le sieur Soulard des *Lieux de convenance ou privés Le long de la maiSon*. Le cabinet d'aisance mesurera 6 pieds de longueur sur 4 pieds de largeur et sera bâti de façon à ce que les odeurs et les immondices ne puissent indisposer les résidants. De plus, les maçons installeront des tuyaux qui se rendront à chacun des étages de la maison et feront *des ouvertures dans led. mur en forme de porte pour y poSer et faire Les Sieges des^d. Lieux*. Les triplets devront utiliser de la pierre de Beauport pour cette construction. Soulard paiera la somme de 180 livres pour la totalité des travaux. De cette somme, la moitié sera versée en argent et l'autre moitié, en marchandises²⁴.

Jacques Langlois se félicite du travail accompli par les deux jumeaux. Ainsi, quelques années plus tard, lorsqu'il envisage d'entreprendre la rénovation d'une maison située rue de la Montagne à Québec, il se tourne à nouveau vers eux. Encore cette fois-ci, deux des triplets travaillent ensemble, mais ça ne sera pas le duo formé d'Étienne et Jean qui réalisera le contrat mais celui composé de Jean et Joseph. Le 2 novembre 1698, le notaire Guillaume Roger rédige le contrat pour la construction d'une maison entre Jacques Langlois, maître tailleur d'habits de Québec, et Jean et Joseph Parent, maîtres maçons et tailleurs de pierre de Beauport. Les deux frères portent le titre de maîtres maçons, ce qui renforce l'hypothèse que Joseph aurait lui aussi appris ce métier, même si aucun document officiel ne permet de le confirmer. Langlois leur demande d'ériger les murs avant et arrière de sa maison. Ces murs auront deux pieds d'épaisseur et seront fabriqués avec de la *pierre de Beauport pour leur parement devant Et derriere Et pour En dedans de pierre commune*. Les maçons prépareront l'ouverture pour une porte à l'arrière, et des ouvertures pour deux fenêtres et deux portes à l'avant, rue de la Montagne. Les frères Parent démoliront deux pans de mur et des colombages et modifieront la cheminée à l'étage. Les travaux devront être terminés à la fin du mois de juillet suivant²⁵.

À l'été 1699, Jean et Joseph vont travailler sur la rive sud de Québec. Ils sont les engagés de Guillaume Leduc qui fait construire une maison sur la côte de Lauzon. En trois semaines, ils construiront les fondations d'une maison. Ils érigeront également une cheminée mesurant 7 pieds de largeur et qui dépassera le faite du toit de 3 pieds. Les frères Parent recevront la somme de 200 livres pour l'exécution de ce contrat²⁶.

Le 5 février 1700, Charles Perthuis, marchand de Québec, embauche Jean et Joseph. Les deux frères élèveront [...] *une muraille au logis de la boulangerie appartenant audt sieur perthuis d'Environ vingt huit pieds de longueur pour clore la cour de la boulangerie du costé qui fait face Sur la rue du Sault au matelot deSendant Sur la greve [...]*. Il paiera la somme de 18 sols par toise de pierre de muraille qui sera bâtie, dont la moitié sera payée en marchandises²⁷.

À l'été 1702, les triplets et leur confrère Mathieu Lagrange signent un important contrat de construction. Louis Prat, boulanger à Québec, les embauche pour continuer la construction de la maison qu'il a commencé à faire bâtir, rue du Sault-au-Matelot. Les associés encaisseront la somme de sept livres par toise bâtie *payable les deux tiers en argent, et lautre tiers en marchandises de son magasin*. De plus, les maçons reconnaissent avoir déjà reçu 100 livres en argent d'une somme de 250 livres que Prat promet de leur avancer pour la réalisation des travaux²⁸. Il s'agit du plus important contrat signé jusqu'alors par les trois maçons Parent. Les triplets tardent à finir les travaux entrepris chez Prat, tel que promis dans le contrat du 17 juin précédent, et ils repoussent l'échéancier. Le 17 octobre 1702, le tribunal de la prévôté entend la requête de Louis Prat. Les triplets sont fautifs et le tribunal donne raison au demandeur et ordonne aux triplets de terminer les travaux dans les plus brefs délais²⁹.

Jean Maillou, important entrepreneur d'ouvrages de maçonnerie de la région de Québec, embauche des tailleurs de pierre. Maillou a obtenu le contrat de construction du bastion de l'enceinte de la ville de Québec et il commencera les travaux au printemps 1706. À cet effet, il engage les triplets Parent et Mathieu Lagrange. Après avoir préparé la pierre dans la carrière, les tailleurs de pierre l'apporteront sur la grève à Québec à l'aide de chaloupes. La construction d'un bastion demande des pierres de diverses tailles et celles-ci ont un rôle différent à jouer selon l'endroit où elles sont utilisées. Les triplets et leur associé seront payés selon une échelle de valeur liée au type de pierre à préparer pour ce genre de construction³⁰.

Le 4 novembre 1714, les triplets sont engagés par Pierre Joly, maître boulanger de Québec. Joly fait construire une maison rue du Sault-au-Matelot. Le travail a déjà été amorcé par les triplets et Joly souhaite en voir la fin. Les maçons promettent de commencer les travaux dès que la température le permettra, car le tout devra être terminé le 10 juin. Par la suite, les triplets compléteront le pignon à mansarde et les cheminées de la maison. Le maître boulanger paiera les ma-

²⁴ BAnQ-Q, Minutier de Louis Chambalon, le 17 mars 1698.

²⁵ BAnQ-Q, Minutier de Guillaume Roger, le 2 novembre 1698.

²⁶ BAnQ-Q, Minutier de Louis Chambalon, le 20 juillet 1699.

²⁷ BAnQ-Q, Minutier de Guillaume Roger, le 5 février 1700.

²⁸ BAnQ-Q, Minutier de Michel Lepaillieur Laferté, le 27 juin 1702.

²⁹ BAnQ-Q, Registre de la Prévôté de Québec, vol. 40, folio 133R.

³⁰ BAnQ-Q, Minutier de Louis Chambalon, le 21 décembre 1705.

çons selon les tarifs suivants : 12 livres pour chaque toise de maçonnerie et 40 sols pour chaque pied de pierre de taille. De plus, il les nourrira pendant la durée du contrat³¹.

Autant au début de leur carrière les triplets entreprenaient des travaux de construction de maçonnerie le plus souvent à deux ou à trois, autant, une fois leur métier maîtrisé, ils s'engagent de plus en plus souvent seuls. Le 17 février 1702, le notaire Chambalon rédige un contrat de taille de pierre entre François de Lajoue, architecte, et Étienne Parent, maître tailleur de pierre. Chez les triplets, il s'agit de la première fois où l'un des frères Parent s'engage à réaliser seul un contrat qui implique le travail de la pierre³².

UNE AUTRE CARRIÈRE À BEAUPORT

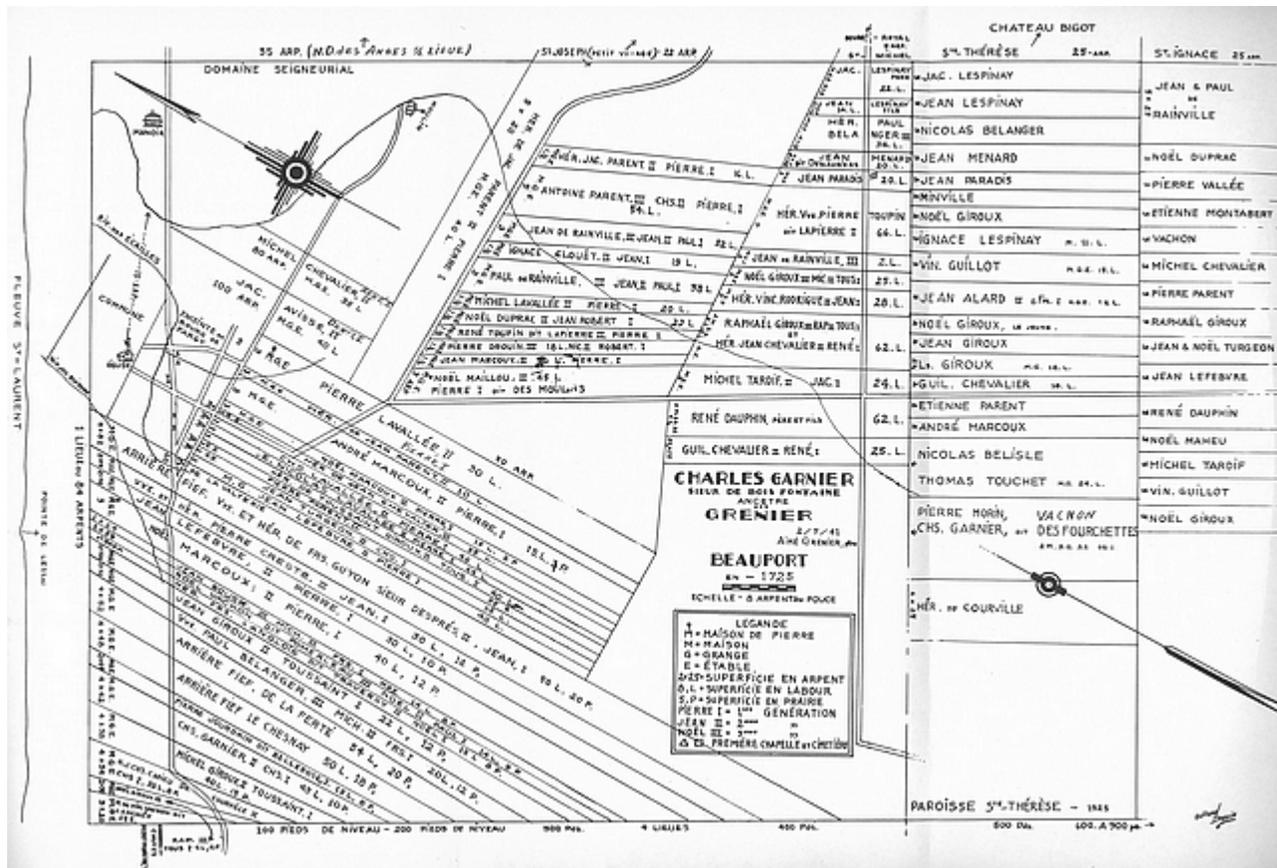
La carrière Parent peut accommoder les triplets sans problème, mais ils doivent continuellement traverser la rivière Beauport pour s'y rendre, car ils habitent tous au bourg du Fargy, à Beauport. Le 25 avril 1701, Jean et Joseph, qui à cette époque partagent la même maison, louent de Pierre Crête, habitant de Beauport, un terrain avec une carrière. Ce

terrain avoisine une carrière appartenant au sieur Guyon dit Després. Les frères Parent en tireront de la pierre de taille pour la durée du bail qui est de trois ans. Les maçons et tailleurs de pierre paieront la somme de 20 livres par an pour l'exploitation de cette carrière. De plus, *Sera livré un chemin bon Et valable par le dit Sieur Creste Jusque au Chemin Royal pour charoier Et mener la ditte, lequel chemin Sera Entretenu par les dits parant durant le dit temps*. Ce contrat est rédigé dans la maison des frères Parent à Beauport³³.

LES TRIPLETS DEMEURENT AU BOURG DU FARGY

Dans toutes les transactions concernant les successions dans lesquelles sont impliqués Étienne et son épouse, il est précisé que la jeune famille demeure au bourg du Fargy, à Beauport. Plus tard, on apprendra que la famille vit dans une maison faite en pierre.

Les triplets habitent tous au bourg du Fargy. Le 18 février 1697, Jean et Joseph y achètent ensemble une maison qui appartient à Jean Lefebvre et Marie Crête, son épouse. Les frères Parent paieront aux vendeurs la somme de 350 livres



GRENIER, Aimé. Plan des censives rédigé d'après [Aveu et dénombrement de la seigneurie de Beauport en 1725], tiré de *Charles Garnier (sieur de Boisfontaine), ancêtre des Grenier de Beauport*, [s. n.], 1948.

À noter que le manoir seigneurial est placé du mauvais côté de la rivière Beauport. De plus, il faut souligner que les propriétés situées à l'intérieur du bourg du Fargy, où demeuraient les triplets Parent, ne sont pas représentées sur le plan.

³¹ BAnQ-Q, Minutier de Florent de Lacetière, le 4 novembre 1714.

³² BAnQ-Q, Minutier de Louis Chambalon, le 17 février 1702.

³³ BAnQ-Q, Minutier de Jean-Robert Duprac, le 25 avril 1701.

tournois en deux termes : 150 livres à la Toussaint prochaine, et 200 livres à la Toussaint 1698. Jean et Joseph respectent leurs obligations. Au mois de novembre de l'année suivante, Jean Lefebvre, maître charpentier de Beauport, donne quittance à Jean et Joseph³⁴. Les deux familles vivent sous le même toit pendant quelques années, comme nous l'apprend la lecture d'actes notariés passés au début de la décennie 1700. Ainsi, quand Jean et Joseph Parent et leurs épouses Marie et Marie-Françoise Bélanger, vendent à Paul Bélanger, habitant du village de Saint-Michel, une pièce de terre située au village de Saint-Joseph, le notaire indique que ce contrat est passé en la maison de Jean et Joseph Parent³⁵.

Au début de 1702, François Guyon dit Després et Marie-Madeleine Marsolet, son épouse, du fief Du Buisson de la seigneurie de Beauport, vendent une habitation située audit fief à Jean Parent maître maçon du bourg du Fargy et Joseph Parent maître maçon du bourg du Fargy, jumeaux. Les frères Parent s'engagent à tenir feu et lieu dans leur nouvelle acquisition. Il s'agit d'une importante transaction, car Jean et Joseph déboursent la somme de 650 livres pour leur achat dont 200 livres payées comptant. La somme de 450 livres restante sera payée en deux versements : 200 livres au 1^{er} juin suivant et 250 livres le 1^{er} juin 1703³⁶. Les frères Parent respectent fidèlement le marché et ils obtiennent la quittance finale le 21 juillet 1703³⁷. À partir de ce dernier achat, il semble bien que les deux familles ne vivent plus dans la même maison et qu'elles possèdent chacune leur résidence au bourg du Fargy.

UNE ÉPIDÉMIE EN NOUVELLE-FRANCE

À la fin de l'année 1702, la Nouvelle-France est frappée par une épidémie de variole. La maladie sème tristesse et désarroi dans la population de la grande région de Québec. Le fléau décime la population, comme l'indique le nombre de sépultures dans les registres paroissiaux. Par exemple, à Québec, on enterre 46 personnes en 1701, 143 en 1702, 177 en 1703, et en 1704, on assiste à un retour à la normale avec 34 inhumations. La terrible maladie atteint Beauport en 1703 : en 1702, on dénombre 7 enterrements dans les registres comparativement à 65 en 1703 et 5 en 1704.

Les familles des triplets Parent n'échappent pas au fléau et sont affectées par le décès de deux de leurs enfants. En effet, Jean Parent et son épouse, Marie-Françoise, perdent leur fils Simon le 16 février 1703 et, Étienne et Marie-Thérèse, un fils prénommé Étienne, quatre jours plus tard.

³⁴ BAnQ-Q, Minutier de Jean-Robert Duprac, le 18 février 1697.

³⁵ BAnQ-Q, Minutier de Jean-Robert Duprac, le 5 novembre 1701.

³⁶ BAnQ-Q, Minutier de Jean-Robert Duprac, le 1^{er} juin 1703.

³⁷ BAnQ-Q, Minutier de Jean-Robert Duprac, le 21 juillet 1703.

ÉTIENNE, MAÇON À QUÉBEC

Étienne pratique son métier exclusivement dans la région de Québec. Ainsi, quand il achète en 1721 de Raphaël Giroux et Marie Maillou, son épouse, un emplacement situé au bourg du Fargy, on le dit maître maçon³⁸. Après les années de travail en équipe avec ses frères, il travaille seul. Par exemple, en 1723, Antoine Girard fils, taillandier à Québec, l'engage pour construire une maison au village de Saint-Bernard, à Charlesbourg. Girard tarde à s'acquitter de l'entièreté du paiement pour cette construction et Étienne, pour faire avancer les choses, s'adresse au tribunal de la Prévôté de Québec. Le tribunal condamne Girard à livrer à Étienne, entrepreneur maçon de Beauport, *4 minots et demi de blés bon, loyal et marchand* restant du marché qu'ils avaient fait pour la construction de sa maison à Saint-Bernard et celle de 12 livres pour un pignon de colombage qu'il a fait à ladite maison. L'édification de ce pignon n'était pas comprise dans le marché^{39,40}. Le 5 février 1726, une autre audience devant la Prévôté de Québec prouve qu'Étienne pratique toujours le métier de maçon. Dans une cause qui n'est pas précisée et où Étienne assigne à comparaître Louis Boissy dit Lagrillade, boulanger à Québec, le greffier décrit le demandeur comme étant *m^e maçon et Entrepreneur d'ouvrages de maçonnerie demeurant à Beauport*⁴¹.

Étienne travaille encore la pierre dans les années 1730. Il est toujours actif et les greffes des cours de justice le prouvent. En 1730, Guillaume Deguise dit Flamand, maçon demeurant à L'Ancienne-Lorette, s'est tourné vers Étienne pour obtenir de la pierre. Deguise ne respecte pas les clauses négociées et tarde à payer la pierre reçue. Devant cette situation, Étienne ne tergiverse pas et décide de s'adresser au tribunal de la Prévôté de Québec. Le 15 mars 1732, à la demande d'Étienne, la Prévôté assigne Deguise dit Flamand. Lors de cette assignation, Étienne présente un *Memoire de La Pierre de taille que j'ay fourny a Guillaume flamant M^e Maçon*. Étienne révèle qu'il a embauché des ouvriers ou manœuvres pour réaliser ses livraisons de pierre. Il les paie une livre et demie par jour⁴².

JEAN PARENT, MAÇON AU QUÉBEC

Si Étienne travaille surtout dans la région de Québec, Jean voit plus loin. Le 27 décembre 1716, Jean Boucher dit

³⁸ BAnQ-Q, Minutier de Jean-Robert Duprac, le 21 juin 1721.

³⁹ BAnQ-Q, Fonds prévôté de Québec, document TL1, S11, SS2, D448, http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/recherche_simple, (consulté septembre 2007).

⁴⁰ BAnQ-Q, Fonds prévôté de Québec, document TL1, S11, SS2, D451, http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/recherche_simple, (consulté septembre 2007).

⁴¹ BAnQ-Q, Registre de la Prévôté de Québec, vol. 61, folio 19R.

⁴² BAnQ-Q, Fonds pièces judiciaires et notariales, doc. TL5, D4229-31, http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/recherche_simple, (consulté juin 2007).

Belleville, entrepreneur d'ouvrages de maçonnerie qui demeure rue Sainte-Famille à Québec, embauche Jean Parent, tailleur de pierre de Beauport. Jean préparera la quantité de 300 pieds de pierre de taille pour des croisées, plus une arcade à feuillure et une arcade unie, cette dernière ne devant pas être payée par l'entrepreneur. En effet, selon les conditions du contrat, le tailleur de pierre acheminera toute la pierre en bas de la côte du séminaire, et Boucher dit Belleville la rendra au chantier de construction et se paiera ainsi de sa peine. Jean recevra la somme de 50 sols pour chaque pied de pierre de taille. La pierre taillée devra être disponible au mois d'avril prochain. De plus, Boucher dit Belleville a avancé à Jean une somme de 500 livres en monnaie de cartes qu'il garantit avec une hypothèque sur la terre qu'il a achetée le 2 août 1713 d'Alexis Guyon dit Dumontier. Le triplet a besoin de cette somme pour payer cette acquisition⁴³. Il ne faut pas oublier que le seigneur de Beauport lui a consenti une obligation de 321 livres à l'été 1713 et que Jean n'a encore rien remboursé de cette somme.

Près d'un an plus tard, Boucher dit Belleville constate qu'il n'a pas uniquement besoin d'un tailleur de pierre qui lui prépare le matériel selon ses besoins; il lui faut aussi un partenaire. Il doit réaliser le pignon de l'église du couvent des Ursulines de Québec avant la fin du mois de mai 1718 et il craint de ne pas pouvoir respecter cet échéancier. Le 3 novembre 1717, il convient d'un marché avec Jean Parent. Le tailleur de pierre de Beauport préparera et apportera sur le chantier toute la pierre pour faire le pignon de l'église, qu'il réalisera selon les plans qui ont été préparés, et l'entrepreneur fournira les ouvriers dont Parent aura besoin. La somme de 1 150 livres que recevra le triplet laisse entendre qu'il s'agit d'un travail considérable. Jean a déjà encaissé 400 livres et le restant lui sera payé selon l'avancement des travaux⁴⁴.

Deux ans plus tard, l'entrepreneur de la rue Sainte-Famille se tourne encore vers Jean Parent. Boucher dit Belleville a obtenu un autre important contrat de maçonnerie au fort de Chambly et il a besoin de pierre de taille. Jean préparera 19 pierres de trois dimensions différentes, soit pour les consoles et les mâchicoulis du fort, plus quatre consoles pour poser les guérites. Jean s'engage à apporter les pierres à la rivière Beauport et à charger les barques dès que les conditions de navigation le permettront, au printemps suivant. Le tailleur de pierre de Beauport recevra la somme de 20 sols le pied de pierre taillée, en espèces sonnantes. De plus, Boucher dit Belleville versera à Jean une somme de 150 livres à la première demande que celui-ci fera⁴⁵.

Un peu plus de deux mois plus tard, il faut comprendre que Boucher dit Belleville a trop de chantiers de construction en cours et qu'il ne peut tous les mener à terme dans les délais prescrits par les contrats. En effet, en plus du fort de Chambly, il construit un bâtiment pour l'intendant Bégon au bas de la terre que ce dernier possède à La Canardière, dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. Pour remédier à cette situation, il propose à Jean Parent de former une association d'affaires. Le 22 janvier, le notaire Dubreuil rédige le contrat de société entre les deux partenaires. Selon les clauses de cette entente, les associés compléteront la maison à La Canardière en se divisant à parts égales les dépenses et les profits. Boucher dit Belleville renouvelle l'engagement de son nouvel associé à lui fournir la pierre de taille pour les travaux au fort de Chambly. Comme Parent a besoin d'argent pour continuer les travaux, son partenaire lui donne *un louis d'or de trente cinq livres en avance sur les travaux du baptême de Mons. l'Intendant*. Il faut signaler que l'entente signée au mois de novembre 1717 est annulée par ce nouveau contrat⁴⁶.

Boucher dit Belleville continue à s'engager par contrat pour effectuer des travaux d'envergure à l'extérieur de la ville de Québec. Le 18 janvier 1723, il embauche Jean pour réaliser la construction de sept embrasures de pierre de taille, à raison de 30 livres par embrasure, et pour faire 100 toises de maçonnerie et tailler les angles et les plinthes nécessaires pour les travaux des fortifications de la ville de Montréal, au coût de 8 livres la toise. Le maçon de Beauport fournira les manœuvres pour ce travail et son partenaire, tous les autres matériaux. Il s'agit d'un contrat très important car il durera toute l'année⁴⁷.

On ne verra pas la fin de ces travaux en 1723. Boucher dit Belleville les poursuit l'année suivante et, le 3 mars 1724, il signe un nouveau contrat avec Jean Parent. La tâche est trop lourde pour ce dernier et d'autres tailleurs de pierre sont engagés par Boucher dit Belleville. Pour la pierre de Beauport, Pierre Marcoux, participera à ce contrat. Les deux tailleurs de pierre de Beauport – Parent et Marcoux – fourniront la pierre à Boucher dit Belleville, du printemps 1724 jusqu'à la fin des travaux à l'automne. La pierre taillée leur sera payée 10 livres la toise⁴⁸. Quatre ans plus tard, les travaux se poursuivent toujours et Jean Boucher dit Belleville conclut un marché de taille de pierre avec Jean-Baptiste De-guise dit Larose, maître tailleur de pierre, de Montréal⁴⁹.

Décidément, les deux associés ont plusieurs chantiers en cours et le règlement des comptes ne leur laisse pas de répit. À l'automne 1723, un client insatisfait donne signe de vie.

⁴³ BAnQ-Q, Minutier de Jean-Étienne Dubreuil, le 27 décembre 1716.

⁴⁴ BAnQ-Q, Minutier de Jean-Étienne Dubreuil, le 3 novembre 1717.

⁴⁵ BAnQ-Q, Minutier de Jean-Étienne Dubreuil, le 3 novembre 1719.

⁴⁶ BAnQ-Q, Minutier de Jean-Étienne Dubreuil, le 22 janvier 1720.

⁴⁷ BAnQ-Q, Minutier de Jean-Étienne Dubreuil, le 18 janvier 1723.

⁴⁸ BAnQ-Q, Minutier de Jean-Étienne Dubreuil, le 3 mars 1724.

⁴⁹ BAnQ-Q, Minutier de Claude Rageot de Saint-Luc, le 22 mars 1728.

Jean le triplet avait construit une cheminée pour Jacques Duguay et ce dernier n'est pas satisfait du résultat. Il entre en contact avec Jean et les deux parties parviennent à un accord pour éviter un procès. Jean promet de *Retablir Et par faire une cheminée double e quil a cy devant faite* pour le sieur Duguay en sa maison de Trois-Rivières, dès le printemps prochain. Jean se transportera à Trois-Rivières avec tous les matériaux nécessaires à ce travail et promet de *Le Rendre bien duement fait Suivant Leurs conventions quil ont cy devant*⁵⁰.

Le chantier des fortifications de la ville de Montréal passe avant le travail à faire chez le plaignant, et Jean fait faux bond à Duguay. Les engagements de Jean envers son associé l'empêchent de remplir ce contrat et Duguay s'adresse aux tribunaux. Le 30 mai 1724, le sieur Belleville, ayant comparu pour Jean Parent, déclare que son associé est dans l'impossibilité d'exécuter les travaux pour lesquels il a été condamné et qu'il ne peut se conformer aux conditions fixées par le demandeur. Boucher dit Belleville offre de dédommager Duguay en lui versant la somme de 100 livres à l'automne prochain. Duguay accepte cette offre⁵¹.

Malgré les contrats signés avec Boucher dit Belleville, Jean a besoin d'argent. Il se tourne vers l'entrepreneur de Québec qui lui prête une somme de 519 livres et 6 sols. De cette somme, 193 livres et 10 sols sont dus à Paul de Rainville; celui-ci les encaisse en marchandises, selon les termes inscrits sur un billet signé par Boucher dit Belleville⁵².

JOSEPH, LE MAÇON DISCRET

Quand les triplets font équipe, comme lors du contrat signé avec Jean Maillou le 21 décembre 1705, on sait que Joseph travaille la pierre⁵³. Depuis le début de la carrière des triplets en 1695, Joseph ne s'est jamais engagé. Après ce contrat avec Maillou, Joseph se fait très discret dans les minutes des notaires. Son nom figure rarement dans des travaux reliés au métier de maçon et tailleur de pierre.

Au fil des ans, son nom surgit de temps à autre, comme à la fin de 1725. Le 11 décembre 1725, Étienne et Joseph jouent le rôle de demandeurs devant la Prévôté de Québec contre Guillaume Leduc à qui ils ont fourni de la pierre. Il se pourrait bien que cette requête soit liée au contrat de construction d'une maison à la côte de Lauzon qu'Étienne et Joseph devaient réaliser pour Leduc en 1699. Si tel est le cas, cette cause démontre une fois de plus les longs délais qui entourent souvent l'échéance d'un contrat. Le 13 novembre précédent, ce même tribunal leur avait donné raison. Cette

fois-ci, Jean Maillou intervient. Il se rend pour *toiser les ouvrages faite par lesd parent qu il a fait lesd toise qui s est trouvé se monter a dix sept toise quatorze pied que led leduc convient en sa presence de payer aux demandeur la somme de neuf livres*⁵⁴. Leduc n'est pas pressé, mais les jumeaux eux le sont. Ils s'adressent au Conseil souverain qui entend leur demande le 11 février 1726. Vu que Leduc brille par son absence, la cause est renvoyée au 1^{er} mars⁵⁵. On peut présumer que les deux frères ont eu gain de cause car il n'y pas de suite à leur recours.

LES FAMILLES DES TRIPLETS

Tous mariés le même jour, les triplets connaîtront des destins à la fois semblables et différents. Par exemple, les trois familles célèbrent l'arrivée de leur premier-né à quelques jours d'intervalle. Étienne accueille son premier enfant le 10 décembre 1696, tandis que Jean a vécu cet heureux événement deux jours plus tôt et Joseph, le 17 décembre. Des enfants naissent régulièrement chez les triplets. Chez Étienne et Jean, durant les 14 premières années de mariage, leurs épouses ont accouché à huit reprises et chez Joseph, à six occasions.

Étienne sera le seul des triplets à vivre le deuil de son épouse et le seul à se remarier. Le 9 juin 1725, Marie-Thérèse Chevalier est admise à l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle décède le 16 août suivant. On la porte en terre le lendemain, dans le cimetière des Pauvres. Elle est âgée d'environ 52 ans. À la suite du décès de sa première épouse, Étienne se remarie le 28 avril 1727 à L'Ange-Gardien avec Geneviève Trudel, fille de Nicolas et Barbe Letarte. De cette seconde union, neuf enfants verront le jour. Au total, Étienne sera le père de 21 enfants, 13 garçons et 8 filles, et 10 se marieront. La famille de Jean compte 14 enfants et celle de Joseph 10 enfants.

Jean et Joseph meurent à quelques semaines d'intervalle. Joseph, sérieusement malade, est admis à l'Hôtel-Dieu de Québec le 29 décembre 1726 et il n'en ressortira pas vivant. Il meurt le 2 février suivant et est porté en terre le lendemain, dans le cimetière des Pauvres. Les registres de l'Hôtel-Dieu indiquent qu'il a 53 ans. Jean est aussi hospitalisé à l'Hôtel-Dieu. Entré à l'hôpital le 18 mars 1727, il meurt le 1^{er} avril. L'acte de sépulture indique aussi que Jean est âgé de 53 ans. Les autorités l'enterrent le jour même dans le cimetière des Pauvres, par crainte de contagion.

LES INVENTAIRES APRÈS DÉCÈS

Étienne et la veuve de Joseph procèdent à l'inventaire des biens de leur communauté au mois d'avril 1727. Étienne veut mettre de l'ordre dans ce dossier, car il va épouser Ge-

⁵⁰ BAnQ-Q, Minutier de François Rageot de Beurivage, le 20 octobre 1723.

⁵¹ BAnQ-Q, Fonds intendant, document E1, S1, P1604, http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/recherche_simple, (consulté janvier 2008).

⁵² BAnQ-Q, Minutier de Jean-Étienne Dubreuil, le 7 mars 1724.

⁵³ BAnQ-Q, Minutier de Louis Chambalon, le 21 décembre 1705.

⁵⁴ BAnQ-Q, Registre de la Prévôté de Québec, vol. 61, folios 5V et 6R.

⁵⁵ BAnQ-Q, Fonds Conseil souverain, document TP1, S28, P16287, http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/recherche_simple, (consulté octobre 2007).

neviève Trudel le 28 du même mois. L'inventaire est réalisé le 3 avril. Il permet d'avoir un aperçu des biens qu'il possède. Il réside au bourg du Fargy dans une maison en pierres et colombages, avec cheminée, qui mesure 34 pieds de longueur sur environ 30 pieds de largeur et qui est couverte en planches. Elle est bâtie sur un terrain qui mesure un arpent de largeur sur trois quarts d'arpent de profondeur. Il est aussi propriétaire de trois autres pièces de terre qui avoisinent l'emplacement de sa maison, et sur l'une d'elles sont construits un vieux hangar et une vieille grange. À ce bien foncier s'ajoutent une terre située au village de Sainte-Thérèse, qui mesure 1½ arpents de largeur sur 25 arpents de profondeur, et une terre située au village de Saint-Ignace, de la même profondeur mais ayant 3 arpents de largeur. Ses dettes atteignent la somme de 181 livres et on lui doit une somme de 144 livres et 18 sols. Il possède quelques animaux : deux bœufs estimés à 80 livres, deux vaches valant 62 livres, une taure, un cheval avec son harnais estimé à 80 livres, quatre cochons, 13 poules et une dinde⁵⁶.

Marie Bélanger, veuve de Joseph, invite le notaire Duprac à procéder aussi à un inventaire le 25 avril suivant. Les biens de cette communauté sont plus modestes. Marie et ses enfants héritent d'une maison située au bourg du Fargy, sur le grand chemin de l'enceinte, mesurant 30 pieds de longueur sur 20 pieds de largeur. On ne précise pas si elle est faite de pierre; on la décrit comme étant couverte de planches et *clausse de colombage*, avec une cheminée. Sur le terrain sont construites une grange de 30 pieds de longueur sur 24 pieds de largeur et, attachée à la grange, une étable de 30 pieds de longueur sur 12 pieds de largeur. Dans la ferme, on compte deux bœufs,

trois vaches, trois taures, un veau, une brebis et son agneau, deux chevaux, 12 poules et quatre cochons⁵⁷.

Contrairement à sa sœur Marie, Marie-Françoise n'effectuera pas cette démarche au décès de Jean. Toutefois, les importantes dettes de la communauté lui forceront la main et cet inventaire sera fait le 10 mars 1738. La famille possède une maison de pierre qui mesure 20 pieds de longueur sur 24 pieds de largeur, située dans la rue qui traverse le bourg du Fargy sur un terrain qui avoisine celui de l'église de Beauport. Au bout de cette maison se trouve une vieille maison à colombages qui tombe en ruines. Sur ce terrain, la famille Parent a construit une grange de 30 pieds de longueur sur 20 pieds de largeur qui est décrépite. Marie-Françoise Bélanger possède un cheval, quatre vaches, 14 poules et deux cochons. Marie-Françoise est aux prises avec deux importants comptes à payer : le premier envers Jean Boucher dit Belleville pour une somme de 519 livres, et le second envers Jean Maillou à qui on doit la somme de 288 livres, d'après une obligation prise le 19 novembre 1725⁵⁸.



Intérieur de maison canadienne. Horatio WALKER, 1886, aquarelle sur papier, 14 x 23 cm, collection du Musée national des beaux-arts du Québec, 1934.539, photo MNBAQ, Jean-Guy Kérouac.
Source : www.civilisations.ca/musee-virtuel-de-la-nouvelle-france/vie-quotidienne/architecture-vernaculaire-en-nouvelle-france/

LES DERNIÈRES ANNÉES

Les sœurs Bélanger, veuves de Jean et Joseph, vont survivre à leur époux plus de 20 ans. Marie-Françoise, veuve de Jean, meurt à Beauport le 20 juin 1746 à l'âge de 65 ans, et Marie, veuve de Joseph, le 15 novembre 1750 à l'âge présumé de 62 ans. Marie-Françoise et Marie laissent toutes les deux huit enfants dans le deuil.

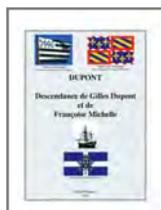
Geneviève Trudel meurt le 12 janvier 1748 à Beauport. Étienne Parent, le dernier triplet, rend l'âme le 22 août 1756, à Beauport également.

⁵⁶ BAnQ-Q, Minutier de Noël Duprac, le 3 avril 1727.

⁵⁷ BAnQ-Q, Minutier de Noël Duprac, le 25 avril 1727.

⁵⁸ BAnQ-Q, Minutier de Noël Duprac, le 10 mars 1738.

NOS MEMBRES PUBLIENT

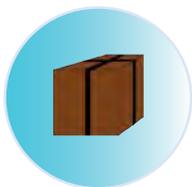


DUPONT, MARCEL. *DESCENDANCE DE GILLES DUPONT ET DE FRANÇOISE MICHELLE*, [S. L.], [S. N.], 2012, 85 P.

Ce livre présente la généalogie de l'auteur à partir de son ancêtre Gilles Dupont qui a épousé Françoise Michelle en 1670 à Cap-de-la-Madeleine. La nouvelle épouse faisait partie du groupe de jeunes femmes identifiées sous le titre de Filles du roi. Le livre retrace l'implantation en Nouvelle-France de la descendance du couple, à partir de Cap-de-la-Madeleine jusqu'à Saint-Sévère, en Mauricie.

Format papier : 22 \$; format CD 10 \$.

En vente chez l'auteur Marcel Dupont madupontmo@videotron.ca



PLAN DE MESURES D'URGENCE POUR LA SGQ

NOUS AVONS TOUS SOUVENIR D'UN ÉVÉNEMENT QUI S'EST PRODUIT DANS UN ÉDIFICE PUBLIC CAUSANT DES DOMMAGES IMPORTANTS, MAIS SURTOUT AYANT DES CONSÉQUENCES HUMAINES MALHEUREUSES. UNE ORGANISATION QUI POSSÈDE UN PLAN DE MESURES D'URGENCE MET TOUTES LES CHANCES DE SON CÔTÉ POUR MINIMISER L'IMPACT SUR LES OCCUPANTS, EN ÉTANT PRÉPARÉE À FAIRE FACE À CE GENRE DE SITUATION.

Les locaux de la SGQ sont assujettis au *Règlement sur la sécurité dans les édifices publics* (R.R.Q., 1981, c S-3, r - 4) et à la directive du Conseil du trésor (n° 15-75, CT 121385), qui exigent que le propriétaire et les occupants établissent un plan d'évacuation et conduisent des exercices périodiquement.

Le Centre d'archives de Québec et des archives gouvernementales de la BAnQ dispose d'un *Plan de sécurité incendie et tout autre sinistre*. La SGQ est invitée périodiquement par le Centre d'archives de Québec pour revoir le plan d'urgence et souscrire au rôle et aux responsabilités définies dans le cadre des procédures d'évacuation. Même si l'immeuble est construit de béton, les risques de catastrophes demeurent présents à cause des matériaux utilisés dans les aménagements (papier, bois, plastique, tapis, ordinateurs et autres). De plus, des événements spécifiques peuvent se produire nécessitant l'évacuation.

Sur le babillard à l'entrée de la SGQ, la procédure d'évacuation en cas d'incendie ou d'un autre désastre est affichée et accessible à tous. Les chefs d'étage en cas d'évacuation sont : Gilles Giroux, Florent Gingras et André G. Bélanger. En l'absence de ces personnes, un bénévole doit prendre en charge cette responsabilité. Les occupants, particulièrement les bénévoles, sont invités à prendre connaissance de la procédure d'évacuation.

Rappelons quelques éléments de première importance :

- au déclenchement de l'alarme, les ascenseurs sont automatiquement rappelés au 3^e étage. Ils ne doivent pas être utilisés pour l'évacuation, à moins que les pompiers ne l'autorisent;
- les occupants évacuent les lieux en utilisant l'escalier de secours situé dans le Centre d'archives de Québec. La porte avec l'indication **SORTIE** donnant accès au Centre d'archives de Québec est automatiquement débarrée. Ne pas utiliser la rampe d'accès habituelle car elle n'est pas protégée et sécuritaire dans les cas visés. Descendre le puits d'escalier jusqu'au palier orange et suivre les consignes;
- la sortie de secours à l'arrière de la bibliothèque (porte 4260) n'est pas priorisée sauf si la première est inaccessible;
- les personnes à mobilité restreinte ou handicapées se rendent seules ou avec un responsable à l'escalier de secours, se réfugient sur le palier de l'escalier et attendent que les autres occupants soient passés;
- la dernière personne à sortir des lieux doit aviser la coordonnatrice de BAnQ à l'extérieur (brassard orange) de l'état de la situation;
- en situation d'urgence, communiquez avec les agents de sécurité au 418 644-4800 poste 6458.

La préparation aux mesures d'urgence ne permet pas de tout prévoir. Néanmoins, elle comprend les directives d'intervention pour chacune des situations susceptibles de survenir dans notre milieu, ainsi que le cadre dans lequel doivent se dérouler ces interventions au niveau opérationnel.

André G. Bélanger, président





LES PREMIERS HABITANTS DE SAINTE-CROIX

Claude Le May (1491)

L'auteur est natif de ce lieu où ses parents résidaient dans « *le boutte des souffrants* », comme disaient les anciens. Après des études primaires à Sainte-Croix, classiques à Montréal et à Québec, universitaires à Laval, il a fait carrière en Allemagne et à la CECQ. Membre de la SGQ depuis 1982, il compte six publications à son actif. En outre, il a signé plusieurs articles dans *L'Ancêtre*, le *Quoi de neuf* (revue de l'AREQ-CSQ) et *Le doux temps* (bulletin de l'AREQ-CSQ, Cap-Diamant). Auteur de *Relevé des épitaphes I-II-III-IV* du comté de Lotbinière (avant 1982), il a publié à compte d'auteur en 2008 *Chroniques de généalogie et d'histoire*. Il a déjà fait partie du C. A. de la SGQ et est membre du comité de *L'Ancêtre* depuis 1999.

Résumé

Passionné de généalogie et d'histoire, l'auteur a cherché à mettre un nom sur chacun des pionniers qui, dès 1682 (premières concessions de terre en janvier 1680), se sont établis dans cette seigneurie concédée aux Ursulines le 16 janvier 1637 par la Compagnie de la Nouvelle-France et nommée Sainte-Croix par le père Jérôme Lalemant en septembre 1647. Il a réuni ici un ensemble d'informations valides. Quant aux variantes dans les patronymes, elles respectent les documents d'époque.

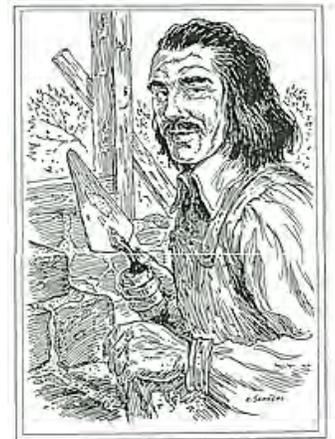
Par suite de toutes nos recherches sur ce sujet, le seul document qui nous renseigne avec certitude sur le nombre et la présence des premiers habitants de Sainte-Croix provient de l'extrait du plan général des missions du Canada, fait en 1683. On y rapporte que Sainte-Croix (où il n'y avait pas d'église alors) compte cinq familles et 29 âmes¹. Ce même bilan est repris fidèlement par l'abbé Ivanhoé Caron dans *Inventaire des documents concernant l'Église du Canada sous le régime français* (Première partie, de 1610 à 1699) et par J.-Armand Lemay dans *Tricentenaire, Seigneurie de Sainte-Croix, Lotbinière* (p. 15), qui a vraisemblablement puisé l'information à cette même source.

En page 15 du document de l'abbé Ivanhoé Caron, nous lisons : *D'après le plan général de Mgr de St-Vallier, sur les missions du Canada, fait en l'année 1683, alors que M. de St-Claude desservait de Deschaillons à Beaumont (25 lieues) : Sainte-Croix : 5 familles, 29 âmes; Saint-Antoine, 4 familles, 10 âmes; St-Louis, Lotb : 12 familles, 67 âmes*¹. La source de cette précieuse information nous paraît évidente : c'est le missionnaire de passage, M. de St-Claude.

Dans les lignes qui suivent, nous tenterons d'identifier ces cinq familles et de mettre un nom sur ces 29 âmes. Compte tenu du fait que Louis Houde et son épouse sont parrain et marraine lors du baptême du fils de Guillaume de Nevers (n 24 octobre 1682, Sainte-Croix), nous retiendrons l'année 1682 pour situer l'âge des enfants au moment de la recension par le missionnaire.

• Il y a d'abord **Louis Houde et sa famille**². Né et baptisé le 1^{er} juillet 1617 à Saint-Pierre de Manou, au Perche, décédé à Sainte-Croix vers 1712, Louis épouse Madeleine Boucher

(b 4 août 1641, Québec) alors âgée de 13 ans, le 12 janvier 1655 à Château-Richer où les quatre premiers enfants voient le jour. Vers 1663, le couple s'installe à Sainte-Famille, île d'Orléans, où naissent neuf autres enfants. Certainement à l'été de 1682, le couple déménage à Sainte-Croix sur un vaste domaine de 9 arpents de front sur 40 de profond, ayant en tête ce désir honorable d'installer convenablement ses enfants. Avec ses enfants en âge de l'aider, Louis Houde y a sans doute construit une maison où furent célébrées les premières messes jusqu'à l'ouverture au culte de la première église en 1694. Nous avons accolé un * aux prénoms des enfants qui étaient avec leurs parents en 1682.



Portrait hypothétique de Louis Houde (Houle).

- 1) Né vers 1658, Jean (Baptiste) épouse Anne Rouleau le 23 août 1678 à Sainte-Famille (île d'Orléans) où il est recensé en 1681. Il a vécu ensuite à Saint-Nicolas où il est inhumé le 29 mars 1701. Il a peut-être aidé ses parents à déménager, mais il ne fut pas compté parmi les habitants de Sainte-Croix.
- 2) Françoise naît vers 1660, mais est inhumée le 26 avril 1665 à Château-Richer.
- 3) Né et baptisé le 30 septembre 1662, Louis 2* épouse Marie (Madeleine) Lemay vers 1690 à Sainte-Croix. Âgé de 19 ans, il a certainement suivi ses parents à Sainte-Croix où une terre lui est concédée par les Ursulines le 19 juin 1685 (ct Gilles Rageot). Il y sera enterré avant 1725.

¹ *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours* – Notes du second tome, deuxième édition, Québec, C. Darveau, 1878, p. 11.

² Texte adapté d'après www.familoulouishoude.com/ancetre/

- 4) Gervais*, né et baptisé le 23 décembre 1664, avait 17 ans au déménagement; il a certainement fait comme son frère aîné Louis. Il épouse Anne-Catherine Denevers le 24 novembre 1689 à Cap-Santé. Une terre lui est concédée à Sainte-Croix par les Ursulines le 19 juin 1685 (ct Gilles Rageot) – le même jour que son frère. Il y décède vers 1715-1716 (inventaire de ses biens le 2 mars 1716) après avoir vécu durant 34 ans près du bien paternel.
- 5) Jacques*, né le 24 et baptisé le 25 mars 1667, n'avait que 15 ans lors du déménagement; il a donc suivi ses parents. Il épouse Marie-Louise Beudet (fille de Jean et Marie Grandin) le 6 octobre 1686 à Saint-Louis de Lotbinière. Il est décédé le 23 et a été inhumé le 24 mars 1748 à Saint-Antoine-de-Tilly. Il avait pris le surnom de Desruisseaux.
- 6) Marie* est baptisée le 10 août 1669, quatre jours après sa naissance. Comme elle n'avait que 13 ans en 1682, elle a sans doute accompagné ses parents pour aider aux tâches à venir. Elle épousera Isaac Garnier (Grenier) à Neuville (Pointe-aux-Trembles) le 17 octobre 1685. Le couple aurait fait baptiser son premier enfant à Sainte-Croix en 1686.
- 7) Né le 11, Claude* reçoit le baptême le 13 juillet 1671. Alors âgé de 11 ans environ, il fait partie du voyage. Il épousera Madeleine Lemay (fille de Michel et Michelle Ouinville) en 1695 à Sainte-Croix où il décède avant 1728. L'idée que ce fut le premier mariage à être célébré dans la première église de cette paroisse, ouverte au culte en 1694, ne manque pas de logique...
- 8) Louise*, née en 1673, est alors âgée de 8 ou 9 ans; elle suit la famille. Le 26 mai 1691, elle épouse à Neuville (Pointe-aux-Trembles) Charles Lemay (fils de Michel et Michelle Dutost ou Duteau) qui reçoit des Ursulines, le 25 juin 1691, une terre située dans la seigneurie de Sainte-Croix où il s'établit jusqu'à sa mort survenue en 1733. Son épouse y était décédée en 1713.
- 9) Marie-Anne, née le 22 et baptisée le 25 décembre 1674; inhumé le 5 janvier 1675, à Sainte-Famille, île d'Orléans.
- 10) Né et baptisé le 23 décembre 1675, Louis 3* n'a que 6 ans lorsqu'il prend la route avec ses parents vers Sainte-Croix. Il y épousera Anne-Ursule Bisson le 19 mai 1697,

et y sera inhumé le 20 avril 1729. On lui a donné le surnom de Desrochers.

- 11) Joseph* est né et a été baptisé le 25 juin 1678. N'ayant que 4 ans environ, il accompagne alors ses parents. Il épousera Louise-Angélique Garnier (Grenier) le 5 août 1697 à Neuville. Décédé le 27, il sera inhumé à Sainte-Croix le 28 juillet 1749. Il était connu sous le surnom de Bellefeuille.
- 12) Simon* est baptisé le 31 mai 1680, le lendemain de sa naissance. Il a 2 ans lorsqu'il fait partie du voyage. Le 23 novembre 1703, il épouse Marie Fréchet (Frichet) à Saint-Nicolas. Il y serait décédé vers la fin de 1715 (inventaire des biens le 21 avril 1716).
- 13) Étienne*, baptisé le 5 avril 1682 à Sainte-Famille, est encore un jeune poupon, emmailloté dans les bras de sa mère lors du déménagement. Il épousera Élisabeth-Ursule Denevers le 16 avril 1708 à Lotbinière où il sera inhumé le 28 août 1750.
- 14) Marie-Angélique naît à Sainte-Croix vers 1684. Elle épousera Guillaume Rognon dit Laroche en 1705 (b 2 novembre 1676, Neuville; s 16 mars 1750, Sainte-Croix). Marie-Angélique a été inhumée à Lotbinière le 23 avril 1727.

Voilà pour la première famille. En ajoutant les enfants*

qui ont vraisemblablement suivi le couple Louis Houde-Madeleine Boucher (Madeleine, Louis 2, Gervais, Jacques, Marie, Claude, Louise, Louis 3, Joseph, Simon, Étienne), nous obtenons **13 âmes**.

- **Jacques Gauthier.** Promettant par contrat (notaire Gilles Rageot, Sillery, 11 septembre 1672) *de se marier le plus vite que faire se pourra devant... la Sainte Église*, Jacques Gauthier, en premières noces, a épousé Élisabeth-Ursule Denevers, de qui il a eu neuf enfants, puis en secondes noces Françoise-Marguerite Lambert (28 juillet



Plaque sur croix à Sainte-Croix de Lotbinière, à l'emplacement de la chapelle de 1684. Photo : Jacques Olivier, 2012.

1703, Saint-Nicolas). Ce charpentier et laboureur reçoit en concession par les Ursulines, le 23 janvier 1680, conjointement avec Léonard Debord, une terre de 10 ½ arpents de front sur 40 de profond située à la pointe Platon, donc dans la partie ouest de leur seigneurie. Nous le comptons parmi les habitants de cette seigneurie, même si le recensement de 1681 le dit habitant de la seigneurie de Lotbinière. En fait, nous pensons que le recenseur a cru bon d'inscrire ces deux

censitaires avec les habitants de Lotbinière, vu que personne n'habitait à Sainte-Croix en 1681, peut-être aussi parce que leurs terres étaient situées à l'est de la pointe Platon. D'ailleurs, les religieuses ont concédé à Gauthier, le 3 juin 1683, une autre terre de 6 arpents de front sur 40 de profondeur, bornée par celle d'Étienne de Nevers (son beau-père) et située dans leur seigneurie de Sainte-Croix³ où il décède vers 1714 (inventaire de ses biens le 2 avril 1715), quelque 12 ans après son épouse. En outre, selon *Les Annales de Lotbinière*, il n'y a pas trace de sa descendance à Lotbinière à cette époque-là⁴. Le recensement de 1681 nous dit que Jacques Gauthier vit avec sa femme Élisabeth Denevers et deux enfants : François (6 ans) et Joseph (4 ans) qui atteindront l'âge adulte. Voilà pour la deuxième famille. Nous ajoutons donc **quatre âmes**.

- **Léonard De Bord**, sieur de Lajeunesse, né en France vers 1637, signe une convention de mariage devant le notaire Gilles Rageot le 7 décembre 1678, avec Anne Hayot (n 26 juillet 1640, Québec). Sont alors notés présents, entre autres : Louis-Théandre Chartier de Lotbinière et son épouse, Élisabeth D'Amours; René-Louis Chartier de Lotbinière et son épouse, Marie-Madeleine Lambert; Marie-Françoise Chartier, veuve de Pierre de Joubert; Guillaume de Nevers, fils d'Anne Hayot (Hayaut), qui fut notaire durant un certain temps; les sieurs Denis Guyon (Guion), Thomas Lefebvre; Lucien Boutteville, marchand, et Maximilien de Chefdeville, bourgeois – en bref, plusieurs membres de la haute société de l'époque.

On croit que le premier mari d'Anne Hayot, Étienne de Nevers dit Brentigny dit Boisvert, qu'elle avait épousé à Québec le 28 octobre 1652, est décédé peu de temps après avoir signé, le 27 juin 1678, en tant que son curateur, un accord autorisant Michel Desorcis (Desorcyc) à travailler sur la terre du sieur Pain à Dombourg, moyennant 120 livres⁵. C'est dans l'habitation du défunt que se rendent, le 12 avril 1679, à la requête de Léonard De Bord au nom d'Anne Hayot (tutrice de ses trois enfants mineurs), les sieurs Jean Dumais, Benoît Boucher et André Bergeron pour faire rédiger par le notaire Pierre Duquet l'inventaire des biens d'Étienne de Nevers. Léonard de Bord reçoit des Ursulines en concession, le 23 janvier 1680, une terre de 10½ arpents de front sur 40 de profond située au Platon, donc dans la partie ouest de leur seigneurie, moyennant 40 livres de rentes annuelles⁵. Comme pour Jacques Gauthier, nous croyons que le recenseur a inscrit ce censitaire avec les quelques habitants de Lotbinière, vu que

personne n'habitait alors à Sainte-Croix. Le recensement de 1681 nous dit que De Bord vit avec sa femme Anne Hayot et trois enfants De Nevers : Daniel (25 ans), Étienne (20 ans), et Jean (15 ans).

Toutefois, nous estimons que Daniel (âgé de 27 ans) et Étienne (âgé de 22 ans) ne sont plus sur place en 1683. Vraisemblablement, tous deux travaillent à Dombourg (seigneurie cédée en novembre 1680 à Nicolas Dupont, sieur de Neuville) sur la terre de Jean-Baptiste Pain (Pin), devenu orphelin à 9 ans, en 1671, marié à Geneviève Tru (Trut) (ct François Genaple, 20 février 1686). Rappelons ici que leur père était le curateur de Jean-Baptiste. Ou alors, tous deux s'occupent de l'habitation de Sillery que possédait leur mère en 1679, selon l'inventaire des biens de son défunt mari; de fait, le contrat de location de cette habitation à Daniel, au prix de 200 livres, ne tenait plus puisque ce dernier était décédé avant décembre 1681 – Mathurin Tru, alors hospitalisé, avait vendu à son gendre sa terre de la côte Saint-Ignace (aujourd'hui rappelée par la terrasse de la Veuve-Pin, pointe Sainte-Foy). Ou encore que ces deux enfants se sont partagé le travail sur la terre et l'habitation. Suivant cette hypothèse, nous estimons donc que Jean est le seul enfant alors sur place, bien que ses deux frères aînés reviendront plus tard vivre dans la région de Lotbinière. Voilà pour la troisième famille. Nous ajoutons **trois âmes**.

- **Guillaume Denevert** (dit Brantigny dit Boisvert). Né le 25 août 1654 à Sillery, fils d'Étienne et Anne Hayot, il épouse à Sillery le 10 décembre 1671 Louise Vitard (Vital), fille de Robert et Louise Paveret. Selon *Les Annales de Lotbinière 1672-1933* qui énumèrent les noms des colons qui habitaient à Lotbinière en 1681, Guillaume de Nevers séjournait dans cette seigneurie des Ursulines⁶ où, dès 1676, son père Étienne exploitait une terre située à la Pointe Platon avec droit de pêche accordé par les Ursulines, moyennant une somme de 60 livres de rentes... pour cinq années consécutives commençant le 16 juillet 1676⁷. Cette prétention du curé Paradis n'est pas dénuée de sens pour plusieurs raisons :

- Guillaume Denevert fils, baptisé le 12 novembre 1682 à Saint-Joseph (Lauzon), était né à Sainte-Croix le 24 octobre 1682. Dans l'acte de baptême, le lieu de résidence des parents (Sainte-Croix) est clairement indiqué par Claude Volant, prêtre missionnaire. Par ailleurs, le couple avait été recensé comme habitant à la Basse-Ville de Québec en 1681. Faut-il alors croire à un récent déménagement ou à une double résidence?

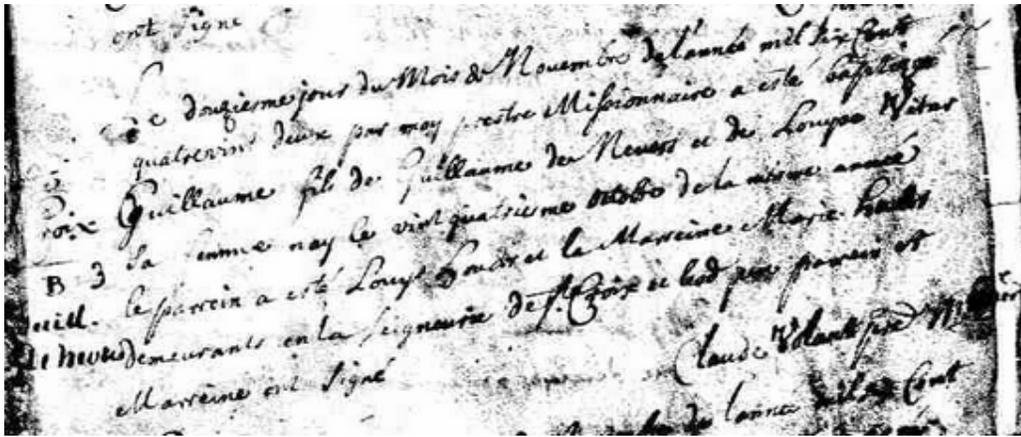
³ Michel LANGLOIS. *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, tome II, Sillery, La Maison des ancêtres inc., 1999, p. 324.

⁴ Louis-Laurent PARADIS. *Les Annales de Lotbinière 1672-1933*, vol. I, Québec, Ateliers de L'Action catholique, p. 25.

⁵ <http://ptitstresors.site.voila.fr/genealogie/etienne/etienne.htm> consulté en 2010.

⁶ Louis-Laurent PARADIS. *op. cit.*, p. 24.

⁷ www.michelboisvert.com/genealogie/histden.html



Acte de baptême de Guillaume de Nevers.

- D'après une décision du Conseil souverain en 1695, Guillaume Denevers se serait partagé avec son frère Étienne la terre que possédait leur mère (décédée vers 1694)⁸. En fait, s'il ne logeait pas sous le même toit, Guillaume aurait vécu à peu de distance de sa mère dont il pouvait surveiller les biens (consentis selon l'inventaire fait par son défunt mari en 1679) que son beau-père De Bord semblait vouloir soustraire aux enfants Denevert. Aîné de la famille et instruit, on lui a reconnu le titre de notaire⁹ bien que l'ensemble de ses actes ait été perdu. À ce titre, il n'a cependant pas rédigé la convention de mariage entre sa mère et Léonard de Bord qui lui a préféré le notaire Gilles Rageot.
- Le 23 avril 1683, il reçoit des Ursulines une concession de terre sur leur seigneurie.

Le couple Guillaume Denevert-Louyse Vitard (Vitar) a eu sept enfants avant 1683, la huitième, Madeleine, étant née en 1686. Notons ici que Louise Vitard obtient par ordonnance séparation de biens d'avec son mari le 16 octobre 1707¹⁰ en vertu de laquelle il doit lui verser 400 livres. Fille du roi, Louise était arrivée ici vers 1670 avec une dot évaluée à 600 livres. Tel que déjà indiqué, le couple s'était marié en 1671. Pour leurs sept premiers enfants, nous donnons l'âge au moment où ils auraient habité à Sainte-Croix à l'été 1683 :

- 1) Anne-Catherine* (10 ans), née à Sillery le 24 novembre 1672. Elle épouse Gervais Houde à Cap-Santé le 24 novembre 1689. Elle est inhumée à Sainte-Croix le 10 mars 1744.
- 2) François*, né vers 1674 (9 ans). Le 7 juillet 1698 à Cap-Santé, il prend pour épouse Marie-Anne Marcot, fille de Jacques et Élisabeth Sallé. Décédé le 13, il est inhumé à Lotbinière le 14 avril 1753.

3) Louis* (6 ans), né le 16 janvier 1677 à Lauzon et baptisé le 9 février 1677 à Québec. Recensé en 1681 chez ses parents à la Basse-Ville de Québec.

4) Marie* (5 ans), née et baptisée en 1678. Dite Denevert dit Boisvert, elle épouse vers 1705 Fabien Rondeau, fils de Thomas et Andrée Renodier. Elle est décédée le 12 et a été inhumée le 13 avril 1702 à Saint-

Nicolas (*Dictionnaire généalogique du Québec ancien*).

- 5) Jacques-Alexandre* (4 ans), né le 7 septembre 1679 à Lauzon et baptisé le 9 à Québec. Le 18 octobre 1704, il épouse à Lotbinière Marie Beudet, fille de Jean et Marie Grandin. Il est inhumé le 27 février 1741 à Sainte-Croix.
- 6) Jean, né et baptisé le 15 septembre 1681 à Québec, et décédé et inhumé le 30 du même mois à Québec.
- 7) Guillaume* (8-9 mois), né le 24 octobre 1682 et baptisé le 12 novembre 1682 à Saint-Joseph de Lauzon. Parrain, Louis (Louys) Houde; marraine, Marie Houde.

- Ce couple, qui possédait une maison à la Basse-Ville de Québec en 1681, avait aussi une servante à son service; pré-nommée Anne, elle était alors âgée de 17 ans¹¹. Comme les enfants du couple sont encore en bas âge, nous croyons qu'elle a suivi le couple à Sainte-Croix en 1682; elle avait alors environ 18 ans. De plus, nous pensons qu'elle fut considérée comme appartenant à une autre famille que les Denevert.

En ajoutant les enfants* qui ont vraisemblablement suivi le couple (Anne-Catherine, François, Louis, Marie, Jacques-Alexandre, Guillaume) et la servante Anne, nous obtenons **deux familles et neuf âmes**.

Sans enfreindre les règles de la logique, nous arrivons à cinq familles et 29 âmes. Par suite de toutes nos recherches, nous n'avons trouvé aucune autre conclusion qui s'inscrirait en faux contre nos déductions. Bien que cette période (1682-1721) de l'histoire de Sainte-Croix soit authentifiée par peu de documents irréfutables, nous croyons avoir réuni ci-dessus un ensemble d'informations qui s'approchent de la réalité en ce qui concerne les premières familles et les âmes de cette paroisse.

⁸ Louis-Laurent PARADIS. *Ibid.*, p. 24-25.

⁹ *Op. cit.*, p. 24

¹⁰ BAnQ-Q, *Édits et Ordonnances*, volume III, p. 137.

¹¹ André LAFONTAINE. *Recensement annoté de la Nouvelle-France 1681*, Sherbrooke, [s. n.], 1981, p. 24.



EDMOND TESSIER, FILS DE L'ANCÊTRE MATHURIN

G.-Robert Tessier (0003)

Né à Saint-Casimir de Portneuf, l'auteur est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Sa carrière s'est déroulée au ministère des Transports du Québec, où il a gravi les échelons de la fonction publique jusqu'aux postes de directeur général du Génie et sous-ministre adjoint. Il s'intéresse à la généalogie depuis la fin des années cinquante et a publié de nombreux travaux historiques et généalogiques dont certains ont été couronnés par le prix *Percy-W.-Foy*, et celui du *Prix de L'Ancêtre* du volume 32 en 2006. Le néologisme *généatique* est de son cru. À ses collègues René Bureau et Benoit Pontbriand, il propose, en 1961, la fondation de la Société de généalogie de Québec et agira comme secrétaire durant de nombreuses années, puis comme président.

Résumé

Mathurin Tessier et Élisabeth Létourneau, ancêtres d'une lignée de Tessier au Québec, n'ont pas eu une descendance nombreuse. Un fils, Edmond, est le seul à l'origine d'une descendance Tessier, et une fille, Marie-Jeanne, a engendré une lignée de Gervais. Plusieurs membres de cette famille ont été assez mobiles, la génétique y étant pour quelque chose car Mathurin, après avoir quitté la Côte-de-Beaupré se retrouve à Champlain, à Sainte-Anne-de-la-Pérade et à Montmagny.

Edmond est celui par qui l'ancêtre Mathurin a laissé une descendance Tessier. Il est le seul de ses fils qui a eu des enfants. Une seule fille est issue de cet ancêtre, Marie-Jeanne Tessier, et elle est à l'origine des Gervais. Edmond était l'aîné d'une famille de six. Son acte de naissance n'a pu être retracé, mais il serait né en 1677 ou tôt en 1678, d'après le recensement de 1681.

Mathurin Texier, patronyme qui s'est transformé en Tessier, avait épousé Élisabeth Létourneau à Château-Richer le 23 septembre 1670, fille de feu David, décédé le 16 mai précédent, et Jeanne Baril.

David Létourneau, devenu veuf avec deux enfants, s'était remarié en France avec Jeanne Baril. Il quitte la France en y laissant sa femme qui avait eu deux enfants : Élisabeth et Philippe. Vers 1665, Jeanne Baril vient rejoindre son mari : Élisabeth a 11 ans et Philippe, 8 ans. La famille de quatre enfants est de nouveau réunie. Deux autres enfants viennent augmenter la famille : Jacques en 1667, et Gabriel en 1670. Il y avait eu aussi Guillaume qui est né et décédé en janvier 1670 (NDLR : aucun Guillaume n'est mentionné dans le *Dictionnaire du Québec ancien*, ni dans *PRDH*).

Jeanne Baril ne reste pas veuve longtemps, surtout à 35 ans, et épouse son domestique René Bin, 24 ans, le 26 octobre 1670¹ à Château Richer. Jeanne Baril a préféré laisser Mathurin à sa fille et marier son domestique encore plus jeune. Peut-être que les amours étaient déjà commencées entre les deux.

L'émigré français Mathurin Tessier, âgé de 31 ans, au pays depuis 13 ans déjà, prend en Élisabeth une toute jeune

filles de 16 ans, et ce couple a attendu sept ans avant de voir arriver son premier enfant, Edmond. Comme les nouveaux parents sont reconnaissants envers le seigneur Edmond de Suève de les avoir installés sur une bonne terre à Sainte-Anne-de-la-Pérade le 2 novembre 1677, quoi de plus naturel que de donner à leur fils le prénom d'Edmond, qui fut probablement le parrain. Sur les cinq autres enfants à naître, deux ont survécu : Marie-Jeanne et Jean.

En quittant Sainte-Anne-de-la-Pérade vers l'est, les deux routes remontant la rivière Sainte-Anne, de chaque côté, s'appelaient Rapide Nord et Rapide Sud. La terre concédée par le seigneur à Mathurin était située au Rapide Sud, sur le chemin appelé Montée d'Enseigne. C'est là qu'Edmond passa son enfance. Après 11 ans sur cette terre, Mathurin la vend le 30 janvier 1689 (greffe Michel Roy) à Daniel-Jean Lemerle. Par ailleurs, le 6 mars 1687, il est spécifié, dans un contrat (selon Raymond Douville, car ce contrat n'existe plus), que la terre de Pierre Gendron, sur la rive nord, est bornée *par dessus à Mathurin Texier*. Ce dernier est donc installé à cette date du côté nord de la rivière Sainte-Anne. Edmond, âgé de 10 ans, y est avec sa famille. Lorsque Mathurin signe une obligation au marchand François Chorel le 21 août 1690 (notaire royal Daniel Normandin) de 167 livres et trois sols, il hypothèque sa terre qui mesure huit arpents de front.

À 17 ans, le 2 mars 1694, Edmond est parrain, avec Marianne Guibo comme marraine, au baptême à Sainte-Anne-de-la-Pérade de Marie-Louise LeRoue, fille de Gilbert (ou Gilles) et Marie-Ursule Greslon.

MARIAGE D'EDMOND

Si Mathurin s'est marié à 31 ans, son fils Edmond va convoler beaucoup plus jeune. À 20 ans, il passera un

¹ TESSIER, G.-Robert. *L'ancêtre Mathurin Tessier (1639-1703)*, Éditions du Bien Public, Société d'histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, 1983.

contrat de mariage, le 14 juillet 1697, avec Madeleine Langevin qui en a 17, fille de Mathurin et Thérèse Martin de Montréal (notaire Michel Roy). Le mariage avait été célébré le 18 juin précédent (*Dictionnaire ancien* du PRDH donne le mariage à La Pérade, en 1697), jour de l'anniversaire de naissance de Madeleine. Mathurin Langevin dit Lacroix faisait partie du contingent de la Grande Recrue de 1653, groupe pionnier de Montréal². Cet Edmond était quand même dégoûdi pour son âge : mariage et avec une fille de Montréal en plus. Il doue sa future épouse de la somme de 150 livres tournois.

À cette occasion, Mathurin Tessier veut voir son fils établi près de chez lui et donne aux futurs époux une partie de sa terre soit deux arpents de front. Cette terre est bornée par dessus, donc au nord-est, à Louis Guibault et au sud-ouest au restant de la terre de Mathurin. Les parents Tessier s'engagent à nourrir les futurs époux durant une année à compter du jour des épousailles. En contrepartie, Edmond travaillera au profit de ses père et mère et devra bâtir, sur la terre donnée, une maison prête à loger au bout de ladite année. De plus, si la future épouse vient à mourir avant son époux, sans enfant, les Langevin ne pourront hériter des choses données par les Tessier, mais seulement des acquêts que les nouveaux mariés pourront faire à l'avenir. Cette famille Tessier était bien considérée des notables du coin, si on en juge par les témoins signataires au bas du contrat : le père Mathu-

rin Langevin de Montréal, le seigneur Edmond de Suève, les marchands François Chorel et Saint-Romain, ainsi que Claude Rivard.

MARIAGE DE MARIE-JEANNE

Mathurin était généreux envers ses enfants car il fait une autre donation, mais envers sa fille Marie-Jeanne à l'occasion de son mariage avec Jean-Baptiste Gervais le 9 janvier 1700. Mathurin et Élisabeth auront donc comme voisins Edmond, d'un côté, et Marie-Jeanne, de l'autre. Marie-Jeanne et son époux Gervais vendent cette terre le 30 mars 1709 (notaire royal François Trotain) à Joseph Guoin et utilisent le produit de cette vente pour aller s'installer à Grondines.

Le couple Tessier-Gervais a eu six enfants. Marie-Jeanne devenue veuve se remarie à Pierre Lévesque, célibataire de 48 ans, le 30 novembre 1726. De ce mariage naît un enfant, Pierre, baptisé le 31 août 1727 mais inhumé le lendemain. Marie-Jeanne *devenue faible d'esprit s'en fut demeurer avec son fils issu de son premier mariage* et le couple se sépara³. Marie-Jeanne est décédée le 29 septembre 1748.

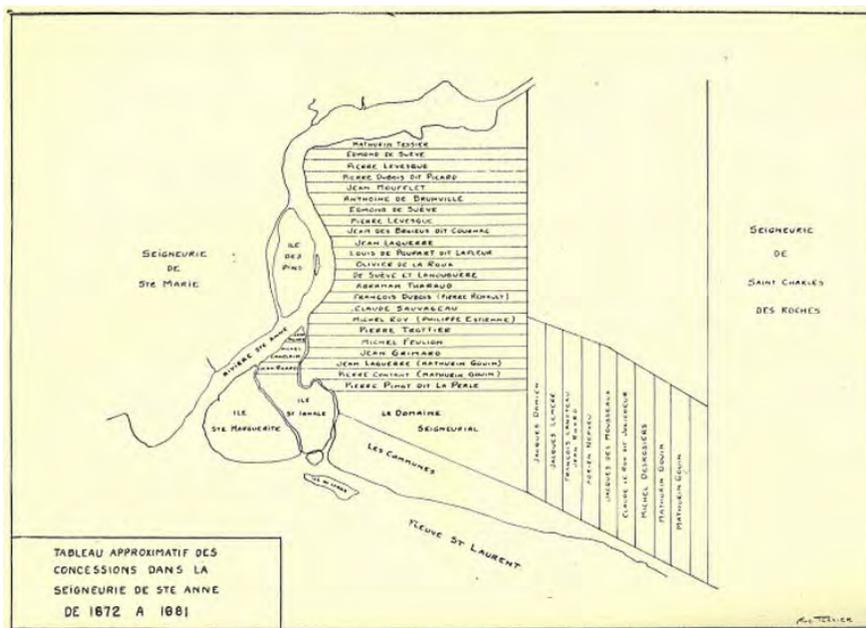
MATHURIN ET ÉLISABETH QUITTENT SAINTE-ANNE

Mais ces donations cachaient peut-être le dessein par Mathurin de quitter Sainte-Anne, installé dans ce village depuis maintenant 25 ans, lui qui avait l'habitude de bouger.

Puis c'est la joie dans la famille. Le 23 août 1698, Madeleine Langevin met au monde un garçon baptisé Pierre, prénom qui sera populaire chez les descendants de Mathurin Tessier à travers les générations. D'ailleurs, sa soeur Marie-Jeanne prénommra aussi son premier enfant, Pierre, le 19 mars 1701.

S'agit-il de prémonition quand Mathurin vend sa terre le 6 mai 1702? Il est toujours à Sainte-Anne le 20 octobre de cette année-là, mais quitte ce village quelques mois plus tard avec sa femme et son plus jeune enfant, Jean, né à Québec le 11 septembre 1688. Cette petite famille s'empresse de quitter Sainte-Anne avant l'hiver, avant que les glaces ne figent le fleuve Saint-Laurent.

Ils s'en vont à Montmagny, rejoindre ou visiter le frère d'Élisabeth, Jean Létourneau. Un voyage en canot, à l'automne 1702, n'était sûrement pas une croisière! Pour Mathurin le voyage



Censitaires de la seigneurie de Sainte-Anne à La Pérade, entre 1672 et 1681. Source : Douville, Raymond. *Seigneurs et colons de Sainte-Anne de la Pérade, 1667-1681*, Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, 1946.

² *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 54, n° 3, cahier 237, automne 2003.

³ ROMPRÉ, Jean. *La famille Rompré en Nouvelle-France*, Les amis de l'histoire de La Pérade, 1981.

ne fut certes pas facile. Il a sans doute attrapé son coup de mort, car il décède à Montmagny le 19 janvier 1703, emporté, il semble bien, par l'épidémie de petite vérole qui sévit alors dans la région québécoise.

ÉLISABETH REJOINT SON FILS EDMOND À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Après la mort de son mari, Élisabeth Létourneau revient vivre à Sainte-Anne-de-la-Pérade, avec Jean, un grand garçon de 15 ans, mais pas pour longtemps. Elle est admise à l'Hôtel-Dieu de Québec le 18 mars 1708. Encore là, il faut imaginer le transport d'une grande malade de Sainte-Anne-de-la-Pérade jusqu'à Québec, probablement par la voie du Saint-Laurent. Elle ne s'en sortira pas et meurt le 18 mai 1708. Elle n'a que 54 ans⁴.

Edmond Tessier poursuit sa destinée à Sainte-Anne avec Madeleine Langevin. Ils auront dix enfants :

- Pierre né le 25-08-1698, décédé aux Illinois; marié à Angélique Gaudry le 12-08-1719.
- Marie-Anne née le 25-10-1700, décédée en 1716.
- Charles né le 15-09-1703, décédé le 01-10-1705.
- René né le 04-05-1705; 1^{er} mariage avec Marguerite Sauvageau; 2^e mariage avec Marguerite Grandbois.
- François-Xavier né le 07-12-1707; 1^{er} mariage avec Françoise Grandbois; 2^e mariage avec Marie L'Heureux.
- Louis né le 26-03-1710; marié à Madeleine Gendron.
- Madeleine née le 25-05-1712; mariée à Michel Gendron.
- Geneviève née le 17-12-1714.
- Joseph né le 09-08-1716.
- Joachim né le 06-11-1718; marié à Marie-Anne Mignan.

Parmi les enfants de Pierre Tessier et Angélique Gaudry, on compte Madeleine qui a épousé en 1739 Michel Leboeuf, et Angélique qui a épousé en 1741 Michel Maillot; ces derniers ont habité dans la seigneurie de Saint-Pierre-les-Becquets, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Ces acteurs sont mentionnés dans le contrat du 27 septembre 1751 (notaire D'Arnould-Balthazar Pollet) alors que Michel Leboeuf et Madeleine Tessier, en présence de Pierre Tessier, frère de Madeleine, agissent au nom de Michel Maillot et Angélique Tessier dans la vente des droits et prétentions provenant de la succession de feu Edmond Tessier et de Madeleine Langevin, à Madeleine Tessier, veuve de Michel Gendron.

Une autre fille de Pierre Tessier et Angélique Gaudry, Marie-Jeanne, épouse Antoine Pelletier, de Neuville, le 2 juillet 1742. L'époux était issu d'une famille de notables, puisque le père Noël Pelletier était capitaine de la seigneurie de la Pointe-aux-Trembles.

EDMOND TESSIER, HOMME RESPONSABLE

Une obligation du 2 juillet 1714 (notaire royal Louis Chambalon), comportant une convention, précise qu'Edmond fut le donataire de ses parents Mathurin Tessier et Élisabeth Létourneau. Par ce document, Edmond reconnaît devoir à son frère Jean la somme restante de 100 livres sur un total de 150 livres. Il est précisé que leur sœur Marie (Marie-Jeanne) était aussi donataire de ses parents. Jean et Edmond conviennent que le paiement se fera en quatre versements de 25 livres. En outre, Edmond s'oblige à prêter à Jean ses deux bœufs, son cheval, leurs harnais et la charrue pour faire ses labours de l'automne et du printemps prochain et ce, pour une fois seulement. Le transport ne fait pas peur aux Tessier, car ce contrat se passe à Québec, en présence de Jean Meschin, huissier audencier en la Prévôté de Québec et de Jean-Baptiste Desaline, praticien, de Québec également.

Le 9 novembre 1715 (ct F. Trotain), Edmond investit de nouveau et achète de Jean Gendron une terre de trois-quarts d'arpent sur 25, dans Sainte-Anne sur le bord de la rivière du même nom. La terre est bornée au nord-est à celle d'Antoine Gendron, le frère du vendeur, et au sud-ouest à celle de Jacques Létourneau, le frère d'Élisabeth, oncle de l'acquéreur. Le prix est de 312 livres payées par la vente de deux jeunes bœufs de 3 et 4 ans, évalués à 100 livres chacun, une jeune taure évaluée à 20 livres et la somme de 80 livres et plus payable en grains pour compléter le prix de la vente. Les témoins Jean Baril et Jacques Rouillard signent, mais Gendron et Tessier déclarent ne le savoir. Dans un avenant à ce contrat et daté du 2 janvier 1716, l'épouse de Jean Gendron, Marie-Anne Prinsaux, confirme la vente et les deux vendeurs reconnaissent avoir été payés.

Mais Edmond Tessier ne garde pas cette terre et la revend presque aussitôt, le 21 février 1716 (ct F. Trotain), au voisin Antoine Gendron au prix de 300 livres payées comptant. Edmond avait compris qu'une façon d'accumuler des richesses était dans l'achat et la vente de terres et l'élevage d'animaux.

Il peut être considéré comme un notable de Sainte-Anne puisque, le 9 février 1721, il est invité à comparaître devant Mathieu-Benoît Collet, procureur général du roi, pour rapporter *les commodités et incommodités de Sainte-Anne-de-la-Pérade*⁵.

EDMOND DANS LA SEIGNEURIE DES GRONDINES

Edmond était un homme d'action, attiré par de nouveaux défis, par une région vierge à défricher. À 54 ans, le 26 juillet 1721 (ct F. Trotain), il est parmi les premiers à se voir concéder une terre à la hauteur du Rapide par le sei-

⁴ TESSIER, G.-Robert. *op. cit.*

⁵ Rapport de l'archiviste de la Province de Québec, 1921.

gneur des Grondines, François Hamelin, premières concessions dans ce qui deviendra Saint-Casimir. Edmond est absent et c'est Jean, son frère, qui agit en son nom. La concession mesure 4 arpens de front sur 40 de profondeur et est bornée en front à la rivière Sainte-Anne, tenant *du côté d'en haut* (nord-est) à Pierre Tessier son fils et *du côté d'en bas* (sud-ouest) à Antoine Gendron. Ces deux derniers censitaires se sont vu concéder leur terre le même jour qu'Edmond. Il est précisé que les cens et rentes sont payables à la Saint-Martin à l'autel (sic) *seigneurial de monsieur Hamelin*. Le censitaire a l'obligation de tenir feu et lieu, donc d'habiter sur la terre, dans l'année qui suit la date du contrat de concession. Le contrat est signé à Sainte-Anne en la maison de Pierre Roy qui agit comme témoin avec Charles Vallée.

Une quittance du 5 septembre 1730 (notaire royal Jean-Baptiste Adhémar) a été signée par Jean-Baptiste Neveu, marchand bourgeois de Montréal, au nom de Louis et Antoine Langevin, et autorisée par actes passés le 18 novembre 1727 et le 26 juillet 1728, ainsi qu'au nom et comme procureur d'Edmond Tessier, Madeleine Langevin et Charles Langevin. Ce document reconnaît que Jean-Baptiste Neveu a reçu de Jeanne Fauché, veuve d'Étienne Campot, et François Campot son fils, la somme de 731 livres par suite d'une condamnation par jugement du 1^{er} avril 1727 pour raison du douaire de Thérèse Montpellier, leur mère. Sans avoir pris connaissance des documents mentionnés dans cet acte, on peut croire qu'il s'agit d'un règlement concernant la succession de Thérèse Martin dit Montpellier, la mère des Langevin, dont Madeleine épouse d'Edmond Tessier.

INVENTAIRE DES BIENS D'EDMOND

Le 4 avril 1742 (notaire Joseph Rouillard dit Fonville), à la demande d'Edmond Tessier et de Madeleine Langevin, lesquels *pour mettre la paix entre leurs enfants héritiers après leur*

décès et à cause de la donation qu'ils ont faite cy devant à leur fils Joachim [...] ont mandaté le notaire de faire un inventaire de leurs meubles, estimé par Pierre Roy, lieutenant de milice de Sainte-Anne, et Pierre Laquerre. Cet inventaire permet de voir qu'Edmond a amassé une bonne quantité de biens. Il comprend tous les meubles, instruments divers et animaux : une table de bois de pin, quatre chaises, un coffre de bois de pin, une broche à rôtir, une poêle à frire, deux marmites, quatre vieilles assiettes de fer, une couchette, une bouteille, une cruche, une huche, une pelle de fer, un marteau et une enclume, deux pioches et une hache, tenaille et marteau, une carriole, une charrette, une charrue, deux bœufs, deux taures d'un an, deux vaches, un cheval, un harnais de cheval, deux faucilles, des poules et un coq. Le tout s'élève à 601 livres, somme de laquelle il faut enlever les dettes de 123 livres dont 40 livres dues à Jean Tessier, son frère, et 16 livres à Michel Gendron, son gendre, et « un billet douteux » de 100 livres. Est-ce que la donation faite à Gamelin de Lanouguère était pour l'entretien de leur enfant Joseph?

Dans toute famille il y a souvent des frictions et celle d'Edmond et de Madeleine Langevin n'en est pas exempte. Le 31 mars 1746 (ct A.-B. Pollet), Edmond et Madeleine s'amènent chez le notaire avec leur fille Madeleine, accompagnée de son époux Michel Gendron, pour signer un accord : *Lesquelles parties, pour vivre en paix et en union et vouloir éviter toute contestation entre elles et pour éviter toutes procédures prient monsieur Gatino seigneur du fief Sainte-Marie, Louis Maillou et Me Bronsard Langevin, Taillandier, pour accorder les parties...* Il s'agit d'une donation faite le 5 septembre 1741 et le 22 janvier 1742 au profit de Joachim Tessier, lequel aurait fait échange avec Madeleine Tessier et Michel Gendron. Les parties conviennent de ne pas déroger aux clauses de ladite donation et de donner à Edmond et Madeleine ce qui avait été précisé et décrit dans ce contrat, soit *12 cordes de bois, six minots de poix et*



Ancien manoir Tariieu de Lanouguère, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, avant et après restauration. Source : BAnQ – E6, S7, SS1, P17039 et P17040.

de blé d'Inde et un minot d'avoine pour la vache, d'en donner une de trois ans sans infirmité, mais les donataires auront le veau et faire que le veau tétera, leur fournir une douzaine de poules, etc.

En somme, il semble que Joachim, qui avait la charge de ses parents, ait transféré à sa sœur Madeleine cette responsabilité. Ainsi, le contrat exige que les donataires, Madeleine et son mari, doivent tenir compte à leurs cohéritiers de l'inventaire qui a été fait par Edmond. Finalement, les parties conviennent que les donataires sont tenus et obligés de faire aux donateurs une petite maison de douze pieds en quarré, laquelle petite maison sera bâtie sur l'arpent et demi à eux donné, et qui demeurera en propre aux donataires après le décès des donateurs, logeable l'automne prochain.

Madeleine Langevin décède le 8 février 1749 et Edmond Tessier suit sa femme de peu et décède le 24 septembre 1750.

DESCENDANCE D'EDMOND

Ainsi, la descendance de Mathurin Tessier et Élisabeth Létourneau est assurée par les enfants d'Edmond Tessier et Madeleine Langevin, soit :

- Pierre, marié à Angélique Gaudry;
- René, marié à Marguerite Sauvageau (lignée de l'auteur), et à Marguerite Grandbois en secondes noces;
- François-Xavier, marié à Françoise Grandbois;
- Louis, marié à Madeleine Gendron;
- Joachim, marié à Marie-Anne Magnan;
- Madeleine qui, à l'âge de 17 ans, épouse Michel Gendron. Il ne faut pas oublier qu'elle a une descendance dont le patronyme est autre que Tessier (voir p. 39).

LE FRÈRE D'EDMOND, JEAN TESSIER, HOMME FIABLE ET ACTIF

Le jeune frère d'Edmond, Jean, même s'il n'a pas eu de descendance, fait assez rare, mérite un peu d'attention en raison de ses talents.

Il épouse Jeanne LaHayse le 1^{er} juin 1711 à Champlain. La signature de Jeanne est « *m j Lahaize* ». Jean avait peut-être rendu visite à son oncle Jacques Létourneau, qui fut meunier à cet endroit un certain temps, et fait la rencontre de sa future. Ce couple n'eut pas d'enfant, mais en a adopté un, prénommé Joseph, fils de Catherine Cosset qui épousa

Mathurin Guibault, de Batiscan. Cet enfant porta le nom de Tessier la plupart du temps, bien qu'il fût appelé Dubord dans la donation des biens meubles de ses parents adoptifs le 13 juin 1746 (ct A.-B. Pollet).

Jean Tessier était un homme fiable. Dans l'inventaire des biens de Charles Vallée le 3 novembre 1742, les meubles ont été laissés sous sa garde. Le jour précédent, il avait été nommé tuteur de Louis Vallée *présentement au pays d'en haut*⁶. Il était aussi le parrain de Marie-Jeanne Vallée, fille de Charles, qui a épousé Jean-Baptiste Leduc. En 1746, Jean était capitaine en second de milice et donc grandement mêlé aux affaires civiles de la communauté.

Il ne faisait pas que cultiver la terre. Il effectua plusieurs transactions en achetant des terres et en les revendant, tant dans Sainte-Anne que dans la seigneurie des Grondines. Par exemple, dès 1710 (ct D. Normandin), il est le premier à se voir concéder un lot au Rapide Sud, le premier dans la seigneurie des Grondines, le long de la rivière Sainte-Anne. Jean suivait donc les traces de son frère aîné Edmond dans l'accumulation de richesses.

Le lundi 24 janvier 1724 (ct F. Trotaïn), Jean Tessier et son épouse Marie-Jeanne LaHayse vendent une habitation ou terre de 3 arpents sur 40 dans la seigneurie des Grondines, mais prenant son front au fleuve Saint-Laurent, donc à Saint-Charles-des-Roches. L'acquéreur est François Hamelin dit Grondines

agissant au nom et comme fondé de pouvoir de son frère, René Hamelin dit Laganière. Le vendeur Tessier est toujours propriétaire au nord-est d'un arpent restant. Le prix est de 450 livres payées en argent comptant. Dans un avenant à ce contrat, Jean Tessier ajoute la vente de l'arpent restant, au prix de 100 livres borné au nord-est à la terre d'Antoine Lécuyer.

Le lundi 25 décembre 1730 (ct F. Trotaïn), jour de Noël, le couple Tessier-LaHayse vend à son neveu François Tessier une terre de 4 arpents sur 40 au Rapide Sainte-Anne, prenant son front à la rivière du même nom, pour le prix de 150 livres. François, qui a épousé Françoise Grandbois à Québec, est le fils d'Edmond.

Seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Cette seigneurie a été concédée à Edmond de Suève et Thomas Tariou de Lanaudière par l'intendant Jean Talon, le 29 octobre 1672. Son étendue est de 1 ½ lieue de front sur 1 lieue de profondeur, à la rivière Sainte-Anne. Selon l'acte de concession, le seigneur de Lanaudière aurait acheté ces terres du sieur Amelin (Hamelin) en 1672, alors que ce dernier les détenait depuis 1670. Une augmentation de 3 lieues de profondeur est accordée à Marguerite Denis, veuve de Thomas Tariou de Lanaudière, par le gouverneur Frontenac et l'intendant Champigny, le 4 mars 1697. Les îles devant la seigneurie sont annexées à cette dernière le 6 avril 1697, ce qui sera confirmé le 30 octobre 1700. L'ordonnance du 8 janvier 1710, accorde à Pierre-Thomas Tariou de la Pérade la jouissance des îles devant la seigneurie, alors que le coseigneur, François Chorel de Saint-Romain, dit d'Orvilliers, se voit débouter. Une augmentation, au 30 octobre 1700, correspond à la seigneurie Tariou.
Tiré de : www.toponymie.gouv.qc.ca/CT/toposweb/fiche.aspx?no_seq=119273
Source : *Seigneuries et fiefs du Québec : nomenclature et cartographie*, 1988

⁶ SAINTONGE, Jacques. « Origine des Vallée péradiens », *Héritage*, décembre 1997, p. 289.

Jean Tessier est aussi propriétaire de terres dans Sainte-Anne. Le vendredi 28 mars 1738 (ct J. Rouillard) il loue à Alexis Leduc, son neveu par alliance puisqu'il était le fils d'Angélique Gaudry, veuve remariée à Pierre Tessier, une terre qui mesure 2 arpents sur 20. Quelques années plus tard, le 13 juin 1746 (ct A.-B. Pollet), Jean Tessier et son épouse Marie-Jeanne LaHayse font donation à ce même Alexis Leduc d'une terre de 4 arpents sur 20 de profondeur au Rapide de la rivière Sainte-Anne.

Le 8 mai 1745 (ct A.-B. Pollet), Jean et Marie-Jeanne vendent à Michel Leboeuf et Marie-Madeleine Tessier, sa femme, demeurant à Saint-Jean-Deschaillons (aujourd'hui Deschaillons-sur-Saint-Laurent), une terre de 6 arpents de front sur 20 de profondeur, bornée au sud-ouest à celle de François Tessier et au nord-est à celle d'un dénommé Vallée.

Le lendemain 9 mai 1745 (ct A.-B. Pollet), Jean et Marie-Jeanne signent une quittance envers Jean-Baptiste LaHayse, leur beau-père et père, pour une somme de 550 livres reçue de la succession des défunts Jean-Baptiste LaHayse et son épouse Geneviève Limousin.

On peut dire que Jean Tessier était plutôt riche et, comme on le verra plus bas, a toujours été proche de son frère aîné Edmond et de ses neveux et nièces, démontrant aussi de la générosité.

LE RAPIDE

Dans différents contrats, il est question du Rapide. Ce nom provient du lieu situé entre Sainte-Anne-de-la-Pérade et Saint-Casimir, et inspiré des rapides de la rivière Sainte-Anne à cet endroit. D'ailleurs, Saint-Casimir, bâti en amont des rapides, portait ce nom avant son érection canonique en 1836.

L'AINÉ PIERRE TESSIER ET SON ÉPOUSE ANGÉLIQUE GAUDRY

L'ainé Pierre Tessier passe son contrat de mariage le 30 juillet 1719 (ct F. Trotain) avec Angélique Gaudry, veuve



Vue aérienne de la municipalité rurale de Saint-Casimir. Photo fournie par l'auteur (Ray-Flex Photo inc., Internet).

de Jean-Baptiste Leduc. Pierre n'est âgé que de 20 ans. On se marie jeune dans cette famille. Avec Angélique, il était sûr d'avoir une femme mature; elle avait déjà quatre enfants. Les personnes présentes dans la maison de la future épouse, située au Rapide, sont Louis Gastineau, marchand et seigneur de la seigneurie de Sainte-Marie, Pierre Roy, Joseph Gouin, Jean-Baptiste Leboeuf, Antoine Gendreau, ainsi que l'oncle Jean Tessier. Angélique Gaudry s'engage à se faire élire tutrice de ses enfants procréés avec son défunt mari Leduc, et à faire nommer un subrogé tuteur. Le futur époux apporte la somme de 400 livres, soit 100 livres données par son père Edmond et 300 livres qu'il s'est *ménagé de son économie*. Un autre qui suit l'exemple de son père et de son oncle.

Angélique Gaudry, fille de Jacques et Anne Poirier, avait épousé Jean-Baptiste Leduc, fils d'Antoine et Jeanne Faucheux, les ancêtres Leduc, à Sainte-Foy le 9 novembre 1705. Quatre enfants naissent de ce mariage dont Baptiste-Alexis baptisé à Sainte-Anne-de-la-Pérade, qui épouse Dorothee Vallée en 1738. L'oncle Jean Tessier, toujours généreux, donne en cadeau de noces et du jour de l'An 1739, une terre à ce neveu par alliance et à sa nouvelle épouse (31 décembre 1738, notaire royal Claude Barolet).

Les autres enfants sont Ignace et Jean-Baptiste; ce dernier épouse en 1741 Marie-Jeanne Vallée, la sœur de Marie-Dorothee, et, en 1749, Marie-Josèphe Beaudoin. Le dernier enfant Leduc est Marie-Josèphe.

Pierre Tessier décède *dans les Pays d'en haut l'année dernière* selon ce qui est écrit dans l'inventaire de ses biens le 27 septembre 1735 (ct A.-B. Pollet). Angélique Gaudry avait été nommée tutrice de ses enfants mineurs Pierre, Madeleine, Angélique et Jeanne Tessier. Edmond Tessier, grand-père paternel, fut désigné subrogé tuteur. L'inventaire est imposant et nécessite trois jours de travail, les mardi et mercredi 27 et 28 septembre et le samedi 1^{er} octobre 1735. La journée de travail va de 6 h à midi ou de 7 h à 13 h, pour se poursuivre dans l'après-midi de 14 h à 17 h. L'inventaire de Pierre Tessier s'élève à 312,10 livres. On y retrouve des assiettes de faïence et en étain, un sas à sasser la farine avec monture, des chaudières en cuivre et bien d'autres objets qu'il serait trop long d'énumérer. La liste de documents trouvés dans la maison est aussi intéressante à consulter, comme les contrats de mariage et les contrats d'achats de terre.

Le fils Ignace Leduc a sûrement été influencé par son beau-père Pierre Tessier et se retrouve dans le *pays d'en haut au fort de PontChartrain au Détroit* en janvier 1745, alors que Leduc, qui a signé une obligation au profit de Claude Gouin, commis au fort de Pontchartrain du Détroit, ne peut la rembourser. Sa mère et tutrice Angélique Gaudry, *voyant qu'elle serait obligé de payer pour son fils à monsieur de la Naudière, sei-*

gneur de La Pérade, la somme de £391.15, met aux enchères la part d'Ignace dans l'héritage de feu son père Jean-Baptiste Leduc. Il y a une criée à l'issue de grands-messes paroissiales durant trois dimanches consécutifs, soit les 10, 17 et 24 janvier 1745 (ct A.-B. Pollet). La veuve Leduc, Angélique Gaudry, s'en porte acquéreur et cède à Jean-Baptiste Leduc, son autre fils, cette part consistant en une terre de $\frac{3}{4}$ d'arpent sur 20 de profondeur, bornée des deux côtés par l'acquéreur.

MARIAGES DES AUTRES ENFANTS D'EDMOND

Le 14 janvier 1725 (ct F. Trotain), c'est au tour de René Tessier de passer un contrat de mariage avec Marie-Marguerite Sauvageau, fille d'Alexis et Marguerite Martin de Grondines. Elle est âgée de 28 ans et son futur en a 22. Les témoins pour René Tessier sont M^{me} Hamelin, épouse du seigneur François Hamelin, Jean Tessier, Pierre et Baptiste Gervais cousins de René; du côté de la future, Alexis-François Bonaventure ainsi qu'Alexis et Marie-Anne Sauvageau. Étaient aussi présents le seigneur François Hamelin et son fils René Hamelin. René Tessier a doté sa future épouse de la somme de 300 livres. Cette fois, Edmond n'avantage pas ce fils. René épousera en secondes noces Marguerite Grandbois le 21 octobre 1771.

Le 15 juin 1729 (ct F. Trotain) l'aînée des filles, Madeleine – puisque Marie-Anne est décédée à 16 ans en 1716 –, passe un contrat de mariage avec Michel Gendron, fils de Jean et Marie-Anne Prinsaux. On se rappelle qu'Edmond avait fait des affaires avec ces derniers. Le témoin de Madeleine Tessier est Joseph Rouillard, de Batiscan, et pour Michel Gendron, son oncle Antoine Civadier demeurant à l'île d'Orléans. On venait de loin pour connaître ce coin de pays. Madeleine apporte la somme de 100 livres en hardes et meubles, ses bagues et bijoux, son lit et ustensiles servant à son usage, tandis que Michel Gendron avantage sa future épouse de la somme de 800 livres. Les autres personnes présentes sont David Paupret, demeurant à Saint-François, et Pierre du Four Latour, maître tailleur d'habit, de Champlain.

Le mariage de François-Xavier avec Françoise Grandbois a lieu à Québec le 21 janvier 1730. Ce n'est que le 18 février (ct A.-B. Pollet) que François-Xavier, 22 ans, se retrouve à Batiscan, dans la maison de la veuve Lacourcière, pour signer son contrat de mariage avec Françoise Guibault âgée de 21 ans, fille de François Guibault dit Grandbois et Marie Maillot. François-Xavier Tessier a doué sa future épouse de la somme de 600 livres. Se retrouvent dans la maison, en plus des mariés, Edmond Tessier et Madeleine Langevin, les parents de François-Xavier, Louis Tessier son frère, sa sœur Madeleine Tessier et son mari Michel Gendron, François Guibault et Marie Maillot, père et mère de la future épouse, et ses frères Antoine et Joseph Guibault, ainsi que Josette

Guibault. Avec tout ce monde, le contrat de mariage ne passe pas inaperçu!

Le 29 janvier 1740 (ct Rouillard dit Fonville), Louis Tessier, maintenant âgé de 30 ans, signe un contrat de mariage avec Madeleine Gendron, 25 ans, fille de feu René Gendron et Marie-Nicole Lariou. Les amis de Louis sont présents, dont Claude Bigué, ainsi que l'oncle Jean Tessier, toujours proche de la famille. Louis Tessier a doté sa future épouse de la somme de 600 livres. Le témoin, François Charest, est le seul à signer, avec le notaire.

EDMOND VEND UNE TERRE À SON FILS LOUIS ET EN CÈDE UNE AUTRE À JOACHIM

Le 4 mai 1738 (ct A.-B. Pollet), Edmond Tessier et son épouse Madeleine Langevin, demeurant au Rapide de la rivière Sainte-Anne, vendent à leur fils Louis Tessier demeurant lui aussi au Rapide, une terre de 4 arpents de front sur 40 de profondeur, située *au dessus du Rapide*, tenant au sud-ouest à Sainte-Anne et au nord-est à la terre de la veuve de Pierre Tessier, *avec les bâtiments, y compris une vache, une brebis et un cochon*. Le prix est de 300 livres et, en plus, l'acquéreur sera obligé de donner auxdits vendeurs, tous les ans, 125 bottes de foin et de les engranger. L'aîné Pierre Tessier, frère de Louis, est décédé *dans les pays d'en haut*, aux Illinois, vers 1734. Angélique Gaudry continue donc de vivre sur sa terre avec ses deux garçons Leduc du premier lit et ses trois filles Tessier : Madeleine, Angélique et Marie-Jeanne, ainsi que son fils Pierre Tessier qui a maintenant 12 ans.

Un avenant à ce contrat du 4 mai 1738 et daté du 3 septembre 1741 annule ledit contrat et la terre demeure aux vendeurs. Mais le même jour, le notaire A.-B. Pollet rédige un autre contrat, de cession cette fois au même Louis Tessier, de cette terre du Rapide, avec quelques variantes. Louis s'était marié l'année précédente.

Edmond Tessier et Madeleine Langevin possédaient aussi une autre terre, voisine au nord-est de celle de la veuve Angélique Gaudry, épouse de feu leur fils Pierre. Deux jours après la donation à Louis, le 5 septembre 1741 (A.-B. Pollet), Edmond et Madeleine font donation à Joachim Tessier, le dernier des garçons, d'une terre de 1 $\frac{1}{2}$ arpent de front sur 20 de profondeur, détachée d'une terre de trois arpents, tenant au sud-ouest à celle de la veuve de Pierre Tessier. Les parents en se donnant à leur fils Joachim l'engagent à les garder leur vie durant. Il y a une clause à propos de l'autre garçon Joseph : *ceux qui l'auront à charge... le prendront pour ... nourriture et entretien sans qu'il puisse inquiéter les donataires*. Était-il handicapé?

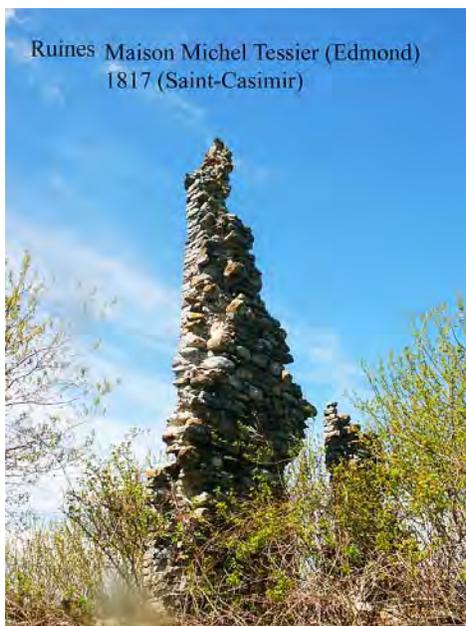
TRANSMISSION DE L'HÉRITAGE

La division de l'héritage d'Edmond et Madeleine Langevin pouvait causer des problèmes de partage. Pour éviter

cela, le fils René Tessier et son épouse Marguerite Sauvageau vendent le 13 mai 1749 (ct A.-B. Pollet) leurs prétentions dans la succession des parents, à Madeleine Tessier et Michel Gendron pour le prix de 100 livres. Madeleine Langevin venait de décéder le 8 février précédent, mais son époux Edmond Tessier est présent et donne son accord à cette transmission de part d'héritage.

Edmond Tessier suivra sa femme de peu et décédera le 24 septembre 1750.

Madeleine Tessier, même si son mari Michel Gendron est décédé, continue de racheter les droits et prétentions dans la succession de ses parents. Le 20 septembre 1751 (ct A.-B. Pollet), Michel Lebœuf, sa femme Marie-Madeleine Tessier et le jeune Pierre



Ruines de la maison de Michel Tessier, arrière-petit-fils d'Edmond. Photo fournie par l'auteur.

Tessier frère de cette dernière sont présents chez le notaire Pollet. Michel Lebœuf, ayant été autorisé par Michel Maillot et son épouse Marie-Angélique Tessier, de Saint-Pierre-les-Becquets, vendent à Madeleine Tessier les droits et prétentions dans la succession de leurs grands-parents Edmond Tessier et Madeleine Langevin.

Le 2 décembre 1771, l'abbé Louis-Michel Guay, curé de Sainte-Anne-de-la-Pérade, atteste avoir reçu le serment de Madeleine Tessier, exécutrice, affirmant qu'elle n'a rien caché de la succession de son mari Michel Lebœuf, et la clôture d'inventaire a lieu le 18 novembre 1772⁷.

⁷ Polygraphie 21, n° 18A, Archives du Séminaire de Québec

NOS MEMBRES PUBLIENT



TESSIER, G.-ROBERT. *HISTOIRE CIVILE DE SAINT-CASIMIR DE PORTNEUF*, SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE SAINT-CASIMIR, 2012, 318 P.

Il faut remonter vers 1725 pour voir des habitants à l'endroit où se trouve aujourd'hui Saint-Casimir de Portneuf. Ce livre est un ensemble de faits dans divers secteurs : transport et communications; infrastructures; politiques sociales; développement commercial et industriel; vie sociale et culturelle; vie et conseils scolaires; conseils municipaux.

Livre reliure souple. ISBN 978-2-9812396-1-7.

En vente au prix de 30 \$, plus 8 \$ pour envoi postal.

Société d'histoire et de généalogie de Saint-Casimir inc.

510, boul. de la Montagne

Saint-Casimir (Québec) G0A 3L0



DUPONT, MARCEL. *LES LAVERGNE D'AMÉRIQUE*, [S. L.], [S. N.], 2012, 81 P.

Le livre présente d'abord un aperçu des diverses branches des familles Lavergne venues en Amérique. Une bonne part de la recherche sur les diverses familles Lavergne a été faite par l'entremise de l'Association des familles Lavergne, sous la direction de M^{me} Yvette Lavergne-Giguère.

En seconde partie, on trouve la généalogie de la mère de l'auteur, Thérèse Lavergne, qui a épousé Oscar Dupont à Saint-Sévère le 20 août 1923. Son ancêtre Ambroise Lavergne avait épousé Madeleine Joyal à Louiseville le 10 octobre 1761. Les descendants se retrouvent surtout en Mauricie, de Louiseville jusqu'à Saint-Sévère.

Format papier : 22 \$; format CD 10 \$.

En vente chez l'auteur Marcel Dupont madupontmo@videotron.ca



ROBERT GIFFARD : PREMIER SÉJOUR EN NOUVELLE-FRANCE

Réjean Binet (6422)

L'auteur, né à Beauport, est le dernier descendant de sept générations successives de Binet ayant vécu sur la même propriété entre 1784 et 1972. Après l'obtention d'un doctorat en chimie à l'Université Laval de Québec, il s'établit dans la région de Montréal où il occupera pendant près de 20 ans plusieurs postes en recherche, en production et en gestion. Un intérêt toujours grandissant pour l'écriture et le domaine des lettres l'amène à poursuivre ses études à l'Université de Montréal, et à obtenir un certificat en traduction, puis à fonder sa propre entreprise de traduction et de rédaction technique. Maintenant à la retraite, il a publié à compte d'auteur la biographie de son père *Paul-René Binet : sa vie, son époque*, avant de s'intéresser activement à l'histoire de Beauport et à celle de ses ancêtres.

Résumé

Avant d'obtenir sa concession en 1634, Robert Giffard était déjà venu au Canada à deux reprises, mais les écrits sont demeurés relativement muets à ce sujet. À partir d'une analyse poussée des quelques informations disponibles, l'auteur tente de reconstituer le plus fidèlement possible le premier séjour de Robert Giffard en Nouvelle-France, de même que les années qui ont précédé sa venue. Cette analyse permet de mieux suivre le cheminement de Giffard, de révéler certains faits et de nous faire voir sa personnalité d'un œil nouveau.

SES ORIGINES, SA FAMILLE

Robert Giffard était originaire du Perche mais on ne connaît ni sa date ni son lieu de naissance puisque les recherches menées à ce jour n'ont pas permis de retracer son acte de baptême dans les registres. Selon Alfred Cambray, il serait né en 1587 et originaire de Mortagne, ses parents étant Marc Giffard et Jeanne Poignant¹. Michel Langlois situe plutôt sa naissance vers 1589 et indique qu'il est le fils de Guillaume Giffard et Louise Viron, de la ville d'Authueil². Quant à Alain Rainville, il se base sur les déclarations faites par Giffard en 1627 et sur les données des recensements de 1666 et de 1667 pour établir sa naissance autour des années 1587-1592³.

Le Perche, ancienne province de France parmi les plus petites, n'existe plus aujourd'hui. La Normandie au nord, le Maine à l'ouest, l'Orléanais au sud et la Beauce à l'est ceinturaient cette minuscule province⁴. Le Perche a disparu des anciennes divisions administratives de France au cours de la Révolution française, car après 1789 on créa de nouveaux départements. À l'époque de Giffard, Mortagne était considérée comme la capitale du pays percheron, une ville plutôt prospère, dotée d'infrastructures publiques et municipales, à l'instar de certaines grandes villes de France. Le Perche était

un pays de monticules, de boisés, de vallées, de champs et de hautes prairies peu marécageuses.

Les recherches les plus poussées sur l'émigration percheronne en Nouvelle-France ont sans doute été effectuées par M^{me} Pierre Montagne⁵. Tout comme Michel Langlois, cette dernière ne peut préciser la date exacte de la naissance de Giffard, mais ses recherches semblent confirmer que le nom de son père était bien Guillaume Giffard et celui de sa mère Louise Viron. De plus, elle précise qu'il était originaire du village ou lieu-dit Moncel, à Authueil, raison pour laquelle il a porté le titre de « sieur de Moncel » par la suite. L'examen par M^{me} Montagne de nombreux documents conservés au greffe du notariat de Tourouvre (à quelques kilomètres de Mortagne et d'Authueil), au Perche, nous apprend que la mère de Robert Giffard résidait effectivement à Authueil depuis un premier mariage contracté vers 1570 avec un riche marchand de l'endroit, Jehan (ou Jean) Pinguet⁶.

En 1581, Jehan Pinguet était encore vivant mais, le 10 septembre 1582, Louise Viron est dite veuve. Durant les 11 années de ce premier mariage, elle a eu quatre enfants,

¹ Alfred CAMBRAY, *Robert Giffard, Premier Seigneur de Beauport et les Origines de la Nouvelle-France*, Cap-de-la-Madeleine, [s. n.], 1932, p. 1.

² Michel LANGLOIS, *Les ancêtres beauportois (1634-1760)*, L'Éclairer Beauceville, 1984, p. 16-17.

³ Alain RAINVILLE, *Ambitions et illusions d'un entrepreneur seigneurial en Nouvelle-France : Robert Giffard, 1634-1653*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université Laval, 2000, p. 32.

⁴ Henri DION, *Les ancêtres des Dion d'Amérique*, tome I, Association des Dion d'Amérique, [s. n.], 1991, p. 17.

⁵ Entre autres, M^{me} Montagne a passé en revue les registres paroissiaux de Tourouvre, de Mortagne et de plusieurs villages environnants, de même que les minutiers de M^e Pierre Debray à Tourouvre et de M^{es} Farce et Lecoq à Mortagne. Voir M^{me} Pierre MONTAGNE, *Tourouvre et les Juchereau*, Société canadienne de généalogie, Québec, 1965, 193 p.

⁶ M^{me} Pierre MONTAGNE, « Robert Giffard, futur seigneur de Beauport », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 17, n^o 1, 1966, p. 19. Voir aussi du même auteur [PERCHE-CANADA - Du nouveau sur Robert Giffard, promoteur de l'émigration percheronne], *Cahier percheron* n^o 25, Association des amis du Perche, 1967, p. 25-39.



Le Perche.

Source : *Les ancêtres des Dion d'Amérique* de Henri Dion.

deux garçons et deux filles : Jehan (ou Jean), Nicolas, Louise et Marie Pinguet (ordre indiqué par M^{me} Montagne, mais les dates de naissance ne nous sont pas connues). De même, M^{me} Montagne n'a pu préciser la date de son second mariage avec Guillaume Giffard puisqu'il faut attendre 1591 avant de voir les noms de Guillaume Giffard et Louise Viron dans les minutiers ou les registres. Fait intéressant, cependant, un document de 1594 nous apprend que le père de Robert Giffard était *tubicen* ou sonneur de trompette⁷. Il était donc plus ou moins rattaché à l'armée et devait s'exécuter lors de la levée de nouvelles troupes. De plus, il était marchand, semble-t-il, tout comme le premier époux de Louise Viron.

Le plus marquant des demi-frères de Robert Giffard fut sans doute M^c Nicolas Pinguet, prêtre, sous-diacre à Tourouvre dès 1606, principal du collège de Mortagne de 1615 à 1621, curé de Tillières et procureur du Saint Rosaire à Tourouvre en 1633⁸. Ce Nicolas Pinguet a poursuivi des relations assidues avec sa mère et la famille de son beau-père Guillaume Giffard puisqu'on trouve son nom dans plusieurs actes, dont l'un daté du 1^{er} août 1606, dans lequel [...] *discrète personne M^c Nicolas Pinguet, prêtre, gage payer à Robert Giffard fils d'honnête homme Guillaume Giffard demeurant de présent audit Tourouvre, absent, stipulé par ledit juré 50 écus, valant 150 livres, pour raison de pur et loyal prêt*⁹ [...].

SON ENFANCE, SES ÉTUDES

Très jeune, il semble bien que Robert Giffard ait vécu avec ses parents au village de Moncel, situé en la ville d'Autheuil. D'ailleurs, lors de son mariage, Robert Giffard est dit « sieur de Moncel ». De plus, les registres paroissiaux de Tourouvre indiquent qu'il y a sûrement un bon écart d'âge entre lui et ses demi-frères et demi-sœurs puisque le 25 fé-

vrier 1594, sa demi-sœur Louise Pinguet donnait naissance à une fille, Louise, fille de Jean Masurier, avec comme marraine Louise Viron, la mère de Robert Giffard. Ce dernier n'était alors âgé que de 4 ou 5 ans environ.

Où Giffard a-t-il fait ses études? Peu de détails sont connus à ce sujet. En août 1606, soit vers l'âge de 17 ans, il habitait Tourouvre, selon ce qui est mentionné plus haut, au moment où son demi-frère Nicolas, alors sous-diacre à Tourouvre, lui rembourse une somme de 150 livres tournois. Robert Giffard habite-t-il chez son demi-frère Nicolas et fait-il ses études au collège de Mortagne, là où son demi-frère est devenu principal en 1615? On ne le sait pas, mais M^{me} Montagne suggère que ce pourrait bien être le cas. Elle mentionne aussi que ses parents sont probablement décédés entre 1606 et 1608¹⁰.

Les grands-parents de Louise Viron étaient d'origine noble, selon les recherches de M^{me} Montagne, et ses ancêtres sont reliés aux Juchereau¹¹. Quant aux Giffard, ils ne semblent pas être d'origine noble, mais ils démontraient quand même une certaine aisance financière, suffisante, croyons-nous, pour payer les études de Robert Giffard ou laisser un héritage qui lui permette de les terminer.

SES PROFESSIONS

Le demi-frère de Robert Giffard, Nicolas Pinguet, semble avoir agi comme chef de famille auprès de ses frères et sœurs à la mort de leur père Jehan Pinguet. Nul doute que Nicolas peut aussi avoir eu un rôle important à jouer dans l'orientation de carrière de son jeune demi-frère puisque, quelques années plus tard, Giffard est dit apothicaire puis, par la suite, chirurgien et apothicaire. Peut-être était-il le tuteur de Robert au décès de son père, mais nous n'avons pu confirmer cette information.

Selon M^{me} Montagne, Robert Giffard avait obtenu le titre de maître apothicaire depuis au moins 1614¹², peut-être auprès de son ami Méry, apothicaire et chirurgien à Tourouvre. Elle mentionne aussi à propos de Giffard [...] *Celui-ci, ses études finies et sa majorité atteinte, s'installe comme apothicaire à Tourouvre où il a une boutique dès 1615*¹³ [...]. Mais les affaires ne semblent pas aller trop bien. Michel Langlois le pense aussi puisqu'il mentionne [...] *Il y a plusieurs apothicaires à Tourouvre, et la concurrence se fait grande*¹⁴ [...] pour expliquer le fait qu'il déménage sa pratique à Mortagne quelques années plus tard. Toutefois, nous ne pensons pas que ce soit là la rai-

⁷ *Ibid.*

⁸ M^{me} Pierre MONTAGNE, *Tourouvre et les Juchereau*, *op. cit.*, p. 2-3.

⁹ *Ibid.*, p. 92-93.

¹⁰ M^{me} Pierre MONTAGNE, *Robert Giffard, futur seigneur de Beauport*, *op. cit.*, p. 20.

¹¹ *Ibid.*, p. 19-20.

¹² *Ibid.*, p. 20.

¹³ M^{me} Pierre MONTAGNE, *Tourouvre et les Juchereau*, *op. cit.*, p. 3.

¹⁴ Michel LANGLOIS, *op. cit.*, p. 17.

son principale qui ait poussé Giffard à vouloir déménager à Mortagne, comme on le verra plus loin. C'est probablement dès 1615, sans doute influencé en cela par son ami Méry, que Giffard entreprend des études de chirurgie.

En France au début du XVII^e siècle, il y avait plusieurs confréries de chirurgiens, la plus réputée étant celle des chirurgiens-barbiers de saint Côme et de saint Damien¹⁵. De plus, on trouvait dans chaque grande ville de France une corporation de chirurgiens et une corporation d'apothicaires, mais on ne sait pas si c'était le cas pour Mortagne. Quant à la confrérie des médecins, elle n'était pas en bons termes avec celle des chirurgiens. Selon Marcel J. Rheault, [...] *il y avait une séparation quasi complète entre médecine et chirurgie. Il nous est difficile d'imaginer que ces deux branches aujourd'hui indissociables d'un même art aient pu, à l'époque, être divisées au point que leurs membres se considéraient comme des frères ennemis*¹⁶ [...]. La médecine requérait une solide formation universitaire, mais cela n'a pas toujours été possible pour la chirurgie à cause du conflit qui opposait ces deux arts.

À l'automne 1615, Robert Giffard achète un cheval à poil noir de François Goddin le 14 octobre : [...] *Honnête homme M^e Robert Giffard apoticaire demeurant au bourg et paroisse de Tourouvre gage payer au jour de Toussaint à François Goddin, 48 livres pour un cheval à poil noir bayard scellé et bridé qu'il vient de lui acheter. [...] Pour plus grande assurance, Robert Giffard cède audit Goddin tous les ustensiles et meubles servant à l'état d'apoticaire qui sont de présent en sa boutique audit lieu de Tourouvre et qui lui seront rendus une fois le paiement fait*¹⁷ [...]. Il annule ce contrat le 25 octobre suivant moyennant la reddition du cheval pour en passer un autre, moins coûteux celui-là, dès le lendemain : [...] *honnête homme M^e Robert Giffard apoticaire demeurant à Tourouvre s'oblige de payer à Messire Claude Bouchigny prêtre curé d'Auteuil 15 livres 12 solz à Noël prochain pour la vente d'un cheval sous poil gris*¹⁸ [...].

Pourquoi Robert Giffard a-t-il alors besoin d'un « magnifique coursier noir », selon les termes de M^{me} Montagne, ou à tout le moins d'un cheval? Pour les besoins de sa pratique? Peut-être, mais les détails du premier contrat laissent entendre que Giffard voulait mettre de côté sa pratique d'apothicaire pendant quelque temps, ce qui supporte l'idée qu'il voulait entreprendre des études en vue de devenir chirurgien. Si c'est effectivement le cas, un cheval faciliterait ses déplacements vers Rouen ou Paris, vers une ville qui offrait

ce genre de formation. Ceci nous semble logique puisque, lors d'un subséquent contrat passé en 1619 (voir ci-dessous), il est dit apothicaire et chirurgien, ses études de chirurgie devant alors être terminées.

Puis, le 3 juin 1617, il contracte une obligation de 700 livres envers son demi-frère Nicolas Pinguet, lequel est maintenant principal du collège de Mortagne¹⁹. Pourquoi Robert Giffard a-t-il besoin d'une telle somme? Si on souscrit de nouveau à l'hypothèse qu'il avait entrepris des études de chirurgie et qu'il avait mis de côté sa pratique d'apothicaire, la justification d'un tel prêt s'expliquerait facilement : subvenir à ses besoins quotidiens. Peut-être que Giffard est aussi revenu habiter auprès de son demi-frère à Mortagne dès cette époque puisque, de toute façon, il devait aussi avoir un pied à terre à l'endroit où il poursuivait sa formation.

Quoi qu'il en soit, une fois sa formation terminée, Robert Giffard décide d'installer sa nouvelle pratique à Mortagne dans des locaux plus vastes puisqu'un acte, daté du 30 mars 1619 et passé devant M^e Sébastien Roussel, notaire et tabellion royal, commis en la châtellenie de Mortagne, nous indique que Robert Giffard, sieur de Moussel (Moncel), apothicaire et chirurgien, y louait une maison composée d'une chambre basse, d'une boutique, de deux chambres hautes, d'une cave et d'une cour²⁰. On notera que Robert Giffard a maintenant le titre d'apothicaire et chirurgien, confirmant ainsi la fin de sa formation.

ENGAGEMENT COMME NAVIGAN OU CHIRURGIEN DE LA MARINE

En 1619, Robert Giffard a alors tout près de 30 ans, mais il n'a toujours pas de compagne de vie. De plus, le fait qu'il loue une maison au lieu de l'acheter laisse percer une certaine indécision et supposer qu'il ne veut toujours pas s'établir de façon solide à Mortagne ou ailleurs. Pourquoi? Avait-il d'autres projets ou voulait-il poursuivre d'autres intérêts? Par exemple, voulait-il voyager, voir du pays? Ce ne serait guère étonnant puisqu'en faisant une analyse détaillée de la vie de Robert Giffard, en particulier des années subséquentes, on peut présumer du type de personnalité qu'il devait avoir, et cela depuis son adolescence. Il était sans doute une personne solitaire, curieuse, fonceuse, je dirais même quelque peu téméraire, et qui aimait les grands espaces et la nature. Chose certaine, l'inconfort matériel ou les défis ne le rebutaient aucunement.

La suite des événements est quelque peu obscure. On ne sait trop pourquoi et comment Robert Giffard s'est retrouvé chirurgien de la Marine, comme l'indiquent Langlois et nombre d'autres auteurs et historiens. Était-ce le peu de suc-

¹⁵ Marcel J. RHEAULT, *La médecine en Nouvelle-France, Les chirurgiens de Montréal 1642-1760*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 2004, p. 13-19. Voir aussi François ROUSSEAU, *La Croix et le scalpel, Histoire des Augustines et de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1989, 492 p.

¹⁶ *Ibid.*, p. 13.

¹⁷ M^{me} Pierre MONTAGNE, *Tourouvre et les Juchereau*, *op. cit.*, p. 94.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Michel LANGLOIS, *op. cit.*, p. 17.

²⁰ Alfred CAMBRAY, *op. cit.*, p. 6.

cès obtenu dans sa pratique et ses affaires en général, le goût de l'aventure ou les deux? Difficile à dire, mais il nous semble logique de penser que ces raisons peuvent avoir amené Robert Giffard à vouloir migrer vers d'autres cieux, surtout qu'il n'avait toujours pas « d'attache » véritable pour le revenir au foyer. C'est peut-être ce qui l'a incité à signer un contrat avec la société des sieurs de Caen, qui ont pris les rênes de la colonie en janvier 1621.



Coffret de pharmacie d'un *navigant*. Source : *Nos Racines*, volume 1.

En Nouvelle-France, les premiers chirurgiens arrivés au pays étaient tous des *navigans* (aussi appelés chirurgiens de marine ou chirurgiens de vaisseaux). En effet, selon Rheault [...] *Un édit royal oblige tous les capitaines de vaisseaux au long cours à engager un chirurgien-barbier ou au moins un barbier pour s'occuper de la santé des membres de l'équipage*²¹ [...]. Les barbiers, qui faisaient partie d'une confrérie distincte, n'étaient autorisés qu'à pratiquer la « petite chirurgie », soit des chirurgies relativement simples, telles la saignée ou l'ouverture d'abcès²². Bien sûr, tous les *navigans* devaient aussi agir comme barbier.

Accepter un poste de chirurgien de la Marine n'était pas sans risque au XVII^e siècle; les longs voyages en mer à bord de si petites embarcations à voiles étaient fort périlleux. Par exemple, lors de la traversée de l'Atlantique, bon nombre de personnes périssaient en mer ou arrivaient en Nouvelle-France en fort piteux état. Selon un recueil général des anciennes lois françaises, nul ne pouvait servir en qualité de chirurgien de la Marine sans avoir été examiné et attesté capable par deux autres chirurgiens²³. Sur les navires, le *navigant* était pourvu d'un coffre de pharmacie garni de drogues, d'onguents, de médicaments et des autres choses nécessaires pour le soin des malades à bord durant le voyage en mer, en plus d'agir comme barbier. Si une maladie contagieuse survenait, il devait en avertir le capitaine dans les plus brefs délais. Son contrat d'engagement n'ayant jamais été retrouvé,

on ne sait pas si Giffard songeait alors à s'établir au Canada ou s'il avait été simplement engagé pour agir à titre de *navigant* à bord des vaisseaux des de Caen. Selon Rheault, les chirurgiens [...] *qui décident de s'exiler pendant un certain temps dans la colonie reçoivent un salaire qui varie de 100 à 200 livres par an*²⁴ [...].

PREMIÈRE VENUE DE ROBERT GIFFARD EN NOUVELLE-FRANCE

Tout d'abord, il y a lieu de se demander comment Robert Giffard a connu le Canada. Chose certaine, il y avait à son époque plusieurs façons d'être informé à propos de l'existence de la Nouvelle-France. Son appartenance aux confréries des apothicaires et des chirurgiens peut lui avoir donné l'occasion d'entendre parler de Louis Hébert, apothicaire et chirurgien de la Marine, comme lui, qui avait fait de nombreux voyages en Nouvelle-France et qui s'y était finalement établi avec sa famille. Giffard peut même avoir rencontré et discuté du Canada avec Hébert puisque ce dernier se trouvait à Paris entre 1614 et 1617. Il peut encore avoir lu l'un ou l'autre des écrits suivants, soit ceux de Champlain à propos de ses séjours en Nouvelle-France, entre autres, *Les Voyages du sieur de Champlain (Saintonguais, capitaine ordinaire pour le Roi en la marine)*, publié en 1613 et réimprimé en 1617, de même que *Voyages et Découvertes Faites en Nouvelle-France, de 1615 à 1618*, publié en 1619, soit encore et à la même époque les écrits de Marc Lescarbot, *L'Histoire de la Nouvelle-France*, publié en 1609, puis réimprimé en 1611, 1612 et 1617. Finalement, Giffard peut aussi avoir rencontré des gens qui faisaient partie de la Compagnie des marchands de Rouen et de Saint-Malo, société formée en 1613, composée de nombreux Rouennais et Malouins et détentrice exclusive des droits de traite des fourrures dans le Saint-Laurent jusqu'en 1624²⁵.



Livre publié par Marc Lescarbot en 1609. Source : *Nos Racines*, volume 1.

Quand Giffard est-il venu en Nouvelle-France pour la première fois? C'est fort probablement en 1621. Un acte,

²¹ Marcel J. RHEAULT, *op. cit.*, p. 27.

²² *Ibid.*, p. 15.

²³ Alfred CAMBRAY, *op. cit.*, p. 7.

²⁴ Marcel J. RHEAULT, *op. cit.*, p. 30.

²⁵ Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France II, le comptoir, 1604-1627*, Montréal, Fides, 1966, p. 206.

conservé dans les Archives Nationales de France, nous apporte un témoignage formel de son séjour en Nouvelle-France. En effet, dans une déclaration faite sous la foi du serment le 24 mars 1627 à la requête de Guillaume de Caen, devant le procureur du roi et le greffier de l'Amirauté de France, Robert Giffard [...] *jure bien connaître le pays de la Nouvelle-France pour y être allé et avoir séjourné sans interruption cinq à six ans*²⁶ [...]. Giffard était sans doute rentré en France à l'automne 1626 car, à la fin de cet été-là, la colonie naissante faisait face à de grands périls. En effet, la nation iroquoise, qui avait ratifié un traité de paix trois ans auparavant, venait de rompre avec l'Alliance, et elle représentait donc une menace très sérieuse pour la poignée de colons stationnés à Québec²⁷. De plus, lorsque Champlain inspecte les provisions disponibles en vue de « l'hivernement », le 25 août 1626, il se rend compte qu'elles sont très faibles. Une visite au cap Tourmente ne le conforte guère plus puisque les agriculteurs y ont perdu une partie des récoltes annuelles²⁸.

Le témoignage de Giffard sous serment, en particulier les mots « avoir séjourné sans interruption cinq à six ans », indique donc qu'il a effectivement séjourné en Nouvelle-France pendant une assez longue période, pas seulement lors des escales entre l'arrivée et le départ des bateaux, comme le laissent entendre, entre autres, Aimé Grenier²⁹ et Alfred Cambrey³⁰. En ce qui concerne Marcel Trudel, il n'est pas formel à ce sujet, mais suggère qu'il aurait à tout le moins hiverné en Nouvelle-France en 1625-1626, ou qu'il aurait pu s'y trouver « quelque temps » avant janvier 1628³¹. De plus, les mots « de cinq à six ans » nous permettent de confirmer assez précisément les dates de son premier séjour au Canada si on assume que Giffard savait compter, étant donné son éducation. Donc, pour obtenir un séjour de « cinq à six ans », on doit supposer qu'il était arrivé avec les vaisseaux du printemps 1621 et qu'il serait parti avec ceux de l'automne 1626, comme indiqué précédemment, ce qui donne un intervalle de cinq ans et demi. M^{me} Montagne³², Langlois³³ et Rainville³⁴ semblent en être arrivés à la même conclusion

²⁶ M^{me} Pierre MONTAGNE, *Robert Giffard, futur seigneur de Beauport*, op. cit., p. 21. Voir aussi M^{me} Pierre MONTAGNE, *Tourouvre et les Juchereau*, op. cit., p. 2, et Alain RAINVILLE, op. cit., p. 34.

²⁷ Maurice K. SÉGUIN, *Samuel de Champlain, l'entrepreneur et le rêveur*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 2008, p. 257.

²⁸ *Ibid.*, p. 258

²⁹ Aimé GRENIER, *Charles Garnier, Sieur de Bois-Fontaine*, Québec, [s. n.], 1951, p. 124.

³⁰ Alfred CAMBRAY, op. cit., p. 7.

³¹ Marcel TRUDEL, op. cit., p. 299 et 386.

³² M^{me} Pierre MONTAGNE, *Tourouvre et les Juchereau*, op. cit., p. 11.

³³ Michel LANGLOIS, op. cit., p. 18. Voir aussi Michel LANGLOIS, *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois, (1608-1700)* Sillery, La Maison des ancêtres inc., tome II, (D à I), 1998, p. 348.

³⁴ Alain RAINVILLE, op. cit., p. 33.

puisqu'ils indiquent 1621 ou 1622 comme date de première arrivée de Giffard à Québec.

Champlain et la colonie en 1621

Étant donné le peu de progrès réalisé par la colonie sous l'égide de la société de Rouen et de Saint-Malo depuis 1613, il n'était donc pas surprenant que le vice-roi de France leur retire le monopole de traite avant son expiration de 1624 et confie les rênes de la Nouvelle-France, en novembre 1620, à une nouvelle société, celle des de Caen, et ce, pour une période de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 1621. Selon Trudel, cette nouvelle société s'était engagée, entre autres, à nourrir et entretenir au moins six familles, à payer un salaire annuel de 1 200 livres à Champlain (plutôt 200 livres selon Séguin³⁵), à fournir la nourriture à toute sa famille (maximum de six personnes), à payer un salaire annuel de 20 livres et à fournir la nourriture à dix hommes qui seront à son service, ainsi qu'à leur fournir barques et munitions si jamais Champlain décide de partir en expédition de guerre ou d'exploration³⁶.

Quant à Champlain, il était rentré en France à l'automne 1618 et avait profité de ce séjour de 18 mois pour écrire et publier son troisième ouvrage, *Voyages et Découvertes Faites en Nouvelle-France, de 1615 à 1618*, chez Claude Collet, à Paris, avant de revenir à Québec à l'été 1620³⁷. C'est l'année où Champlain est passé en Nouvelle-France accompagné de sa jeune épouse, Hélène Boullé. On ne sait trop ce qui a pu pousser M^{me} Champlain à vouloir accompagner son mari à Québec. Il faut dire qu'Hélène Boullé avait épousé Champlain le 30 décembre 1610 à Paris, lors d'un précédent séjour de ce dernier en France³⁸. En 1610, Hélène Boullé n'était qu'une fillette d'à peine 12 ans, alors que Champlain était déjà dans la trentaine.

La traversée de l'Atlantique au printemps 1620 fut longue et difficile, le *Saint-Étienne* n'atteignant Tadoussac que le 7 juillet cette année-là, après plus de deux mois en mer. Hélène et son entourage immédiat ont, semble-t-il, souffert de graves malaises durant toute la traversée (sans doute le mal de mer). De plus, à leur arrivée à Québec en barque pontée, le 11 juillet, l'Habitation était en fort piteux état, l'un des logements était tombé, il y pleuvait de toutes parts et les autres bâtiments étaient sales et délabrés³⁹. Donc, rien de trop luxueux pour accueillir Hélène Boullé et sa suite!

³⁵ Maurice K. SÉGUIN, op. cit., p. 225.

³⁶ Marcel TRUDEL, op. cit., p. 272-278.

³⁷ Maurice K. SÉGUIN, op. cit., p. 217.

³⁸ *Ibid.*, p. 112.

³⁹ *Ibid.*, p. 221-222.

ARRIVÉE ET INSTALLATION DE ROBERT GIFFARD DANS LA COLONIE

En 1621, les vaisseaux des de Caen n'ont atteint Tadoussac que le 15 juillet, après une traversée longue et difficile⁴⁰. À l'arrivée de Robert Giffard en 1621, la colonie laurentienne se limitait à bien peu de choses selon Trudel⁴¹. Tadoussac était le principal port de mer du Saint-Laurent, car il était toujours très risqué de faire remonter les vaisseaux jusqu'à Québec. De plus, ce site n'était toujours qu'un comptoir de traite saisonnier. Mise à part l'Acadie, le seul autre site où les Français hivernaient était Québec, soit à l'Habitation, qui menaçait ruine, soit à la maison des Récollets, construite en 1615, ou encore dans un petit fort de bois érigé à l'été 1620 sur le cap aux Diamants, mais non terminé, ou à la maison de Louis Hébert, le seul véritable chef de famille alors établi à Québec. Louis Hébert habitait une maison de pierres et cultivait des jardins et un lopin de terre sur un replat situé sur les hauteurs, juste au-dessus de l'Habitation. Il faisait aussi paître des bovins dans un pâturage situé tout près de la rivière Saint-Charles⁴². En tout et pour tout, la colonie ne comptait qu'une soixantaine d'hivernants.

Où Robert Giffard a-t-il été logé? Malheureusement, aucune donnée ne nous permet de préciser ce détail. En toute logique cependant, on doit assumer qu'il a séjourné à l'Habitation, du moins pour un temps, car c'est là qu'on logeait les nouveaux arrivants. Des sentiers permettaient de relier les différentes habitations des alentours et on traversait les rivières Saint-Charles, Sainte-Marie (ancien nom de la rivière Beauport) et Montmorency à gué. En outre, un long sentier menait jusqu'au cap Tourmente, 50 km à l'est de Québec, là où Champlain avait commencé l'exploitation d'une ferme et, surtout, aménagé des pâturages pour nourrir des bêtes à cornes, une nécessité si on veut en faire l'élevage.

SES PREMIÈRES ACTIVITÉS

À ce jour, les écrits sont restés presque totalement muets à propos du premier séjour de Giffard en Nouvelle-France. Par ailleurs, les écrits sont également muets en ce qui concerne de potentiels retours en France entre 1620 et 1626, ce qui tend à confirmer le fait qu'il a effectivement habité en Nouvelle-France de façon continue. Ayant été engagé comme chirurgien de la Marine, pourquoi Giffard ne retournait-il pas en France pendant l'hiver? On l'ignore, mais Giffard n'était pas le premier chirurgien de la Marine à agir ainsi et à vouloir rester au pays. Louis Hébert, apothicaire et chirurgien de la Marine⁴³, comme Giffard, était venu à plusieurs

reprises en Acadie entre 1606 et 1614, y passant même plusieurs hivers, avant de retourner à Paris pour trois ans et de revenir s'installer pour de bon en Nouvelle-France en 1617 jusqu'à son décès accidentel en 1627⁴⁴. Quant au chirurgien Bonnerme, qui accompagnait Champlain lors de son arrivée à Québec en 1608, il est décédé avant la fin du premier hiver, emporté par le scorbut ou l'épidémie de dysenterie qui a décimé la presque totalité des premiers hivernants⁴⁵.

Le seul autre chirurgien de la colonie, à cette époque, était Adrien Duchesne, arrivé à Québec en 1618 accompagné de son épouse⁴⁶. Il portait le titre de chirurgien de l'Habitation⁴⁷. Selon Caron, il est resté en Nouvelle-France pendant de nombreuses années, demeurant même à Québec avec son épouse durant l'occupation anglaise des Kirke⁴⁸. En 1634, son nom est cité dans les *Relations des Jésuites* par Paul Le Jeune [...] *Le sieur du Chesne, Chirurgien de l'habitation, qui vient volontiers avec moy par les Cabanes, pour nous aduertir de ceux qu'il juge en danger de mort*⁴⁹ [...]. Duchesne avait eu le temps d'apprendre certaines langues amérindiennes puisqu'il agissait à ce moment-là comme interprète auprès des Jésuites. C'est ce même Duchesne qu'on retrouve en 1637 comme témoin lors de la prise de possession par Jean Guyon et Zacharie Cloutier des terres concédées par Robert Giffard⁵⁰. À noter que ce Duchesne est connu des historiens pour la terre qu'il a reçue cette année-là en reconnaissance des services rendus à la colonie, terre qu'il a ensuite revendue à Abraham Martin quelques années plus tard. Cette terre se trouvait sur le site actuel des plaines d'Abraham de Québec.

Robert Giffard fut donc le quatrième chirurgien de la Marine à s'installer à Québec. Alors, qu'a-t-il fait durant ces cinq à six années, sachant qu'il n'était pas du genre à rester assis en place ou à simplement taquiner la truite ou chasser le canard? Voyons voir ce qu'on peut déduire des rares informations disponibles. Tout d'abord, on sait qu'il n'était pas « chirurgien de l'Habitation », contrairement à ce que mentionne Rainville⁵¹. En effet, le chirurgien auquel Champlain fait référence en 1623 lors de la maladie de François Gravé Du Pont serait plutôt Duchesne. Cependant, cela n'a

consulter le texte intégral de cet article en format PDF sur le site <https://tspace.library.utoronto.ca/bitstream/1807/17593/1/EarlySurgeonsofQuebec.pdf>

⁴⁴ Maurice K. SÉGUIN, *op. cit.*, p. 86.

⁴⁵ NOS RACINES, *Histoire vivante des Québécois*, vol. 1, Paris, Robert Laffont, 1980, p. 86.

⁴⁶ Maurice K. SÉGUIN, *op. cit.*, p. 202.

⁴⁷ Wilfred M. CARON, *op. cit.*, p. 240.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Paul LE JEUNE, *Relations des Jésuites 1611-1636*, tome 1, Montréal, éditions du Jour, 1972, p. 7 pour l'année 1634.

⁵⁰ L'ESPINASSE, 1637-02-03.

⁵¹ Alain RAINVILLE, *op. cit.*, p. 34.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 226. Voir aussi Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 279.

⁴¹ Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 272.

⁴² Maurice K. SÉGUIN, *op. cit.*, p. 191-192.

⁴³ Wilfred M. CARON, *History of Canadian Surgery, The early surgeons of Quebec*, Canadian Journal of Surgery, vol. 8, July 1965, p. 240. On peut

sûrement pas empêché Giffard de pratiquer à l'occasion la chirurgie, car les besoins étaient grands dans la colonie, surtout auprès des Amérindiens.

Justement, on peut se demander si Giffard a eu des contacts avec les Amérindiens. Sûrement, puisque Marcel Trudel indique que [...] *Robert Giffard, quelque temps auparavant, désira avoir une jeune sauvagesse pour la faire instruire & se marier avec elle, mais les sauvages ne voulurent pas la lui céder, quelques offres qu'il fist*⁵² [...]. Il s'agit bien de Robert Giffard, cette fois-ci, puisque Sagard fait référence à [...] *Maître Robert le Chirurgien* [...], lorsqu'il parle de la cabane du chirurgien à la Canardière⁵³. Est-ce qu'il fréquentait une sauvagesse de la nation huronne, montagnaise ou autre? Malheureusement, les écrits ne nous permettent pas de préciser à quel endroit et en quelle année ce fait s'est produit. Par contre, Séguin en parle comme s'il s'agissait d'une Montagnaise⁵⁴. Chose certaine, Robert Giffard a côtoyé de près des Amérindiens, s'il voulait en épouser une! Cela lui aura sans doute permis de se familiariser quelque peu avec leurs us et coutumes et peut-être d'apprendre les rudiments de leur langage, comme l'avait fait Duchesne avant lui. Il faut dire qu'à cette époque, beaucoup d'Amérindiens allaient et venaient à Québec, pour toutes sortes de raisons, pas seulement des Hurons, mais aussi des Montagnais, des Algonquins et même des Iroquois (visites d'ambassadeurs Iroquois en 1622, par exemple). Cependant, les relations avec les Amérindiens n'étaient pas toujours faciles.

La nation montagnaise : alliée difficile

Les Montagnais habitaient la rive nord du Saint-Laurent, de Sept-Îles à Trois-Rivières, avec Tadoussac comme centre et poste important de traite des fourrures. Champlain, qui les côtoyait presque chaque année depuis 1608, les craignait tout spécialement, allant même jusqu'à mentionner, en 1624, [...] *que l'on a point d'ennemis plus grands*⁵⁵ [...].

Plusieurs incidents malheureux ont envenimé les relations entre Français et Montagnais au cours des années. Un premier eut lieu à l'automne 1616 ou au printemps 1617, soit bien avant l'arrivée de Robert Giffard. Deux Montagnais ont assassiné le serrurier de l'Habitation et l'un de ses amis lors d'un séjour de

chasse près du cap Tourmente. L'un de ces Montagnais avait été préalablement impliqué dans une altercation avec le serrurier et il n'attendait que le moment propice pour se venger. Champlain a bien tenté de régler l'épineux problème causé par ces meurtres, mais cet événement a empoisonné les relations entre Français et Montagnais pendant des années⁵⁶.

Un autre incident, tout aussi sérieux, implique indirectement Robert Giffard cette fois-ci et mérite donc une analyse approfondie pour voir quelles informations on peut en tirer. Afin de mieux contrôler ses alliés Montagnais, Champlain tentait depuis des années de les rendre plus sédentaires et, surtout, de les rapprocher des Français. À l'automne 1621, une occasion se présente à Champlain lorsque Mahigan Actiq Ouche (aussi connu sous le nom de Miristou) sollicite l'appui de ce dernier pour devenir grand chef des siens. Miristou sait bien que si les Français le choisissent, il pourra se faire élire plus facilement. Champlain lui fixe une condition : celle de s'établir près de Québec, avec un groupe de ses congénères. Au printemps 1622, Miristou tient parole et quelques Montagnais défrichent sept arpents à une demi-lieue de l'Habitation⁵⁷. Mais en 1626, le jésuite Lalemant estime plutôt ce défrichement à seulement deux ou trois arpents lorsqu'il fait un relevé sommaire des lieux cultivés autour de Québec⁵⁸. Quoi qu'il en soit, selon Trudel ce site serait situé près de l'actuel chemin de la Canardière, entre les rivières Saint-Charles et Beauport, site connu par la suite, du moins pour quelque temps, comme le « désert des sauvages » puis ensuite comme la « Canardière⁵⁹ ».

LA CABANE DE ROBERT GIFFARD ET LES MEURTRES COMMIS À PROXIMITÉ

Avant 1627, Robert Giffard possédait une cabane près de Québec, sur la route qui mène au cap Tourmente. Comment se fait-il que Giffard ait pu se construire une cabane à l'extérieur de Québec? Jouissait-il de privilèges spéciaux de la part des dirigeants de l'Habitation, comme le suggère Rainville⁶⁰? Nous pensons effectivement que Giffard a pu jouir d'un privilège spécial accordé par Champlain à la suite des pourparlers que ce dernier a eus avec les Montagnais à l'automne 1621 et de la tentative subséquente de les sédentariser près de Québec.

⁵² Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 386. Voir aussi Alain RAINVILLE, *op. cit.*, p. 34.

⁵³ Gabriel SAGARD, *Histoire du Canada et voyages que les Frères mineurs recollects y ont faits pour la conversion des infidèles depuis l'an 1615*, vol. 3, éd. par Edwin Tross, Paris, 1866, p. 813. On peut également consulter l'œuvre complète de Sagard en 4 volumes sur le site suivant : www.gutenberg.org/files/25036/25036-h/25036-h.htm

⁵⁴ Maurice K. SÉGUIN, *op. cit.*, p. 266.

⁵⁵ Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 356.

⁵⁶ Maurice K. SÉGUIN, *op. cit.*, p. 203-208.

⁵⁷ Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 358.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 428.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Alain RAINVILLE, *op. cit.*, p. 34.

Il se pourrait bien que Champlain ait demandé à Giffard de bien vouloir veiller à leur établissement au printemps 1622 et servir en quelque sorte d'intermédiaire auprès des Français. Cette hypothèse expliquerait bien des choses, entre autres la présence d'une cabane précisément à cet endroit et le fait que Giffard ait pu tisser des liens avec une jeune Montagnaise par la suite.

Où cette cabane était-elle située exactement? Cela dépend des historiens et auteurs cités. Trudel mentionne que ce serait : [...] *sans doute sur le lieu où il aura plus tard sa seigneurie de Beauport*⁶¹ [...]. Aimé Grenier indique : [...] *Il s'était fait construire à la Canardière une cabane pour jouir de la chasse et de la pêche*⁶² [...]. Quant à Cambray, il mentionne : [...] *Robert Giffard, habitué à fréquenter les montagnes du Perche, passionné pour la chasse et la pêche, s'était fait construire une petite cabane à la Canardière, près de la petite rivière de Beauport*⁶³ [...]. Finalement, Giroux, le plus précis du groupe, indique que : [...] *Giffard avait une cabane, en 1627, d'après Sagard, sur la rivière aux Taupières : la rivière Mastai de nos jours*⁶⁴ [...].

La rivière aux Taupières porte aujourd'hui le nom de ruisseau du Moulin, du moins dans le secteur Beauport. On qualifiait ce petit cours d'eau de « rivière » à l'époque, puisqu'il se jetait dans le Saint-Laurent, mais son débit aurait plutôt justifié l'appellation de « ruisseau », comme aujourd'hui. Son cours est maintenant en bonne partie canalisé. Il origine de Charlesbourg, contourne l'ancien secteur de Giffard, traverse une partie de la municipalité de Saint-Michel-Archange et aboutit au domaine de Maizerets. C'est sur la rive est de ce ruisseau que les Pères jésuites ont par la suite érigé un moulin à eau, à l'été 1695, près d'une chute comprise entre deux bords très encaissés de la rivière Cabane-aux-Taupiers⁶⁵. Ce moulin, connu par la suite sous le nom de moulin Goulet, fut détruit par le feu en 1948. Il était situé près des avenues actuelles du Vieux-Moulin et Saint-Clément, dans ce qu'on appelait à l'époque « le petit village ».

On connaît l'existence de la cabane de Giffard parce qu'il s'y est déroulé à proximité un incident impliquant les Montagnais. Voici un résumé détaillé du meurtre de deux Français commis « à la porte » de la cabane du chirurgien Robert Giffard, selon ce qu'en ont rapporté Trudel⁶⁶ et Grenier à partir des écrits de Champlain et Sagard.

⁶¹ Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 299.

⁶² Aimé GRENIER, *op. cit.*, p. 124.

⁶³ Alfred CAMBRAY, *op. cit.*, p. 7.

⁶⁴ Thomas-Edmond GIROUX, *Robert Giffard, seigneur colonisateur au Tribunal de l'histoire, ou la raison de fêter le Troisième centenaire de Beauport 1634-1934*, Québec, L'Action Sociale Limitée, 1934, p. 78.

⁶⁵ Béatrice CHASSÉ, « Le moulin des Jésuites à Beauport », *Histo'Art*, n° 4, mars 1993, p. 29-31.

⁶⁶ Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 360; Thomas-Edmond GIROUX, *op. cit.*, p. 15-17 et Aimé GRENIER, *op. cit.*, p. 122-124.

En octobre 1627, un Montagnais se présente à l'Habitation pour réclamer un peu de pain du boulanger et il le fait avec « quelque violence », en venant même aux poings avec ce dernier et un homme qui était aux gages de Giffard. Peu de temps après, ce même Montagnais se présente, cette fois-ci chez la veuve Hébert, pour réclamer de nouveau du pain. Il pouvait arriver, parfois assez fréquemment, que des Amérindiens quémandent de la nourriture aux Français à cette époque. Marie Rollet lui répond que celui qui a charge du pain est parti au cap Tourmente. Croyant alors que M^{me} Hébert se réfère au boulanger de l'Habitation, le Montagnais se met en route vers cet endroit dès le soir venu afin de se venger. Or cette journée-là, Henry, le domestique de M^{me} Hébert (que le Montagnais connaissait d'ailleurs très bien) et le manœuvre nommé Dumoulin ramènent du bétail de cap Tourmente. Arrivés près de la cabane du chirurgien Giffard et voyant que la marée est trop haute pour que le bétail puisse traverser la rivière Saint-Charles à gué, ils décident de s'arrêter là pour la nuit.

Ne pouvant ouvrir la porte de la cabane de Giffard (son homme engagé est sans doute toujours à Québec, comme indiqué ci-dessus; quant à Giffard, on sait qu'il est alors retourné en France, comme on le verra plus loin), ils décident de passer la nuit sous un arbre, enveloppés dans des peaux de fourrure. Apercevant deux hommes bien endormis sur son chemin, le Montagnais croit que ce sont là ceux à qui il en veut. Sans vérifier leur identité, il les tue à coups d'épée et de hache, puis traîne les corps le long de la prairie, jusqu'au bord de l'eau, espérant que la marée les emporte au large. Le lendemain, des Français découvrent deux cadavres qui flottent près de la rive.

Toute la colonie est alors mise sur ses gardes et les Amérindiens ne peuvent plus s'approcher à moins de 20 pas d'une habitation sans d'abord signaler leur présence. De plus, Champlain exige deux otages des Montagnais et l'enquête se poursuit tout l'hiver 1627-1628. Au printemps, les Montagnais livrent finalement le meurtrier qu'on garde en prison jusqu'à ce qu'on puisse lui faire un procès. Au printemps 1629, le meurtrier est encore en prison, refusant toujours d'avouer son crime, le procès ayant été retardé par la prise de la flotte de Roquemont par les Anglais. On le libère finalement peu avant la capitulation de Québec et on a dû se mettre à quatre pour le sortir sur une couverture, le meurtrier en question étant très affaibli après 14 mois de détention.

Le récit de cet incident nous fournit d'autres renseignements utiles à propos de Giffard. Entre autres, on peut situer un peu plus précisément l'emplacement de sa cabane. Elle était donc érigée en bordure du sentier qui mène au cap Tourmente, près de la rivière aux Taupières, c'est-à-dire

probablement juste à l'ouest de l'avenue D'Estimauville, près du boulevard Sainte-Anne et du domaine de Maizerets. À l'époque, cet emplacement était sans doute juste à l'est du désert des sauvages ou de la Canardière, défrichement effectué par quelques Montagnais en 1622, on se rappellera. Ce lieu était sur les terres qui furent par la suite concédées aux Jésuites par le vice-roi Lévy de Ventadour, le 10 mars 1626, terres comprises entre les rivières Saint-Charles et Sainte-Marie, que les Jésuites eurent officiellement en leur possession le 25 juillet 1626⁶⁷. Est-ce que la concession de cette seigneurie aux Jésuites a amené Giffard à vouloir retourner en France à l'automne 1626? Ce ne serait pas surprenant. Peut-être voulait-il effectivement clarifier cette affaire avec les autorités françaises, surtout s'il avait reçu l'accord de Champlain pour s'établir là. Peut-être lui avait-il même laissé entrevoir la possibilité d'en devenir propriétaire un jour. Tout cela n'est cependant que pure spéculation, puisque cette hypothèse n'est supportée par aucun écrit, mais elle nous semble fort logique.

GIFFARD VEUT FAIRE LE COMMERCE DU BOIS DE CHÊNE

Cet incident nous apprend également que Giffard avait à son service un homme engagé. Pourquoi avait-il besoin d'aide? Pour construire sa cabane? Peut-être, mais cela n'a pas dû prendre trop de temps. Pour continuer à exploiter la parcelle de terre défrichée par les Montagnais au printemps 1622 et qu'ils ont graduellement abandonnée par la suite? Peut-être bien aussi, mais nous pensons plutôt que cet homme engagé avait bien plus à faire.

On n'a pas d'information concernant la nature de cette « cabane », car ce mot n'avait pas un sens aussi péjoratif à l'époque. On ne sait pas si c'était un endroit pour habiter de façon temporaire, durant la belle saison par exemple, ou pour y demeurer toute l'année. Le fait qu'il y logeait un homme engagé et qu'il désirait épouser une Amérindienne laisse toutefois deviner que ce pourrait bien être plus qu'un simple abri temporaire.

Songeait-il alors à s'établir en Nouvelle-France pour de bon? Nous croyons effectivement que c'est au cours de ces quelques années passées à visiter les environs et à s'habituer aux airs du pays pour en évaluer les différentes possibilités que Giffard a pris la décision de s'installer au Canada de façon permanente. Nul doute, aussi, qu'il a dû discuter de ses intentions, plans et projets avec Champlain, ses collègues chirurgiens Louis Hébert et Adrien Duchesne, les Pères récollets et jésuites et nombre d'autres personnes éminentes de la colonie; peut-être même a-t-il correspondu avec des parents, amis et connaissances du Perche. Le père de Robert

Giffard était marchand, on se souviendra. En outre, Giffard avait un cousin, Henry Pinguet, qui était aussi un commerçant et marchand actif, notamment dans les produits dérivés du bois, selon M^{me} Montagne⁶⁸.

Mais en Nouvelle-France, quelles étaient les avenues qui s'offraient à Giffard? La société des de Caen, constituée de marchands dont le but principal était de faire des profits à partir de la traite des pelleteries, n'encourageait pas le développement d'autres activités comme l'agriculture, les pêcheries et autres formes de commerce. D'ailleurs, la société des de Caen avait l'apanage de la traite des fourrures. Nul ne pouvait en faire la traite à son compte, sauf si c'était pour son propre usage⁶⁹. Par contre, Rainville suggère, sous réserve, que Giffard [...] *est peut-être impliqué dans les opérations de traite et de commerce de la compagnie de de Caen comme le font croire les connaissances dont il fait preuve dans son témoignage devant l'Amirauté*⁷⁰ [...].

Quoi qu'il en soit, il ne serait pas surprenant de supposer que Giffard ait été encouragé à exploiter le bois de chêne par Champlain, puisque ce dernier avait déjà largement pavé la voie en ce sens. En effet, dès son premier retour en France à l'automne 1611, Champlain [...] *prend des échantillons de chêne qu'il apporte en France afin de vérifier leur utilité pour l'encadrement des fenêtres et autres usages*⁷¹ [...]. Lors de son second séjour en 1613, il tente d'en établir le commerce, réussissant [...] *à faire admettre ce bois en franchise, ce qui assure à cette production un marché intéressant qui ne tarde pas à réduire les importations des pays scandinaves. L'importation du bois représente, après celle des fourrures, la première réussite économique de la pénétration française dans sa colonie d'Amérique*⁷² [...]. En 1615, ce commerce semble même être économiquement viable⁷³.

Originaire d'un pays où le vin occupe une place importante et sachant que le bois de chêne est une denrée de plus en plus rare en France, qu'on devait importer de Scandinavie à fort prix, Giffard a sans doute pensé exploiter cette richesse du pays pour en faire des douves de tonneaux. Ce pourrait bien être la raison principale pour laquelle Giffard a à son service un homme à gages. C'est ce que pense aussi Grenier : [...] *Il bâtit une cabane et engage un manouvrier à gage et lui fait couper 10 000 merrains*⁷⁴ [...]. D'ailleurs, Giffard tentera d'établir sur des bases plus solides un commerce du bois en Nou-

⁶⁷ Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 344-345.

⁶⁸ M^{me} Pierre MONTAGNE, *Tourouvre et les Juchereau, op. cit.*, p. 87-107.

⁶⁹ Alain RAINVILLE, *op. cit.*, p. 35.

⁷⁰ *Ibid.*

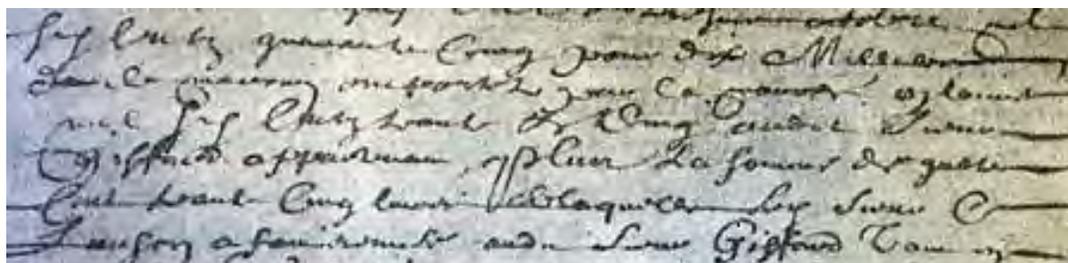
⁷¹ Maurice K. SÉGUIN, *op. cit.* p. 128. Voir aussi *Œuvres de Champlain*, présenté par Georges-Émile Giguère, Montréal, Éd. du Jour, 1973, vol. 1, p. 264.

⁷² Maurice K. SÉGUIN, *op. cit.*, p. 152.

⁷³ *Ibid.*, p. 163.

⁷⁴ Aimé GRENIER, *op. cit.*, p. 128-129.

velle-France dès son second retour en 1634. Paul Le Jeune en donne la confirmation dans sa relation de 1636 lorsqu'il mentionne, à propos de l'exploitation de Giffard : [...] *Quelques personnes soigneuses de leurs affaires, telles qu'il en faut en ce pays-cy, me témoignent qu'elles envoient en France du Mairin et des ais de Chesne, et quelques autres bois pour des Navires iusqu'à la valeur de dix mille francs*⁷⁵ [...]. Pour le moment, Giffard envisage sûrement d'exploiter le bois de chêne pour faire couper une telle quantité de merrains. Ce fait est rapporté dans l'accord et règlement intervenu entre Giffard et la Compagnie des Cent-Associés, le 4 mars 1652. Entre autres, on y apprend qu'il est crédité de 600 livres sur une dette à cette compagnie pour la perte de [...] *dix Milliers de marrain emportez par la marée en l'année mil six Cent trante & Ung*⁷⁶ [...]. On ne mentionne pas à quelle période de l'année cet événement s'est produit. Était-ce lors de la crue printanière des eaux, des grandes marées de mai ou du passage d'une tempête tropicale plus tard en saison ? On l'ignore. Une autre possibilité serait que les troupes anglaises, par malice, aient tout simplement poussé le bois de Giffard à l'eau. Peu importe.



Extrait du texte présenté dans Giroux, p. 93. Voir note 76.
Au bas, extrait agrandi. Voir note 77.



Rainville suggère que le « Ung » cité dans l'extrait ci-dessus pourrait se lire comme « cinq », étant donné que Giffard n'était pas au pays en 1631⁷⁷, mais nous ne pensons pas que ce soit le cas. En effet, si on fait un examen très attentif de l'original de ce document, on peut y lire, deux lignes plus bas : [...] *la somme de quatre Cent trante Cinq livres* [...]. À noter l'absence de l'esperluette « & » entre les mots « trante » et « Cinq ». On peut aussi noter la graphie différente des lettres U et C dans les extraits agrandis présentés ci-dessus. Ces deux observations nous amènent à conclure qu'il s'agit bien de l'année 1631 et non 1635. On sait, par ailleurs, que le mot

« un » est souvent écrit avec un g final dans les documents d'époque. Finalement, en y pensant bien, si ce fait était survenu en 1635, Giffard et ses employés auraient sûrement eu la possibilité de réagir rapidement et de récupérer ce précieux bois, du moins une partie, avant qu'il ne soit totalement emporté et dispersé par la marée. Par contre, en 1631, on sait que la colonie était alors abandonnée à son sort, tout comme le bois de Giffard emporté par la marée!

Comme il n'y avait pas de moulin en Nouvelle-France pour scier des planches, – d'ailleurs il n'y avait même pas de moulin à farine dans la colonie en 1627, seulement un moulin à bras⁷⁸ – la production d'une telle quantité de planches ne s'est pas faite en un tournemain. Nous croyons que Giffard et son homme engagé ont dû y travailler pendant plusieurs mois, voire quelques années. Quant à l'homme engagé de Giffard, il semblait toujours être à son service, selon les détails de l'incident survenu en 1627, Giffard lui ayant sans doute confié la mission de garder et préserver son précieux bois durant son absence.

Pourquoi Giffard est-il retourné en France à l'automne 1626? Était-ce parce que la colonie faisait alors face à de sérieux périls, comme suggéré précédemment? Nous

ne le pensons pas, puisque cela serait plutôt étonnant de la part de Giffard. Voulait-il clarifier la situation à propos de la concession aux Jésuites des terres qu'il occupait en partie et que Champlain s'était peut-être engagé à lui remettre un jour, comme suggéré précédemment aussi? Il ne serait pas illogique de le penser, mais cette hypothèse pourrait sans doute être vérifiée dans les archives de France.

Quoi qu'il en soit, nous croyons que la raison principale de son retour en France est plutôt la suivante. Ayant accumulé une grande quantité de bois de chêne, Robert Giffard voulait aller en France pour plaider sa cause auprès des autorités afin qu'on lui accorde le privilège d'en faire le commerce, comme Champlain avait réussi à le faire avec un certain succès quelques années auparavant, on se souviendra. Il voulait sans doute aussi rencontrer des gens susceptibles de l'aider à jeter les bases d'un tel commerce.

Dans un prochain article sur Robert Giffard, nous aurons sûrement l'occasion de revenir sur ce sujet et peut-être d'y découvrir, entre autres, les raisons qui ont incité Giffard à revenir en Nouvelle-France dès 1628.

⁷⁵ Paul LE JEUNE, *Relations des Jésuites 1611-1636*, pour l'année 1636, *op. cit.*, p. 48.

⁷⁶ GODET, 1652-03-04. L'original du texte est présenté dans Thomas-Edmond GIROUX, *op. cit.*, p. 92-93. Une transcription du texte est présentée dans Alain RAINVILLE, *op. cit.*, p. 163-164. Voir aussi les extraits agrandis présentés ci-dessus.

⁷⁷ Alain RAINVILLE, *op. cit.*, p. 163.

⁷⁸ Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 344 et 430.



LES GLANURES DE *L'ANCÊTRE*

La revue *L'Ancêtre* pige dans divers contenus des informations d'intérêt général ou à caractère particulier, dans le seul but de renseigner le lectorat. Plusieurs de nos lecteurs poursuivent des recherches en généalogie. Les sources auxquelles puiser varient beaucoup : certaines sont contemporaines, d'autres pouvant dater mais sont toujours utiles. Une rubrique comme *Les Glanures* permet d'identifier des outils de recherche des plus utiles. Les éléments publiés sont colligés par Rodrigue Leclerc (4069) et approuvés par le Comité de *L'Ancêtre* avant publication. Pour nous joindre : sgq@uniserve.com

Le Fichier Origine ou les ancêtres « patentés »

VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2007



Cette base de données est le répertoire informatisé des actes trouvés dans le cadre du projet franco-québécois de recherche sur les origines familiales des émigrants français et étrangers établis au Québec, des origines jusqu'en 1865.

Depuis l'automne 2004, on y trouve également le nom des frères et sœurs d'un ancêtre et le nom des grands-parents paternels et maternels ainsi que le mariage de ceux-ci dans plusieurs cas. Une mise à jour est effectuée deux fois par année.

Les travaux relatifs à cette base de données s'inscrivent dans le cadre d'une entente de coopération entre la Fédération française de généalogie et la Fédération québécoise des sociétés de généalogie (FQSG). Des partenaires français et québécois apportent également leur collaboration à la réalisation de ce projet depuis 1998. La coordination du projet, qui origine d'une idée de Robert Larin, est assurée au Québec par Marcel Fournier.

La version 31 du 15 octobre 2007 du *Fichier Origine* comprend 4 825 entrées. www.fichierorigine.com/index.htm

Source : <http://chercheurnomade.blogspot.com/> avec l'autorisation de Gilles Cayouette (2371).

NDLR : la version 40 du 15 avril 2012 contient 5 552 entrées de pionniers du Nouveau Monde.

Un mariage entre personnes de religions différentes

SAMEDI 9 AOÛT 2008

Les registres de la paroisse de la Québec Wesleyan Methodist Church pour le 18 mai 1850 font état du mariage suivant :

On this the eighteen day of May in the year of our Lord one thousand eight hundred and fifty Francois Laroche Merchant and Bachelor and Margaret Galloway of the same spinster both being of mature age were married by authority of license in presence of the subscribing witnesses

By me Chas Churchill Minister

Francois Laroche Margaret Galloway ?

Cet acte de mariage constitue une belle illustration que, au Québec et au fil des années, des francophones se sont mariés à des anglophones et dans des religions différentes.

Par ailleurs, la différence du contenu de l'acte au plan de la richesse de l'information saute aux yeux lorsque l'on le compare à un même acte tiré des registres catholiques. Comme le nom des parents des deux conjoints n'est pas indiqué ainsi que leur âge (si l'on excepte le fait qu'ils sont tous deux majeurs), leur identification correcte constitue un défi de taille. Le recours à d'autres sources sera nécessaire pour ce faire.

Source : <http://chercheurnomade.blogspot.com/> avec l'autorisation de Gilles Cayouette (2371).

NDLR : En Irlande, en 1695, une loi interdisait de tels mariages entre catholiques et protestants.



L'accès aux archives notariales du XX^e siècle

MERCREDI 22 JUILLET 2009

Le 6 juillet 2009, *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (BANQ) a signé avec la *Chambre des notaires du Québec* (CDN) une entente relative au sujet mentionné en titre. Le **communiqué** émis à cette occasion est pour le moins laconique et ne renseigne guère sur les effets concrets de cette signature pour les chercheurs. Heureusement, le 17 juillet suivant, BANQ a diffusé un court avis aux chercheurs, les informant des modalités qui présideront à la consultation de ces actes notariés.



www.banq.qc.ca/a_propos_banq/salle_de_presse/communiqués_de_presse/2009/com_2009_07_06-2.html?bnq_langue=fr

Deux choses à retenir :

- les actes de plus de 80 ans [ou avant le 31 décembre 1929] seront accessibles;
- durant une période de «transition» entre cette première date [1929] et 1940, l'accès aux actes, répertoires et index sera possible à l'exception des testaments et des contrats de mariage non publiés, le tout après la signature d'une entente de confidentialité.

Commentaires :

- le texte du communiqué du 6 juillet dernier traduit mal l'importance de cette entente pour l'avenir. Même si le nombre d'actes et de greffes couverts n'est pas connu, il s'agit là d'une masse considérable de documents qui deviendront progressivement accessibles, de quoi se réjouir;
- la signature d'une telle entente est le fruit d'une démarche longue, ardue, qui se déroule loin des feux de la rampe. Cela explique peut-être que le site de la *Chambre des notaires du Québec* ne fasse pas mention de cette signature;
- l'établissement de la limite de 80 ans est importante en ce qu'elle constitue un compromis intéressant entre les exigences de la confidentialité et celles relatives à l'accès à la consultation; de plus, il s'agit d'une balise simple qui facilitera sa gestion, et surtout mobile;
- sur ce caractère mobile, un aspect étonne. En effet, l'application d'une année à l'autre de la limite de 80 ans fera en sorte que la durée de la période de «transition» fixée à 1940 sera réduite d'autant. Si tel est le cas, des explications seraient les bienvenues;
- en dépit de la signature de cette entente et même avec toute la bonne volonté de BANQ, l'accès à ces actes notariés n'est pas pour demain. Les palais de justice devront d'abord verser le contenu des greffes concernés et, par après, BANQ devra mettre en état l'information. Bref, une opération en continu qui s'ajoute aux autres opérations de cet organisme.

Merci à Normand Charbonneau et Julie Fournier pour avoir porté le texte de cet avis à notre attention.

Source : <http://chercheurnomade.blogspot.com/> avec l'autorisation de Gilles Cayouette (2371).

Les cartes électorales du Canada

LUNDI 21 AVRIL 2008

Le site de *Bibliothèque et Archives Canada* (BAC) permet notamment de consulter les **cartes électorales** du Canada. Ces cartes ont été établies pour montrer les limites des circonscriptions électorales fédérales. La plupart de ces dernières représentées dans cet atlas de 1895 coïncident avec les districts de recensement de 1901.

www.collectionscanada.gc.ca/atlas-electoral/index-f.html



Commentaires :

- l'information est minimale; le tracé des lignes de chemin de fer et les toponymes qui ne sont plus en usage sont les plus intéressants;
- se rappeler que toutes les provinces actuelles du Canada ne faisaient pas partie du Canada en 1895;
- ce site est bilingue.

Source : <http://chercheurnomade.blogspot.com/> avec l'autorisation de Gilles Cayouette (2371).



GÉNÉALOGIE INSOLITE

Louis Richer (4140)

LA GÉNÉALOGIE À BORD DU *TITANIC*

UNE PASSAGÈRE DU *TITANIC*

Dans la nuit du 14 au 15 avril 1912, le *Titanic*, nouveau navire vedette de la White Star Line, coulait au large des côtes de Terre-Neuve. Sur environ 2 200 passagers et membres d'équipage, 1 500 sont disparus et 700 ont été rescapés. Parmi ces derniers, une Québécoise de naissance : Marie Josette Hélène de Lanaudière Chaput-Baxter.

Née à Joliette le 29 mars 1862, fille de Zoël Chaput et Angélique de Lanaudière, Hélène avait épousé James Baxter à la Congregational Zion Church de Montréal, le 5 juin 1882. L'épouse apportait le prestige d'un nom; l'époux l'argent du négoce. James « Diamond Jim » Baxter était propriétaire d'une banque privée et courtier en diamants. Homme d'affaires, il possédait le Baxter Building, boulevard Saint-Laurent à Montréal, qui abritait sous un même toit 28 magasins.

Hélène et James ont eu trois enfants, tous nés à Montréal : William Antoine, décédé le 6 février 1888 à l'âge de quatre ans et huit jours, inhumé le lendemain au cimetière Notre-Dame-des-Neiges; Mary Hélène (Suzette), née le 4 avril 1885 et baptisée le 11 suivant à l'église St. Patrick; Quigg Edmond, né le 13 juillet 1887 et baptisé le 4 août suivant au même endroit. Fortunée, la famille habitait un manoir situé rue Sherbrooke Ouest qui deviendra, plus tard, le siège social de la distillerie Corbey. James est décédé le 30 janvier 1905 et a été inhumé le 3 février suivant au cimetière Notre-Dame-des-Neiges peu de temps après avoir purgé une peine d'emprisonnement de cinq ans pour détournement de fonds.

Hélène traversait l'Atlantique fréquemment. Elle et ses deux enfants, Suzette, mariée au docteur Frederick Charles Douglas, de Sherbrooke, et Quigg, vedette locale de football et de hockey, étaient montés à bord du *Titanic* à Cherbourg, en France. Fait plutôt rare, le mariage de Suzette, le 15 janvier 1908, avait eu lieu au domicile de sa mère à Montréal, mais avait été enregistré à la Congregational Zion Church de Sherbrooke. Le marié étant de cet endroit, le pasteur était probablement un ami de la famille. Les Douglas divorceront le 8 avril 1915. Quigg ramenait avec lui une étoile de cabaret

d'origine belge, Berthe Mayné, rencontrée au cours de son voyage et qu'il espérait épouser revenu à Montréal.

Hélène et sa fille ont été parmi les rescapés du naufrage du *Titanic* alors que son fils a perdu la vie après avoir placé sa mère et sa sœur dans un canot de sauvetage et leur avoir adressé un « Au revoir, bon espoir à vous autres ».

Par sa mère, Angélique de Lanaudière, Hélène est descendante d'une famille militaire et seigneuriale célèbre, les Tariou de Lanaudière et de la non moins célèbre Madeleine de Verchères. Elle compte aussi dans ses antécédents familiaux Charles Le Moyne, chevalier de Saint-Louis. Angélique avait épousé en premières noces Antoine-Toussaint Voyer le 14 février 1831 à l'église de Saint-Antoine à Lavaltrie, et en secondes noces

Zoël Chaput, le 16 mai 1856 à l'église de Notre-Dame à Montréal. Voyer était médecin à Joliette, appelé à l'époque L'Industrie. Au premier mariage d'Angélique, le curé note que son père, Pierre-Paul Tariou de Lanaudière, est un des seigneurs de l'endroit.



Source de la photo : partie d'une carte postale de Postes Canada.

Voici un aperçu de la lignée ascendante d'Angélique Tariou de Lanaudière :

- Pierre-Paul Tariou de Lanaudière (1794-1832, officier de milice, seigneur de Lavaltrie) et Véronique Gordon, mariés le 4 novembre 1814 à Lavaltrie;
- Charles-Gaspard Tariou de Lanaudière (1769-1812, officier du régiment Royal Canadien, député à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada de 1796 à 1808) et Suzanne-Antoinette Margane de Lavaltrie, mariés le 16 octobre 1692 à Lavaltrie;
- Charles-François Tariou de Lanaudière (1710-1776, officier militaire, chevalier de Saint-Louis, négociant « très riche », membre du premier Conseil législatif de la Province of Quebec en 1775) et Marie-Catherine Lemoyne de Longueuil, petite-fille de Charles Le Moyne, chevalier de Saint-Louis, mariés le 12 janvier 1764 à Notre-Dame-de-Québec;
- Pierre-Thomas Tariou de La Pérade (1677-1757, officier militaire, seigneur) et Marie-Madeleine Jarret de Verchères, mariés le 8 septembre 1706, notaire La Ferté, Verchères;
- Thomas Tariou de La Nouguère, originaire de Mirande en Gascoigne, (vers 1644-1678, officier militaire, seigneur) et Marguerite-Renée Denis, mariés le 16 octobre 1672 à Notre-Dame-de-Québec.

Hélène ne s'est jamais vraiment remise de la tragédie du *Titanic* et de la perte de son fils. Elle est décédée à Montréal, dans son luxueux appartement de la rue Sainte-Famille, le 18 juin 1923. Elle est enterrée au cimetière Notre-Dame-des-Neiges auprès de son mari et de son fils Quigg : *Lost at sea April 15, on SS Titanic*. Quant à sa fille Suzette, elle est morte en Californie le 31 décembre 1954, où elle habitait depuis de nombreuses années. À la suite de son sauvetage des eaux glacées de l'Atlantique, par une nuit froide d'avril 1912, elle a souffert de paralysie et marchait à l'aide d'un appareil.

SOURCES

- *Ancestry.ca*, mariages et divorces parlementaires au Canada, de 1867 à 1919.
- *Fonds Drouin numérisé*, registres paroissiaux, références dans le texte.
- *Internet* : sites sur le naufrage du *RMS Titanic* et sur ses passagers.
- *Dictionnaire biographique du Canada*, (En ligne); articles sur les Tarieu de Lanaudière.
- Sophie IMBEAU, *Les Tarieu de Lanaudière, une famille noble après la Conquête, 1760-1791*, Québec, Septentrion, 2004, 276 p.
- P.-G. ROY, *La famille Tarieu de Lanaudière*, Lévis, 1922, 227 p.

PAUL CHEVRÉ, SCULPTEUR

Autre passager rescapé du *Titanic*, Paul Chevré, sculpteur français né à Bruxelles de parents français en 1867, a laissé sa marque au Québec où il a séjourné de façon régulière depuis les années 1890 jusqu'en 1913. On lui doit les monuments en pied du premier ministre du Québec, Honoré Mercier, de l'historien François-Xavier Garneau, ainsi que celui de Samuel de Champlain. Les deux premières œuvres ornent les parterres de l'Assemblée nationale tandis que la troisième, véritable ambassadrice de la Ville de Québec, est située près de la terrasse Dufferin, à l'ombre du Château Frontenac. Sa dernière œuvre inachevée est celle du Sacré-Cœur, monument situé près de l'église de Notre-Dame-de-la-Victoire, à Lévis. Elle a été terminée par son père, Romain Chevré qui, selon la légende, aurait donné les traits du visage de son fils au Sacré-Cœur.



Paul Romain Chevré.

Passager de première classe à bord du *Titanic*, Paul Chevré se rendait à Ottawa pour l'inauguration du Château Laurier. Pour l'occasion, il avait réalisé un buste du premier ministre Wilfrid Laurier, à la demande de Charles Melville Hays, président du Grand Trunk Railway et promoteur de cet hôtel. Ce dernier a péri dans le naufrage.

Chevré jouait au bridge dans le café Parisien, avec d'autres compatriotes français, lorsque le navire entra en collision avec un iceberg. Il prit place dans le premier canot de sauvetage qui fut mis à l'eau.

Paul Chevré s'était établi à Paris où il est décédé le 20 février 1914.

SOURCE

Internet : sites sur le naufrage du *RMS Titanic* et sur ses passagers dont Paul Chevré.

« ÉPINGLE » OU « POT DE VIN »

Nous sommes à la recherche de contrats de vente de terre, notamment des XVII^e et XVIII^e siècles, dans lesquels il est fait mention que l'acheteur offre des « épingles » ou « pot de vin » à l'épouse du vendeur. Selon le *Dictionnaire historique de la langue française* (Le Robert, Paris, 2006), il s'agit, pour le premier mot, de « gratification pécuniaire ou cadeau, l'argent étant donné pour acheter des épingles » et, pour le deuxième, « pourboire, argent récompensant un service ». Comme les hommes n'étaient pas portés à acheter des épingles, ils payaient en argent ou, plus souvent, en un ou plusieurs pots de vin, pot étant une mesure de volume tel un litre. Ce terme prendra la définition que nous connaissons maintenant.

Revenant aux « épingles » ou « pot de vin » versés par l'acheteur à l'épouse du vendeur, il s'agissait de remercier (ou convaincre?) cette dernière, en retour de son consentement à la vente de la terre familiale, partie essentielle de la communauté de biens entre époux. Les femmes perdront ce droit au XIX^e siècle, conséquence d'une ordonnance de 1841 du Conseil spécial régissant le Bas-Canada et modifiant les Lois du Canada (Code civil de l'époque), dans la foulée du Rapport Durham¹. Ce droit était perçu par la classe marchande comme un frein à l'enregistrement d'hypothèques sur la propriété privée, l'épouse mariée en communauté de biens ayant préséance sur les créanciers éventuels.

¹ GREENWOOD, Murray F. *Lower Canada (Quebec) : Transformation of Civil Law, from Higher Morality to Autonomous Will, 1774-1866*, *Manitoba Law Journal*, vol. 23, 1995, p. 137 et 158.

CORRECTIONS ET PRÉCISIONS

Un grand merci pour les propos élogieux sur la dernière chronique intitulée *La généalogie des fromages de chez nous*.

Maria Chapdelaine n'a pas épousé son amoureux, l'intrépide François Paradis. Celui-ci est mort gelé dans une tempête de neige pendant qu'elle espérait son retour d'un camp de bûcherons. Maria s'est promise à un « brave » cultivateur, Eutrope Gagnon, se résignant à la vie d'abnégation de l'épouse du colon canadien-français de l'époque. Le nom de son troisième prétendant était Loranzo Surprenant, celui qui avait pris le chemin de l'exil.

Quant à *Grey Owl*, avant son passage au Témiscouata, il avait séjourné dans le nord de l'Ontario et du Québec. Merci à notre collègue Guy Parent pour ses remarques judicieuses.

Pour commentaires et suggestions : lrichersgq@videotron.ca



L'HÉRALDIQUE ET VOUS...

Claire Boudreau
Héraut d'armes du Canada

LES RELIURES ARMORIÉES ET L'ATELIER DE RENÉ SIMIER (1772-1843) : RELIEUR DE NAPOLEON I^{er} ET DES DERNIERS BOURBONS

Les amoureux des beaux livres développent très souvent une appréciation accrue des reliures de qualité qui, souples ou rigides, recouvertes de cuir ou de tissu précieux, présentent aux yeux des lecteurs des plats qui habillent les livres tout en leur donnant un statut, parfois même une histoire. Qu'elles soient sobres et unies ou richement décorées, les reliures qui se démarquent du lot savent séduire et augmentent considérablement la valeur du livre, quel que soit son sujet. Bien que peu répandues aujourd'hui, les reliures armoriées ont connu une grande popularité au Moyen Âge et à l'époque Moderne. Leur disparition est en partie liée à l'histoire du livre, lequel connaît un tournant décisif avec l'invention des moulins à papier au XIX^e siècle et avec l'industrialisation des reliures qui permettent une production de masse des livres qui sont du coup plus accessibles, moins chers et moins ornés.

LE CUIR COMME SUPPORT D'ARMOIRIES

Le marquage du cuir est une pratique fort ancienne, pratiquée pour le marquage des animaux et des peaux. Les techniques varient mais les principes de base consistent, le plus souvent, soit à détremper le cuir pour y presser à froid une plaque ornée, soit à chauffer préalablement le fer dont la chaleur repoussera ou brûlera la peau du cuir selon l'effet souhaité. Le travail se fait à la main ou à la presse¹. Comme l'explique le relieur d'art français Hervé de Weck, « Il faut une grande habitude pour apprécier la chaleur que doivent avoir les fers, et beaucoup d'exercice dans l'exécution. Si la peau est d'une couleur claire, et qu'on veuille que le dessin paraisse noir, c'est à la flamme d'une chandelle que l'on noircit très également un fer bien évidé et d'un dessin assez délicat. Une fois ceci terminé, on prépare, avec des petits pinceaux à plume, les places où il doit y avoir de l'or. On peut aussi se servir de l'encre »².

¹ Sébastien LENORMAND. *Nouveau manuel complet du relieur*, Paris, Encyclopédie-Roret, 1900, www.moulinduverger.com/reliure-manuelle/roret.php

² www.reliure-hervedeweck-artisan.fr/

LES SIMIER, RELIEURS DES ROIS DE FRANCE

Le 2 juin 2010 à Drouot Montaigne, la maison de ventes Lafon-Castandet a organisé une vente aux enchères exceptionnelle consacrée aux relieurs des rois de France. Le moment fort de cette vacation a été la dispersion de l'atelier de René Simier (1772-1843), relieur de Napoléon I^{er} et des derniers Bourbons³.

L'intérêt de cette vente a été de retracer l'histoire des relieurs des rois de France depuis la fin du XVII^e jusqu'au début du XIX^e siècle. Une presse du XVII^e siècle, la plus ancienne conservée en France, un imposant balancier offert par Charles X en 1828, plus de 300 plaques à dorer, dont certaines remontant au règne de Louis XV, de très nombreux fers et roulettes, des reliures aux armes de la noblesse et des cours d'Europe, ont été ainsi proposés aux enchères.

Le catalogue de cette exposition, fort détaillé et interactif, peut encore aujourd'hui être consulté en ligne et on y voit les prix demandés et obtenus pour les fers de collection de cette célèbre maison : www.lafon-castandet.com/flash/index.jsp?id=7024&idCp=79&lng=fr.

Voici, par exemple, un des lots de fers à dorer héraldiques et quelques fers isolés de cette collection :



Lot 198 - Fers héraldiques. Neuf fers à main héraldiques. XIX^e-XX^e siècles. Bronze dans un manche de bois.

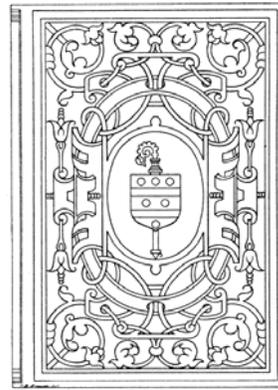
³ Didier TRAVIER. « Les Simier, relieurs du roi et propriétaires sarthois », *Revue historique et archéologique du Maine*, 2003, p. 121-163.



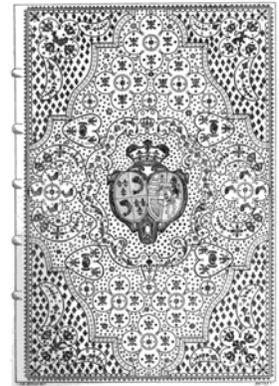
Fer aux armes
du Cardinal Mazarin.



Fer aux armes de la famille
Balny d'Avricourt.



Reliure exécutée pour
Nicolas Fumde,
évêque de Beauvais.



Reliure aux armes du
Dauphin et de la Dauphine
Marie-Antoinette.



Fer aux armes de la reine
Marie Antoinette.



Fer aux armes
de la ville de Paris.

DES ÉCRINS À DÉCODER

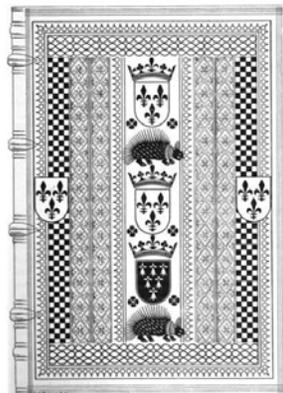
Les reliures armoriées constituent des documents d'histoire qui identifient les donateurs ou les possesseurs des livres, de même que leurs goûts artistiques. En voici quelques exemples tirés de l'ouvrage d'Ernest Thoinan, *Les reliures françaises*, Paris, 1893 :

UN PATRIMOINE À PROTÉGER

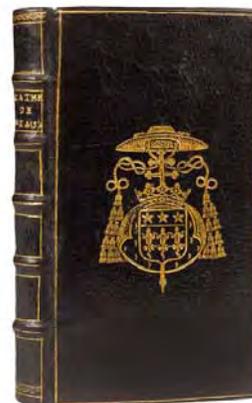
Les objets ornés d'armoiries, peu fréquents de nos jours, demeurent des témoins de l'histoire d'antan. Les armoiries, on en conviendra, sont beaucoup plus que de simples décorations. Pour les reliures, l'outil le plus utile pour l'identification des reliures armoriées est le *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises* (Paris, Ch. Bosse, 1924-1938, 30 vol. in-4° [2 685 notices classées par figures héraldiques]), à compléter par Gaston Saffroy, *Bibliographie généalogique, héraldique et nobiliaire de la France* (Paris, 1968-1974, t. 1, 2 et 5, à la rubrique « Reliures armoriées »).



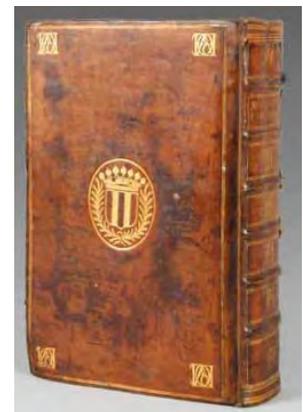
Reliure aux armes
de Brezé-Maulevrier
accollées de Poitiers, avec
chiffres et attributs de
Diane de Poitiers.



Reliure aux armes de
Louis XII et d'Anne
de Bretagne.



Reliure aux armes
de Charles Maurice
Le Tellier, archevêque
de Reims⁴.



Reliure aux armes
d'Achille de Harlay⁵.

⁴ Librairie Camille Sourget, Paris, Catalogue, p. 65, www.bibliore.com/pdf/cat-lib-camille-Sourget.pdf

⁵ Catalogue vente Coutau-Bégarie, Drouot, 30 sept. 2009, p. 11, http://s309339927.onlinehome.fr/PDF/2009/30_sept_Livres.pdf



LE GÉNÉALOGISTE JURISTE

Raymond Deraspe (1735)

JULIEN CHOUINARD BOURSIER RHODES – GRAND JURISTE

Être deux sur quatre millions, c'est bien être une exception. Puis, être neuf sur vingt-quatre millions, c'est l'être encore. Tel est le cas de Julien Chouinard (1929-1987). Chaque année, deux Québécois peuvent être reconnus aptes à recevoir la bourse Rhodes. Il le fut en 1951. Par ailleurs, la Cour suprême compte neuf juges. Il en fut à compter de 1979, alors que la population canadienne s'élevait à 24 millions de personnes. Son parcours professionnel, politique et administratif devant être souligné, je compte en entretenir qui me lit, et ce, après avoir fait part de son ascendance paternelle.

UNION À QUÉBEC

C'est à l'église de style romano-byzantin de la Grande Allée à Québec, Saint-Cœur-de-Marie, immeuble aujourd'hui à l'abandon, que le 23 septembre 1925, les parents du juge Chouinard se sont unis. Là, Joseph-Julien Chouinard, à l'emploi de la North American Life Assurance, majeur, épouse Marie-Mathilda-Berthe Cloutier, fille majeure de feu J.-Albert Cloutier et Rébecca Smith, née dans la paroisse Saint-Roch de Québec, domiciliée dans la paroisse Saint-Cœur de Marie de Québec. Dispense de la publication de deux bans a été accordée par M^{gr} Isidore-Omer Cloutier (Saint-Joseph-de-Beauce, 1866 – Charlesbourg, 1933), vicaire général de l'archidiocèse de Québec, publication du troisième dans la paroisse de la future et à Notre-Dame-de-Québec. L'acte indique que les témoins sont : pour l'époux, son père; et pour l'épouse, son frère, Henri Cloutier. Signent : les époux et leurs témoins. La signature de Léopold Vincent, eudiste, né en France en 1878, décédé en 1955, clôt l'acte. Le premier logement du couple est sur la rue Fraser à Québec.

CÉLÉBRATION BEAUCERONNE

À Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, comme on l'a longtemps dit, les aïeuls paternels du juge Chouinard ont publié leur choix réciproque le 23 septembre 1884. Honoré-Jean-Baptiste-Julien Chouinard, écuier (*sic*), avocat, représentant le quartier

de Saint-Louis dans le conseil municipal de la Cité de Québec, scelle son union à Marie-Louise-Isabelle Juchereau-Duchesnay, fille majeure de l'honorable Elzéar-Henri Juchereau-Duchesnay, ancien sénateur du Canada, et Suzanne-Élizabeth Taschereau; cette dernière était la sœur du premier cardinal canadien, Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec durant 28 ans. La dispense de deux bans est accordée par le très Révérend Monsieur Cyrille-Étienne Légaré (Québec, 1832 – Québec, 1890), Vicaire Général et Administrateur de l'archidiocèse et la publication du troisième ban à Notre-Dame-de-Québec. Le célébrant se déclare autorisé par le curé de Notre-Dame-de-Québec. Il souligne les présences d'Henri-Jules Duchesnay, frère de l'épouse; de Joseph Chouinard, écuyer, frère de l'époux; du révérend Jean-Thomas-Alfred Chaperon, prêtre, curé de Sainte-Marie de Beauce; de Maurice Duchesnay, écuyer; d'Alexandre Lindsay, écuyer, notaire; de l'honorable Pantaléon Pelletier, sénateur du Canada; de Théodore Duchesnay, écuyer, lieutenant-colonel; et d'un grand nombre de parents et d'amis. Signent : Marie-Louise Duchesnay-Chouinard, Honoré-Julien-Jean-Baptiste Chouinard, H. J. J. Duchesnay, J. T. A. Chaperon, curé, Joseph Chouinard, G. Y. Duchesnay, un autre dont je ne peux déchiffrer le nom, C. P. Chouinard, J. J. Duchesnay, Joséphine

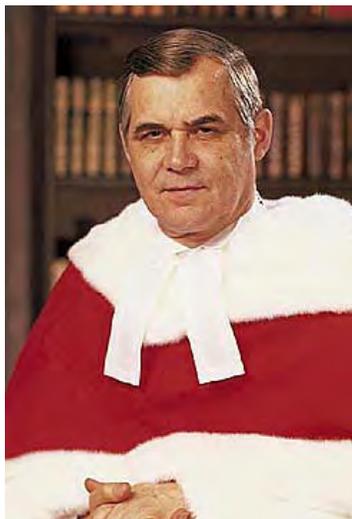


Photo : Michael Bedford, photographe.
Source : www.scc-csc.gc.ca/details/chouinard-fra.asp

C. Taschereau, A. Lindsay, Michel J. D. Lindsay, Chs Lindsay, Th. Smyth, Amélie J. Lindsay, Édouard L. Duchesnay, M. Duchesnay, J.-Édouard Taschereau, Alphonsine Chouinard, Amélie J. Duchesnay, Caroline T. Duchesnay, Charles Duchesnay, suivis de Cyrille-Alfred Marois, (Québec, 1849 – Québec, 1927) prêtre, qui se déclare secrétaire et chancelier de sa Grandeur ledit Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical.

Au mariage de son fils en 1925, l'époux est avocat et greffier de la Cité (de Québec). Honoré-Julien-Jean-Baptiste Chouinard (H. J. J. B. comme il est connu) est aussi un auteur assez prolifique, entre autres pour son *Histoire du tricentenaire de la fondation de Québec*. Du 7 janvier 1888 au 6 mars 1891, il a représen-

té à la Chambre des communes le comté de Dorchester, ne s'étant pas présenté de nouveau à la dernière élection gagnée par Sir John A. Macdonald trois mois avant son trépas. Il était de nombreuses activités sociales. Soulignons avant de passer à la génération précédente qu'un autre de ses fils a été membre du barreau de Québec : François-Xavier Chouinard, qui lui a succédé comme greffier à la Ville de Québec. H. J. J. B. Chouinard est décédé le 27 novembre 1928. Il habitait rue D'Auteuil, près de la rue Saint-Louis.

MARIAGE À QUÉBEC

Le 12 juillet 1848 à la cathédrale de Notre-Dame-de-Québec, les bisaïeux du juge Chouinard ont échangé leurs consentements. Julien Chouinard, majeur, étudiant en droit épouse Élisabeth-Caroline Pelletier, majeure, fille de feu Pierre Pelletier, écuyer, et Élisabeth Moreau. Tous deux habitent la paroisse de la cathédrale. Le célébrant déclare être autorisé par *le Curé de Québec*. Il souligne la présence du père de l'époux, de François Buteau, écuyer, et de Victor et Charles Pelletier, respectivement oncle et frère de l'épouse, écuyers. Signent : les époux, le père de l'époux et l'oncle de l'épouse, (illisible), Chs-B. Pelletier, Joseph Mercier, Vital Têtu, J. B. Glackmeyer, Chs N. (?), et Joseph Bonenfant, célébrant (Québec, 1812 – Québec, 1889). L'on sait qu'en 1861 il habitait le chemin Sainte-Foy. L'année de son mariage, il est l'un des membres fondateurs de l'Institut canadien de Québec en 1848, bibliothèque privée de Québec toujours existante, et aujourd'hui chargée par la Ville de Québec de la gestion des services de soutien de son réseau de bibliothèques publiques.

CÉLÉBRATIONS À SAINT-JEAN-PORT-JOLI

Après dispense puis publication à Saint-Jean-Port-Joli le 26 octobre 1824, Julien Chouinard majeur, marchand, épouse Marie-Anastasie Mercier, mineure, fille de Joseph Mercier, cultivateur, et Marie-Louise Caron, tous coparoyens. Sont présents : Germain Leclerc, oncle de l'époux, et le père de l'épouse. Certains sont déclarés ne savoir signer. L'on peut lire les signatures des époux et de Joseph Mercier. Le célébrant François Boissonnault (Québec, 1775 – Saint-Jean-Port-Joli, 1854), curé du lieu, signe également.

CONSETEMENTS À SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

C'est à Saint-Roch-des-Aulnaies que le 8 février 1780 Jean-Marie Chouinard a épousé Marie-Claire Leclair, fille de Jean-Baptiste Leclair et Marie-Claire Thibault. Tous sont de la même paroisse. L'acte est muet quant aux âges et occupations des époux. Le célébrant souligne la présence des époux, de Romain et Julien Chouinard, respectivement frère et oncle de l'époux, de Joseph-François et Charles François Thibault, respectivement grand-père et oncle de l'épouse.

Tous ont déclaré ne savoir signer. Pierre-René Hubert, (Québec, 1744 – Château-Richer, 1797), curé, signe donc seul.

Dans la même paroisse, Pierre Chouinard, de la paroisse de Bonsecours (L'Islet), veuf de Geneviève Lizot, s'unit le 4 novembre 1743 à Marie-Anne Peltier, fille de Charles Peltier et Barbe Dessaint dit Saint-Pierre. Il y a eu dispense pour affinité du deuxième au troisième degré. Encore une fois, nulle indication des âges et occupations des parties. Signent l'époux, François Peltier et Jean Morin, les autres ayant déclaré ne le savoir, de ce enquis suivant l'ordonnance. Charles Lefebvre Duchouquet (Pointe-aux-Trembles de Montréal, 1706 – Lachenaie, 1779) clôt l'acte.

PREMIER MARIAGE CHOUINARD EN NOUVELLE-FRANCE

C'est à la cathédrale de Notre-Dame-de-Québec que le 2 juin 1692, trois jours après la signature d'un contrat de mariage devant Louis Chambalon, notaire royal à Québec, Jacques Chouinard épouse Louise Jean, fille de Pierre Jean et Françoise Favreau (ou Favelle). Les époux sont de la même paroisse. Leur âge n'est pas indiqué. Il y a eu publication de deux bans et dispense du troisième. L'acte indique que les époux étaient fiancés. L'époux est fils de Charles Chouinard marchand « serger » à Neuzilly et à Beaumont-la-Ronce, en Picardie, et Élisabeth Valin, fille de Jehan Valin et Aymée Lecomte. Élisabeth Valin avait en premières noces épousé Jean Aucher. Charles Chouinard, veuf de Marie Halotte, est fils de Gatien Chouinard et Catherine Venier. Le célébrant indique la présence de Nicolas..., Joseph Prieur, Hilaire Favreau et Jean Dubreuil. Signent l'acte : Rousselot, Joseph Prieur et Jean Dubreuil, suivis du célébrant François Dupré (France, 1646 – L'Ancienne Lorette, 1720), curé de la cathédrale.

NAISSANCE, MARIAGE, ET CARRIÈRE

Né à Québec le 4 février 1929, Julien Chouinard y a été baptisé le surlendemain sous les prénoms de Joseph Honoré Julien. Ses parrain et marraine sont son oncle dont il a été question, membre du barreau de Québec, François-Xavier Chouinard, et l'épouse de ce dernier Bernadette Rouillard qui tous deux signent avec le père de l'enfant et le célébrant Paul Monty, dominicain.

C'est à l'église des Saints-Martyrs-Canadiens de la rue Père-Marquette à Québec que le 6 septembre 1956 Julien Chouinard a épousé Jeannine Pettigrew, diététiste, fille de Lucien Pettigrew, marchand épiciier, et Lucile Tanguay. L'épouse habitait alors chez ses parents dans la belle avenue De Bougainville à Québec. Le premier domicile du nouveau couple sera sur l'avenue des Laurentides à Québec.

L'époux, boursier Rhodes, a eu à présenter un dossier scolaire particulièrement impressionnant. Qu'est-ce que cette bourse? C'est un prix créé en 1902 par Cecil John Rho-

des (1853-1902), fondateur de la compagnie diamantaire De Beer, fondateur aussi de la Rhodésie devenue depuis deux pays : Zambie et Zimbabwe. C'est deux ans qu'il a dû passer à Oxford, en Angleterre, pour en revenir avec le titre de maître. Bizarrement, sa récompense a été qu'il dût obtenir l'adoption d'une loi spéciale pour régulariser sa situation, ayant suivi une formation autre que celle prévue par la réglementation du Barreau du Québec.

Admis à l'exercice professionnel en 1953, il a rejoint l'étude Prévost, Gagné, Flynn, Rivard, Chouinard & Jacques, de Québec, que l'on peut dire étude centenaire aujourd'hui disparue. L'Université Laval a retenu ses services pour l'enseignement du droit des corporations. À la recherche de candidats de prestige, le Parti conservateur du Canada dirigé par Robert Stanfield l'invite à se présenter à l'élection fédérale de 1968 où il connut un échec. La « trudeaumanie » était trop forte. C'est à l'étude Gagnon, de Billy, Cantin, Chouinard, Dionne & Lahaye qu'il continua l'exercice de sa profession, et ce jusqu'à ce que le premier ministre libéral Robert Bourassa retienne, malgré son passé conservateur, ses services comme premier fonctionnaire du Québec. Bien lui en prit. Confronté à la crise d'octobre en 1970 moins de six mois après son élection, le plus jeune premier ministre que le Québec ait jamais eu ne pouvait compter sur conseiller plus solide pour garder la tête froide. Colonel de l'Armée canadienne, son esprit de discipline a beaucoup compté pour le rôle que ses fonctions administratives l'ont appelé à jouer, entre autres dans la création de l'Institut de police du Québec.

Juge à la Cour d'appel du Québec à compter de 1975, il a impressionné tous ses collègues par son esprit de discipline et sa concision de rédaction. Une partie de sa carrière à cette cour a été consacrée à la présidence de la Commission d'enquête sur le bilinguisme dans les services de contrôle de la sécurité aérienne.

Le 24 septembre 1979, il entre à la Cour suprême. Un jugement daté du début de 1987 lui est attribué par les juristes. C'est que le juge Chouinard est alors décédé. La plupart du temps, les jugements de ce tribunal ont un ou plusieurs auteurs. Celui-là émane de la Cour. Il est l'objet d'une note faisant part de la participation du juge à son élaboration. Il s'agissait d'une décision maintenant l'avis de la Cour d'appel, lequel avait renversé celui de la Cour supérieure portant sur la réserve des trois chaînes (198 pieds anglais) dont, depuis 1884, le Québec garde la propriété le long de certains cours d'eau.

C'est durant son séjour à la Cour suprême qu'est entrée en vigueur la Loi constitutionnelle de 1982. Comme il l'expliquait dans une conférence commanditée par la multinationale Esso à l'Université Laval, la fonction du juge venait,

par voie de conséquence, de changer. Avant, un juge décidait si telle action, telle attitude était conforme à la législation en vigueur; ou si telle loi était de compétence fédérale ou provinciale. Dorénavant, le président du tribunal doit, de plus, statuer si tel article d'une loi est conforme à la Charte canadienne des droits et libertés et, de surcroît si la société peut tolérer ledit comportement.

Le décès du juge Chouinard survenu à 58 ans, des suites d'un cancer, a laissé pantois le monde juridique. De quels travaux de valeur la société a-t-elle été privée, alors que durant 16 ans encore elle aurait pu profiter de ses lumières s'il avait continué jusqu'à l'âge de la retraite à la Cour suprême? Ajoutons que le juge Chouinard a laissé dans le deuil son épouse Jeannine Pettigrew et trois enfants : Julien, Lucie et Nicole.

MÉDIAGRAPHIE

- Annuaire des adresses de la Ville de Québec (Marcotte).
- Annuaire téléphonique judiciaire.
- Baptêmes, mariages, sépultures (BMS) à Bibliothèque et Archives nationales à Québec jusqu'à 1900 (BANQ).
- BMS jusqu'à 1941 à la Société de généalogie de Québec (SGQ).
- BMS pour la Ville de Québec 1850-1980 (BANQ et SGQ).
- DROUIN (Institut). *Répertoire alphabétique des mariages canadiens-français (1760-1935)*.
- Entretien téléphonique avec M^{me} Jeannine Pettigrew-Chouinard.
- FLYNN Jacques. *Un bleu du Québec à Ottawa*, Québec, Éditions du Septentrion, 1998, 395 p.
- Google sur Julien Chouinard - Cour suprême.
<http://scc-csc.gc.ca/court/cour/ju/chouinard/index/fra.asp>
- *La Famille Chouinard*, Association des familles Chouinard d'Amérique du Nord (1993).
- *Le Journal du Barreau*, 1^{er} et 15 mars 1987.
- *Les Ancêtres*, Revue Sainte-Anne-de-Beaupré, 1984, n° 2, p. 21-33.
- *L'Action catholique*, 27 novembre 1928.
- *Répertoire des mariages du comté de L'Islet 1679-1995*, SGQ, publication n° 95 (2003).
- Rapport final de la Commission d'enquête sur le bilinguisme dans les services de contrôle de la circulation aérienne au Québec, Julien Chouinard, W.R. Sinclair et Darrel V. Hall (1979), 319 p., version française. Publication du Gouvernement du Canada.
- The Canadian Directory of Parliament 1867-1967 (1968).
- VEILLEUX, Christine. *Les gens de justice à Québec : (1760-1867)*, Québec, U. Laval, 1990, 1843 p.
- Wikipédia sur Cecil John Rhodes, 26 avril 2012.

MARIAGE ET FILIATION PATRILINÉAIRE ASCENDANTE DE JULIEN CHOUINARD

CHOUINARD Julien (Julien J.; CLOUTIER Berthe)	1956-09-06 Saints-Martyrs-Canadiens de Québec	PETTIGREW Jeannine (Lucien; TANGUAY Lucile)
CHOUINARD Julien J. (J.-B.; JUCHEREAU-DUCHESNAY Louise)	1925-09-23 Saint-Cœur-de-Marie de Québec	CLOUTIER Berthe (Albert; SMITH Rébecca)
CHOUINARD Jean-Baptiste (Honoré-Julien; PELLETIER Céline-Caroline)	1884-09-23 Sainte-Marie de Beauce	JUCHEREAU-DUCHESNAY Louise (Elzéar; TASCHEREAU S.-Élizabeth)
CHOUINARD J.-B. (Julien; MERCIER Anastasie)	1848-07-12 Notre-Dame-de-Québec	PELLETIER C.-Caroline (Pierre; MOREAU Caroline)
CHOUINARD Julien (Jean-Marie; LECLERC M.-Claire)	1824-10-26 Saint-Jean-Port-Joli	MERCIER Anastasie (Joseph; CARON M.-Louise)
CHOUINARD Jean-Marie (Pierre; PELLETIER M.-Anne)	1780-02-09 Saint-Roch-des-Aulnaies	LECLERC M.-Claire (J.-B.; THIBAUT M.-Claire)
CHOUINARD Pierre (Jacques; JEAN Louise)	1743-11-04 Saint-Roch-des-Aulnaies	PELLETIER M.-Anne (Charles; Dessaint dit SAINT-PIERRE Barbe)
CHOUINARD Jacques (Charles; VALIN Élizabeth)	1692-06-02 Notre-Dame-de-Québec	JEAN Louise (Pierre; FAVREAU Françoise)
CHOUINARD Charles (veuf de Marie HALLOTTE) (Gatien; VENIER Catherine)	1655-09-14 Beaumont-la-Ronce, Picardie	VALIN Élisabeth (veuve de Jean AUCHER) (Jehan; LECOMTE Aymée)

NOS MEMBRES PUBLIENT



ROGER PARENT - ASSOCIATION DES FAMILLES PARENT D'AMÉRIQUE - *RÉPERTOIRES GÉNÉALOGIQUES DES FAMILLES PARENT, 2011, 19 RÉPERTOIRES*

Ces répertoires présentent la descendance des quatre ancêtres de la famille PARENT. L'ancêtre qui a laissé la plus grosse descendance au Canada est Pierre Parent, de Beauport. Pour chacun de ses fils, il y a un répertoire contenant sa descendance (13 répertoires), un répertoire regroupe la descendance de ses filles.

Trois autres répertoires contiennent la descendance des trois autres ancêtres de la famille PARENT, soit Mathurin Parent, Montréal; Michel Parent dit le Parisien, Trois-Rivières et Gabriel Parent, Kamouraska. Un autre répertoire renferme la descendance de Joseph Parent et Marie Blondeau (1816).

Un répertoire « index général » regroupant tous les descendants des quatre ancêtres est disponible. Ce répertoire contient le nom du descendant, son conjoint ou conjointe et dans quel volume le trouver.

Prix : différent pour chaque volume

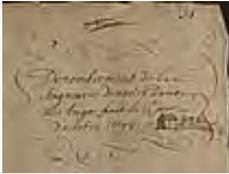
Le formulaire de commande est disponible sur le site internet : www.afpa.qc.ca

On peut se procurer ces répertoires auprès de :

Roger Parent

418 593-5128

rogparent@cablezach.com



LES ARCHIVES VOUS PARLENT DES...

Sylvie Bédard, archiviste de référence, et
Rénald Lessard (1791), coordonnateur,
Centre d'archives de Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ARCHIVES NOTARIALES À BAnQ : LES DONATIONS DE FERME

Les archives notariales sont une source inépuisable d'informations sur la vie en société et sur la transmission des patrimoines en particulier. Tout comme les inventaires après décès, les actes de donation de ferme sont précieux pour rejoindre le quotidien des gens.

DONATION, TESTAMENT, HÉRITAGE

Il importe de faire une différence entre l'héritage, le testament et la donation. Si l'héritage fait plutôt référence à un tout plus ou moins matériel appartenant au testateur, le testament et la donation en sont la matérialisation. La donation de ferme est un acte notarié entre vifs, c'est-à-dire que la transaction s'effectue au moment de l'enregistrement de l'acte devant le notaire, prenant effet immédiatement, avant le décès du donateur. Pour en changer les clauses, il doit y avoir obligatoirement entente entre les deux parties. Il peut également avoir résiliation de donation, encore une fois, sous forme d'un acte notarié enregistré et signé des deux parties mises en cause. Le testament, quant à lui, est un acte fait de manière unilatérale par le testateur seul, sans que l'héritier ne soit mis nécessairement au courant des clauses, et ne prenant effet qu'à la mort du testateur. Le testament peut être remanié à l'infini jusqu'au dernier instant et demeure irrévocable après le décès du testateur.

En fait, il existe plusieurs types de donation; chacune comportant à divers degrés, des droits et responsabilités, tant pour les donataires (ceux qui reçoivent) que pour les donateurs (ceux qui donnent). De manière majoritaire, les donations se retrouvant dans les greffes de notaire conservés à BAnQ font référence aux donations de ferme mais également aux donations mutuelles entre époux ayant pour effet que ces derniers font don mutuel de leurs biens au survivant dans le cas où aucun enfant ne serait issu de leur union.

DONATION DE FERME

La donation de ferme, par opposition à une donation dite « gratuite », se fait sous certaines conditions, entre autres, celle de prendre soin des parents vieillissants, lesquels

« se donnent » au donataire. Professeur titulaire retraité du Département d'anthropologie de l'Université Laval, Renaud Santerre qualifie ce type de donation de « pierre angulaire du système de sécurité de vieillesse en vigueur au pays depuis les débuts de la Nouvelle-France jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale »¹.

Contrairement à une donation « pure », n'attendant rien en retour, la donation de ferme suppose, en échange de la terre, des bâtiments s'y élevant, des biens meubles et animaux, l'obligation pour le donataire de loger, nourrir, blanchir, soigner, bref prendre soin jusqu'à la mort des parents, les donateurs, rendus souvent d'un âge trop avancé pour continuer le travail sur la ferme.



Donation ou héritage; sécurité de la vieillesse en mode maison ou transmission ordonnée du patrimoine?

Cette obligation peut également s'étendre aux enfants à charge : enfant handicapé ou enfant ne s'étant jamais marié, si besoin est. Il s'agit souvent du cadet de la famille à qui on offre une telle opportunité; les plus vieux ayant largement eu le temps de se marier et de s'établir avec leurs familles sur une autre terre avant que les parents vieillissants décident de procéder ainsi. Souvent même, une donation « d'établissement » aura été faite aux plus vieux de la famille en échange des efforts de ces derniers quant à la mise en valeur

du patrimoine familial lors des premières années d'existence de la ferme. Bien que ce genre de donation n'implique rien en échange vis-à-vis les parents vieillissants, elle permet à ces derniers d'établir une certaine équité quant aux biens immobiliers distribués aux enfants.

Donc, au-delà du transfert mobilier et immobilier d'une génération à une autre, c'est au transfert des responsabilités auquel on assiste; responsabilité de prendre soin de la famille au sens élargi du terme. À noter qu'une donation s'effectue de manière quasi systématique à un enfant déjà marié ou sur le point de l'être, la bru devient, du fait même, partie prenante dans le processus visant à soigner, nourrir les beaux-parents, ce qui dans certains cas, peut s'avérer ardu pour une étrangère! Il

¹ SANTERRE, Renaud, *Les familles terriennes de Sainte-Foy*, Montmagny, Éditions La Plume d'Oie, 2011, p. 167.

importe donc au couple donateur d'entretenir une relation saine et privilégiée avec leur belle-fille, car en tant que femme c'est surtout elle qui agira à titre d'aide-soignante.

Les actes de donation nous apprennent beaucoup sur le mode de vie des agriculteurs de cette époque de même que sur les habitudes de consommation. L'analyse de ce genre d'acte peut, en effet, révéler plusieurs détails quant aux biens matériels et immobiliers car les clauses de l'entente sont largement détaillées et précises. En effet, afin d'éviter de se retrouver dans des conflits avec les donataires qui incluent souvent une bru intégrée récemment à la famille, les donateurs inscrivent des clauses détaillées des services et fournitures devant prendre le relais en cas d'incompatibilité d'humeur, pour reprendre l'expression consacrée. Tantôt, on spécifie que la douzaine de cordes de bois franc devra être livrée et cordée à la porte de la maison du donateur, ou encore, que le manteau d'étoffe devra être confectionné selon la couleur de tissu choisie par la donatrice.

À titre d'exemple : dans un contrat passé le 28 novembre 1774 devant le notaire Jean-Antoine Panet, Marie-Thérèse Bégin, veuve de Joseph Larrivée fait donation à son fils, Michel Larrivée, de la moitié d'une terre en la seigneurie de Vincennes. La donatrice se réserve le droit d'établir, à côté du jardin du donataire, son propre jardin, ce dernier devant être entretenu par le donataire. Le donataire a aussi pour obligation de fournir, entre autre, un veau « sous poil rouge » et un cheval « sous poil brun » à son frère lorsque ce dernier quittera le domicile familial et de conduire à l'église en voiture la donatrice à toutes les semaines. Notons également au passage que la superficie et l'orientation des pièces occupées par les donateurs lorsque ceux-ci demeurent sous le même toit que les donataires sont également très souvent précisées; les pièces les plus chaudes qu'ils se réservent se retrouvant au sud ou au sud-ouest.

Ce type d'acte qu'est la donation restera populaire et largement utilisé jusqu'au milieu du XX^e siècle, l'urbanisation ralentissant petit à petit le recours à ce genre de moyen de survivance de même que la spécialisation des métiers que les enfants désirent pratiquer. Les familles de moins en moins nombreuses, tout comme l'expansion des fermes en véritables PME, difficilement transmissible par don, font également en sorte que ce mode de transmission est pratiquement disparu aujourd'hui.

Comme la Coutume de Paris le prévoit, les actes portant à insinuation doivent être enregistrés à la Prévôté de Québec; c'est le cas des donations entre vifs de même que les contrats de mariage portant à donation.

LES OUTILS DE REPÉRAGE DISPONIBLES

Pour la période antérieure à 1790, le recours à la base de données *Parchemin* est essentiel. Cette base de données, disponible seulement dans les centres de BANQ, est le fruit d'une collaboration entre la Société Archiv-Histo, la Chambre des notaires du Québec et BANQ, et donne un bref descriptif des actes notariés : noms des parties à l'acte, le lieu, le nom du notaire et la date de la minute. À l'aide de ces renseignements, il est alors facile de se retrouver dans le greffe et de consulter la minute originale complète sur microfilm ou de manière numérique. Près de 11 000 actes de donation de tous types y sont décrits.



La traite des vaches au champ, vers 1930.

Source : BAnQ-P448,S3,SS1,D18,P118.

Jusqu'en 1844, ou après selon les districts judiciaires, les contrats de mariage portant donation et les actes de donation sont enregistrés par les tribunaux en conformité aux dispositions de la Coutume de Paris. À BANQ, les insinuations (enregistrements) portent la cote CR suivie du numéro de district judiciaire.

Le fonds CR301, disponible au Centre d'archives de Québec et couvrant le district judiciaire de Québec, contient les insinuations faites à la Prévôté de Québec et devant les tribunaux qui lui ont succédé. Les insinuations s'y retrouvent sous forme de registres dont les actes sont colligés en ordre chronologique d'enregistrement. Tous les actes sont transcrits au long jusqu'à la pièce CR301, P2982 (19 février 1748 insinuée le 25 février 1748). Par la suite, seule la section

des contrats de mariage touchant à une donation est transcrite. Les actes de donation sont transcrits presque intégralement. Se terminant en 1844, les registres ont été microfilmés (M65/1 à 45) et la partie antérieure à 1760 est décrite à la pièce dans PISTARD et les images numériques des documents sont rattachées aux descriptions.

À partir de 1789, outre les insinuations, le meilleur moyen de repérer les donations est de consulter les répertoires des notaires exerçant dans la région ou le lieu qui nous intéresse. Différents outils sont disponibles pour retracer les lieux de résidence des notaires (PISTARD, *Tableau de l'ordre des Notaires de la province de Québec; Notaires qui ne sont pas au tableau de l'Ordre*) mais, pour le Centre d'archives de Québec, il est essentiel de se référer au fichier Notaires – biographies et lieux de résidence, disponible auprès du personnel du centre. Il contient, pour tous les notaires dont le greffe est conservé par le Centre d'archives de Québec, des éléments biographiques et surtout les lieux de résidence relevés à partir des actes.

Cet outil est précieux mais une mise en garde s'impose : le territoire d'exercice d'un notaire peut dépasser son lieu de résidence. Il constitue tout de même un indicateur précieux.

Chaque greffe est soit microfilmé, soit numérisé par ordre chronologique. Le chercheur peut ensuite effectuer une recherche dans un greffe en utilisant le répertoire décrivant généralement les actes par ordre chronologique. Cet outil se double souvent, surtout au XIX^e siècle, d'un index onomastique. Les répertoires et les index sont accessibles sur microfiches et en version numérisée dans PISTARD et dans la Collection numérique se trouvant dans le Portail de BANQ.

La collection numérique des archives des notaires du Québec, des origines à 1931, qui a été mise à jour le 28 mai 2012, comprend les répertoires et index de 1 183 greffes de notaires, dont 219 avec le texte des actes (3 535 114 pages accessibles gratuitement en ligne) dont bon nombre de la région de Québec.

Souignons également que BANQ a mis en ligne, dans l'onglet Généalogie de son Portail, des bases de données permettant de retracer plus de 43 000 contrats de mariage de la région de Québec produits entre 1761 et 1946, 10 932 inventaires après décès des districts judiciaires de Québec, de Charlevoix, de Montmagny, de Beauce et de Kamouraska pour les années 1785-1955, et 16 201 inventaires après décès disponibles dans les greffes des notaires des districts judiciaires de la région de Montréal entre 1791 et 1840.



Enfants de la ferme de M. Ferland, à Sainte-Marie de Beauce, candidat au Mérite agricole en 1947.
Source : BANQ-E6,S7,SS1,P64095.



BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE : DES CHANGEMENTS

Françoise Dorais (4412)

Sur les ordinateurs du parc informatique de la Société de généalogie de Québec, nous pouvons consulter plusieurs banques de données pour nous aider dans nos recherches. Nous avons sur tous les ordinateurs : le *BMS2000* et le catalogue René-Bureau. Nous retrouvons le *PRDH* (1621-1799) sur les postes 1 et 2; le *Dictionnaire généalogique du Québec ancien* (1621-1765) postes 7 et 8; *Ancestry.ca* (poste 3) et *Ancestry.com* (poste 5). Il y a eu de nouvelles bases de données qui se sont ajoutées depuis quelques années. Ces bases de données ont été regroupées pour présenter moins d'icônes sur les ordinateurs.

Voici les icônes et la liste des banques qui s'y rattachent.



BMS PAROISSES DIVERSES : Sainte-Julie 1851-2002 - Sainte-Hélène-de-Breakeyville - Saint-Félix-de-Kingsey - Saint-Cyrille-de-Wendover - Répertoire, suppléments, annotations matrimoniales du comté de L'Islet - Répertoire, suppléments, annotations matrimoniales du comté de Montmagny - Répertoire des naissances de Saint-Alexis 1842-1940 - Répertoire des décès et sépultures de Saint-Alphonse-de-Bagotville 1844-1940 - Québec-ville recensements 1851-1871-1901 - *PRDH* sépultures 1800-1850 - Paroisse de Saint-Mathieu (Rouville) 1739-2002 - Paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges-Les Cèdres 1752-2002 - Mariages Québec-métro - Mariages du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Mariages du Québec 1926-1996 - Mariages du Maine - Mariages Sainte-Marie de Beauce 1746-2005 - Mariages comté de Mégantic - Licences de mariages - *Le Tanguay*, dictionnaire généalogique - Registre des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec - Généalogie des français de l'Amérique du Nord - Fichier *Origine*, index - Décès du Québec 1926-1996 - Saint-Georges-de-Malbaie 1871-2004 - St. Andrew's de Québec - Saint-Lucien - Saint-Joachim-de-Courval 1901-1994 - Paroisses de Saint-Jean-Eudes, Mackayville, Lafèche, Saint-Hubert - Paroisse de Notre-Dame-de-l'Assomption - Saint-Jean-Baptiste de Rouville - Baptêmes Sainte-Marie de Beauce 1739-2005 - BMS hors Québec - Gaspé et Percé.



FAMILLES, HISTOIRE ET GÉNÉALOGIE : Dictionnaire Boudreau - Dictionnaire généalogique des Proulx - Familles de Blaise Belleau dit Larose - Familles Labrecque - Familles Lévesque - Familles Prévost-Prevost - Familles Rivard - Familles Séguin, dictionnaire généalogique - Familles Arel - Familles Bégin d'Amérique - Familles Bisson - Familles Boisvert - Familles Dehornay, Duval et alliées - Familles Houde - Familles Servant - Familles Tremblay - Généalogie de Henry Melançon - Généalogie de Léo Roy - Généalogie de Lucien Rhéaume - Grandes familles de Saint-Urbain - Index des Gagnon et des épouses - Louis Bolduc, son histoire - Mariages Pelletier - Nicolas Guillemette (livre).



CIMETIÈRES ET AVIS DE DÉCÈS - Cimetières : L'Ancienne-Lorette - Drummondville et environs tome 1 - Les Éboulements et Saint-Joseph-de-la-Rive - Le cimetière se dévoile : personnages qui ont marqué l'histoire inhumés au cimetière Mont-Marie (Lévis) - Répertoire et plans des cimetières de la corporation du cimetière Mont-Marie (Lévis) - Repos Saint-François d'Assise, Montréal - Saint-Maxime, Saint-Hubert, diocèse de Saint-Jean-Longueuil (pierres tombales).

Nécrologie : Amos et l'Abitibi, relevé des décès de *L'Écho Abitibien* 2003 - Amos et l'Abitibi, relevé des décès de *L'Écho Abitibien* 2004 - Avis de décès 1990-2000, *Le Nouvelliste* - Avis de décès 1999-2000 (cd1 et cd2), dans plusieurs sources différentes - Avis de décès *Journal de Montréal* 1997-1998, par mois - Avis de décès *Journal de Montréal* 1999 - Cartes mortuaires de la Gaspésie - Groupe nécrologique 2006 (1999-2006).

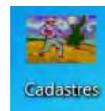


REVUES GÉNÉALOGIQUES - Revues : Accueil *Mémoires* de la Société généalogique canadienne-française (SGCF) - Index analytique de *L'Estuaire généalogique* 2004 - Revue *L'Ancêtre* - Revues des germaniques *Ahnengalerie*.



PRÉVÔTÉ DE QUÉBEC : Prévôté de Québec : les tomes I à XII.

CADASTRES : Cadastres abrégés des seigneuries du district de Québec (1863) - Fonds Napoléon-Goulet (nouvelles des censitaires - seigneurie de Saint-Michel).



Merci à Yvon Lacroix pour l'installation de ces bases de données sur les ordinateurs.



À LIVRES OUVERTS

Collaboration

GAUTHIER, CHANTAL ET FRANCE LORD. *BISCUITS LECLERC : UNE AFFAIRE DE CŒUR DEPUIS CINQ GÉNÉRATIONS*, MONTRÉAL, CARTE BLANCHE, 2011, ILL., 153 P.



« L'idée de raconter l'histoire de la biscuiterie fondée par François Leclerc, en 1905, habitait le cœur de Jean-Robert Leclerc depuis fort longtemps. Le petit-fils du fondateur entend aujourd'hui commémorer l'audace et la passion biscuitière de ce grand-père légendaire ».

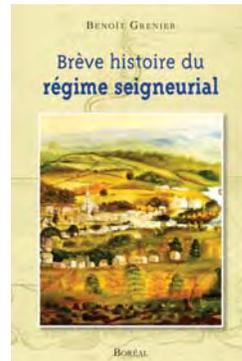
C'est en ces mots que les deux historiennes présentent leur ouvrage sur cette petite manufacture familiale de la Basse-Ville de Québec qui, 100 ans plus tard, a tellement progressé qu'elle a dû aller s'établir en banlieue, après s'être implantée dans d'autres pays, pour continuer la réalisation des rêves des héritiers de celui qui a décidé un jour de « partir à son compte ».

Si une image vaut mille mots, cette plaquette compte bien un millier de pages car elle est abondamment illustrée et annotée de précieux souvenirs de famille, et enrichie d'entrevues avec les personnes vivant de près l'aventure de cette entreprise familiale qui s'est perpétuée, fait rare au Québec, jusqu'à cinq générations. En choisissant le volet chronologique pour leur présentation, les auteures nous entraînent dans une aventure familiale passionnante à lire.

Un premier volet nous dépeint les débuts modestes et les difficultés de survie compte tenu de l'époque. Dans le second volet, l'entreprise prend vraiment son envol et repousse ses horizons. Les auteures ont « tissé un récit riche de traditions et d'innovation ». On ne peut que se laisser aller à découvrir à notre tour « la chronique de cette entreprise centenaire, fière de ses racines ».

Rodrigue Leclerc (4069)

GRENIER BENOÎT. *BRÈVE HISTOIRE DU RÉGIME SEIGNEURIAL*, MONTRÉAL, BORÉAL, 2012, 246 P.



L'auteur est historien et professeur au département d'histoire de l'Université de Sherbrooke.

Dans son ouvrage, Benoit Grenier s'adresse autant à un large public qu'aux initiés, grâce à une synthèse fort bien documentée des événements marquants de notre histoire. On découvre que le régime seigneurial de la Nouvelle-

France est semi-féodal et adapté aux terres dès qu'elles sont colonisées. Cette organisation sociale a existé de 1627 à 1854 au Québec, et il en subsistera des vestiges jusqu'au XX^e siècle. Dans l'ouvrage, on trouve plusieurs cartes du territoire et des régions, illustrant la forme typique du rectangle allongé, dix fois plus profond que large. Cette forme est adaptée à la topographie du Saint-Laurent, dans le contexte de la menace amérindienne.

En Nouvelle-France, l'aristocratie détient la plus grande partie du territoire seigneurial, suivie par le clergé, puis les roturiers (pas tous lettrés). Le régime seigneurial touche également les Amérindiens, mais ces tenures autochtones sont alors placées sous la tutelle des Jésuites comme dans le cas du fief de Sillery. Le régime seigneurial était inégalitaire, permettant à long terme l'enrichissement des seigneurs. Le droit d'aînesse (mâle de préférence) s'applique chez les seigneurs. C'est une société patriarcale, où les épouses accèdent au statut de « seigneuresse » à la mort de leur mari.

La Conquête n'entraîne pas la disparition des seigneuries et des changements viendront des mouvances ethniques. La plupart des seigneurs britanniques sont des militaires, perpétuant une tradition bien établie auparavant sous le Régime français à l'époque de l'intendant Jean Talon. Ce dernier avait concédé plusieurs seigneuries à des officiers du régiment de Carignan-Salières, après leur démobilisation.

Les abus des seigneurs vont soulever des récriminations antiseigneuriales, qui seront dénoncées lors de troubles en 1832, et puis reviendront dans les 92 résolutions, qui demandent, en 1834, l'avènement d'un gouvernement responsable. La vision de Philippe Aubert de Gaspé, dernier seigneur de Port-Joly, sur les rapports harmonieux entre seigneurs et censitaires, est-elle restée plutôt idyllique? Les attaques contre le régime seigneurial ne proviennent pas nécessairement des censitaires mais plutôt d'entrepreneurs, souvent d'origine britannique. De plus, l'achat d'une seigneurie ne donne pas toujours accès à la noblesse de comportement...

Benoît Grenier s'écarte de la polémique tout en rappelant que *La distinction historique du Québec en Amérique du Nord ne passe pas que par la langue et la religion catholique; elle réside aussi dans la spécificité seigneuriale qui a dicté tant les rapports à la terre et à la propriété que les rapports entre les individus*, p. 212.

La liste complète des 271 fiefs et seigneuries du Québec, de l'Île-Perrot au fief de l'Île-aux-Hérons, ainsi que le glossaire, sont riches en information précieuse, de même que l'index onomastique des fiefs, des seigneuries et des seigneurs. C'est un livre bien structuré, qui porte sur l'organisation territoriale, la subdivision des seigneuries, les devoirs et responsabilités avant et après l'occupation militaire britannique, et leur importance durant trois siècles.

L'auteur fait l'analyse de l'histoire seigneuriale avec une vision fine et plus compréhensible, face à la complexité de ce régime, ce qui en rend la lecture passionnante. Combien de manoirs nous reste-t-il à visiter tels celui de Fraser à Rivière-du-Loup, de Joly de Lotbinière, ou encore celui de Montebello?

Marielle Parent (3914)



AH! CE JEAN SOUCY DIT LAVIGNE

Dans l'édition de l'été 2012, la rubrique *Mères de la nation* sous la plume de Paul-André Dubé† portant sur Jeanne Savonnet (n° 299, p. 222 et suivantes) comporte des affirmations controversées. Selon certains auteurs, Jean Soucy dit Lavigne a épousé Jeanne Savonnet à une date et à un endroit inconnus, peut-être en France. Ce couple a eu un premier enfant le 5 septembre 1671 à l'île d'Orléans; Jean Soucy a été confondu avec Jean Lavigne, soldat du régiment de Carignan-Salières arrivé en 1665, fils de Claude Lavigne et Françoise Ceraine. Aussi, nous ignorons toujours les origines de Jean Soucy dit Lavigne, ancêtre des Soucy (à ce sujet, voir *L'Ancêtre*, vol. 34, n° 282, p. 213, sous le titre *Jean Soucy et Jeanne Savonnet, nos ancêtres*, par Pierre Soucy). Les sources consultées sont les suivantes :

- Association des familles Soucy www.associationsoucy.com
- LANDRY, Yves. *Orphelines en France, pionnières au Canada. Les Filles du roi au XVII^e siècle*, Montréal, Leméac, 1992, 436 p.
- Programme de recherche en démographie historique (PRDH), Université de Montréal.

NOUVEAUX MEMBRES du 1^{er} mai 2012 au 16 juillet 2012

6813	BOUDRIAS	André	Laval
6814	HAMEL	Raymond	Gatineau
6815	HAMEL	Jeannine	Gatineau
6816	LAMBERT	Carmen	Notre-Dame-des-Prairies
6817	FORTIN	Louison	Québec
6818	OTIS	Bernard	Québec
6819	BERNARD	Sylvie	Sainte-Agathe-de-Lotbinière
6820	LAROSE	André	Gatineau
6821	BELLEAU	Louise	Lévis



SERVICE D'ENTRAIDE

André Dionne (3208)

Alain Gariépy (4109), rédacteur

Lorsque vous prenez le temps de nous préciser certains indices, cela nous conduit plus facilement au chaînon à découvrir. Par exemple : « Date, lieu du mariage et les parents de **William Bordeleau-Grey** et de Marguerite **Bordeleau**. Leur fils Georges a épousé Marie Denis le 10 novembre 1863 à Lauzon (Raymond Rioux 4003) ».

Légende

Q = Question du présent numéro

R = Réponse complète

P = Réponse partielle

Ce service d'entraide est réservé aux membres en règle de la SGQ. Les membres qui désirent recevoir plus rapidement une réponse à leur demande doivent ajouter leur adresse courriel à leur question.

Par exemple : Q6243R signifie qu'à la question 6243 du présent numéro nous avons trouvé une réponse; Q6244 signifie qu'à la question 6244 du présent numéro nous n'avons aucune réponse pour le moment; 5993R signifie que c'est une réponse trouvée à une question publiée dans un numéro précédent.

ENTRAIDE À L'ANCIENNE : voici le titre que vous trouverez parfois à la fin de cette chronique pour des réponses à des questions qui remontent aux débuts du Service d'entraide. Tous les numéros inférieurs à 5000 se retrouvent dans cette partie de la chronique. Grâce aux instruments de recherche d'aujourd'hui, nos chercheurs ont fait ces trouvailles. Tous les numéros des questions et réponses sont accessibles sur l'ordinateur n° 4 dans les locaux de la SGQ.

PATRONYME	PRÉNOM	CONJOINT/E	PRÉNOM	N° QUESTION
Allard	Adolphe (Dolphis)	Hugg (Hogue)	Émilie (Émélie)	Q6243R
Aubry	Joseph	Villeneuve	Joséphine	Q6248R
Bourassa	Auguste	Vallière	Victoria	5993R
Brosseau	Marc	Bourbeau	Marie	Q6251R
Cloutier	Amédée	(1) Gouin (2) Richer	(1)M.-Célina-Claire (2) Octavie	6207R
Daigle	Charles	Leroux (Beaumont ou Reau)	Marie	Q6240R
Dussault	Charles	Stevens	Dorothy (Caroline)	Q6252R
Fortin	Jean-Baptiste	Dion	Angélique	Q6247R
Girard	Charles	Sévigny dit Lafleur	Florence	Q6242R
Hamel	Rodolphe	Cloutier	Marie-Ida	Q6241R
Joannis dit Depocat	Luc-Yvan	Hauspeck ou Aspec	Alexina	Q6249R
Labonne	Joseph	(1)Lord (2) Lemaitre dit Duhaime	(1)Marie-Josephte (2) Marguerite	0136R
Landry	Louis	(1) Pelletier (2) Péloquin	(1) Alexina (2) Marie-Louise	Q6244
Louiseize	Caroline	Bisson	Félix	Q6254
Mainville	Jean-Baptiste	Saint-Yves	Élisabeth	0137R
Pelletier	Alexina	Landry	Louis	Q6245
Rousseau	Jean-Baptiste	Demers	Céleste	Q6246
Turgeon	Joseph	Fectaut (Filteau, Fecteau ou Feuilto)	Marguerite	Q6250R
Vézina	Toussaint	Routier	Angélique	Q6253

QUESTIONS

6240 Lieu et date de mariage de Charles **Daigle** et Marie **Beaumont** ou **Reau**; leur fille Marie épouse Louis Laflamme le 8 juin 1841 à Loretteville. (Lauréat Dupont, 3089)

6241 Mariage de Rodolphe **Hamel** et Ida **Cloutier**. Leur fils Benoit épouse Nathalie Moisan le 26 avril 1986 à Saint-Raymond de Portneuf. (Marcel Mayrand, 2968)

6242 Mariage de Charles **Girard** et Florence **Lafleur**. Leur fille Florence épouse Jean-Baptiste Rochette le 15 janvier 1872 à Pont-Rouge. (Marcel Mayrand, 2968)

- 6243 Mariage de Dolphis **Allard** et Émilie **Hogue**. Leur fils Adolphe épouse Philomène Rivard le 16 août 1898 à Sainte-Flore, comté de Saint-Maurice. (Marcel Mayrand, 2968)
- 6244 Décès de Louis **Landry** (Alfred, Délina Lévesque); il a épousé en premières noces Alexina **Pelletier** le 3 avril 1923 à Kamouraska, et en secondes noces Marie-Louise **Péloquin** le 8 août 1936 à St. Joseph de Springfield, Maine. (Constance Drapeau, 6227)
- 6245 Décès d'Alexina **Pelletier**, née le 10 octobre 1900 à Saint-Pascal de Kamouraska, fille de Michel et Délina Chouinard. Elle épouse Louis **Landry** le 3 avril 1923 à Kamouraska. Selon une source, elle serait décédée à Fairview, Chicopee Co., Mass., à l'âge de 34 ans. (Constance Drapeau, 6227)
- 6246 Décès de Jean-Baptiste **Rousseau**, né le 13 septembre 1809 à Saint-Nicolas. Il épouse Céleste **Demers** le 1^{er} février 1831 à Saint-Nicolas. Céleste est décédée le 20 octobre 1860 à Saint-Nicolas. Selon le recensement de 1881, il demeure chez son fils François, époux d'Odile Bolduc. (Juliette Aubin-Martineau, 5799)
- 6247 Lieu de résidence (district, etc.) de Jean-Baptiste **Fortin** et de son épouse Angélique **Dion** au recensement canadien de 1861. (Jean Fortin, 6117)
- 6248 Lieu de résidence (district, etc.) de Joseph **Aubry** et son épouse Joséphine **Villeneuve** au recensement de 1891. (Jean Fortin, 6117)
- 6249 Mariage et parents de Yvon (Yvan) **Joanisse** et Alexina **Aspec** (k). Leurs filles : May épouse Oscar Derouin le 5 octobre 1926 à Saint-François-d'Assise d'Ottawa, et Jeanne épouse Donatus Horne le 4 juillet 1916 à Hailybury, ON. (Michèle Dumas, 3002)
- 6250 Naissance, mariage et décès de Joseph **Turgeon** et de Marguerite **Fectaut**. Leur fille Marguerite, née vers 1792, épouse Pierre Poiré le 27 février 1821 à Beaumont. (Gilles Ouellet, 5166)
- 6251 Mariage et parents de Marc **Brousseau** et Marie **Bourbeau**. Leur fils Henri épouse Georgiana (Georgine) Richard le 5 mai 1914 à Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, maintenant L'Acadie. (François Brousseau, 5008)
- 6252 Les prénoms des deux enfants de Charles **Dussault** et Caroline **Stevens** nés vers 1940-1941. Charles Dussault est le fils de Charles et Amanda Bouffard. (Carole Dupont, 5413)
- 6253 Mariage de Toussaint **Vézina** (Jean-Baptiste et Marie-Louise Laperche) et Angélique **Routier**. Info supplémentaire : par devant le notaire Louis Jannot le 24 octobre 1832, vente par Angélique Routier, veuve de Toussaint Vézina, d'une portion de terre à son beau-père Jean-Baptiste Vézina. Elle déclare que le testament qui la rend héritière fut reçu devant les magistrats « dans le Haut-Canada ». Il est probable que le mariage et le décès de Toussaint eurent lieu en Ontario. (Gisèle Vézina, 1807)
- 6254 Date, lieu du premier mariage et parents de Caroline **Louiseize**; elle épouse en secondes noces Félix **Bisson** le 4 août 1862 à Saint-Félix d'Argenteuil. On la dit veuve de Samuel Willmay. (Michèle Dumas, 3002)

RÉPONSES

- 5993 Selon le recensement de 1901 à Saint-Raymond de Portneuf, page 11, on trouve la famille d'Auguste Bourassa : Victoria Bourassa, chef, veuve née le 2 juin 1857. Marie-Victoire Vallière (Jean-Baptiste et Julienne Cyr) est née et a été baptisée le 2 juin 1855 à Sainte-Rose-de-Lima, Île-Jésus (Laval). Au baptême le 4 septembre 1898 de Joseph Wilfrid Bourassa, né le 3, à Saint-Raymond de Portneuf, fils d'Auguste **Bourassa** et Victoria **Vallière**, la marraine est Flavie Vallière, tante de l'enfant. Flavie Vallière (Jean-Baptiste et Julienne Cyr) est née et a été baptisée le 25 février 1848 à Sainte-Rose-de-Lima, Île-Jésus (Laval). Sources : Recensement 1901; Fonds Drouin. (Michel Drolet, 3674)
- 6207 Amédée **Cloutier** (Joseph, Marie-Louise René de Cotteret) épouse Marie-Céline-Claire **Gouin** (François, Mathilde Rocheleau) le 1^{er} octobre 1861 à Saint-Grégoire de Nicolet. Ils ont eu cinq enfants. Amédée **Cloutier** épouse en secondes noces Octavie **Richer** (Pierre, Victoire Deshayes) le 11 juillet 1871 à Bécancour. Ils ont eu sept enfants. Amédée a immigré avec sa famille entre 1888 et 1893, et s'est établi à Douglas, MA. Son frère Pierre s'est marié le 29 septembre 1888 à Douglas, MA., avec Lucie Renaud. Amédée fils, né en 1868, a épousé Céline Berthiaume le 31 décembre 1891 à Douglas, MA. Sources : Fonds Drouin; Registre de Douglas, MA. (Jeannine Cauchon-Cloutier, 0516)
- 6240 Charles **Daigle** (Charles, Victoire Comeau) épouse Marie **Leroux** dit **Cardinal** (Jean-Baptiste Leroux dit Cardinal, Marie Jobin) le 28 août 1820 à Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette. Sources : Fonds Drouin; Répertoire des mariages de Loretteville. (Jacques Daigle, 3295; Michel Drolet, 3674)
- 6241 Rodolphe **Hamel** (Alphonse, Florida Cloutier) épouse Marie-Ida **Cloutier** (Hyacinthe, Philomène Houle) le 28 mars 1939 à Saint-Rosaire d'Arthabaska. Source :

- Fonds Drouin. (Paul Lessard, 2661; Michel Drolet, 3674)
- 6242 Charles **Girard** (Jacques, Marie Brousseau) épouse Florence **Sévigny** dit **Lafleur** (Jean-Baptiste, Théotiste Pagé) le 11 février 1850 à Cap-Santé. Source : Fonds Drouin. (Michel Drolet, 3674)
- 6243 Adolphe (Dolphis) **Allard** (Joseph, Marguerite Bélanger) épouse Émélie **Hugg (Hogue)** (Jacques, Émilie Millette) le 17 septembre 1872 à Saint-Paulin, Maskinongé. Dans l'acte de mariage, le célébrant inscrit : Émélie Hugg fille majeure de Jacques Hugg. Plus bas, il inscrit : témoin, Thomas Hugg père de l'épouse. Deux personnes signent : Émilie Hogg et Thomas Hogg, et non Hugg. Source : Fonds Drouin. (Paul Lessard, 2661; André Dionne, 3208; Michel Drolet, 3674)
- 6247 Selon le recensement de 1861, Jean-Baptiste **Fortin** et Angélique **Dion** demeuraient dans le quartier de Saint-Roch, ville de Québec. Source : Recensement de 1861, microfilm 0-3479, fiche 6889. (Michel Drolet, 3674)
- 6248 Cette famille **Aubry** demeurait probablement à Chicago en 1890-1891. Le recensement américain de 1890 est manquant. Leur fille Anna Aubry se marie à Chicago en juillet 1890; elle réside à cet endroit depuis 1888 selon le recensement de 1900. Hannah Aubry épouse George Desforges le 22 juillet 1890 à Pullman, Cook Co., Chicago. Eugénie Aubry épouse Donat Bernier le 12 août 1907 à Pullman. Une autre fille, Odile Aubry, décède le 1^{er} juin 1911 à Chicago, Cook Co. On la dit âgée de 22 ans 8 mois et 24 jours, et née le 8 septembre 1888 au Canada; elle serait plutôt née en 1887. À noter qu'un autre Joseph Aubry est inscrit à Chicago. Sources : The Chicago Directory pour 1890 et 1891; licences de mariage de Pullman, fiches 155372 et 463332; United States Census 1900; Illinois Cook County Deaths, 1878-1922. (Paul Lessard, 2661)
- 6249 Luc-Yvan **Depocat** (Cyrille Despocas, Anastasie Charette) épouse Alexina **Hauspeck** (Martin (John) Hauspeck, Euphrosine Morin) le 22 septembre 1890 à Saint-Grégoire-de-Naziance de Buckingham. Notez que les Depocas ou Depocat sont les descendants de Jean Depoca dit Joannis et dit Paris et Marie-Louise Paquet. Sources : Fonds Drouin; Tanguay, vol. 7; Généalogie des Français d'Amérique. (André Dionne, 3208)
- 6250 Joseph **Turgeon** (André, Marie-Anne Bonneau) épouse Thérèse **Filteau** (Jean-Baptiste, Marguerite Guay) le 23 janvier 1797 à Saint-Étienne de Beaumont. Joseph épouse en secondes noces Marguerite Montminy le 26 février 1816 à Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy. Il est inscrit veuf de Marguerite **Fec-teau**. Joseph est né le 5 août 1769 à Saint-Étienne de Beaumont. Marguerite **Feuilto**, née le 7 et baptisée le 8 janvier 1768 à Saint-Michel-de-Bellechasse, est décédée le 29 et inhumée le 31 janvier 1815 à Saint-Étienne de Beaumont, inscrite comme Marguerite **Fecteau** épouse de Joseph **Turgeon**, âgée de 47 ans. Notez qu'à son mariage en 1797, le célébrant a inscrit Thérèse au lieu de Marguerite. Marguerite Turgeon, l'épouse de Pierre Poiré, est née et a été baptisée le 27 novembre 1798 à Saint-Étienne de Beaumont. Source : Fonds Drouin. (André Dionne, 3208)
- 6251 Marc **Brousseau**, né le 30 septembre et baptisé le 1^{er} octobre 1848 à Laprairie, est le fils de Marc Brousseau et Apolline Sénécal. Son épouse, Marie **Bourdeau**, née le 21 mars 1851 à Saint-Jacques-le-Mineur, comté de La Prairie, est la fille de Prosper Bourdeau et Catherine Pierre. Mariés probablement aux États-Unis, au Massachusetts, car la sœur de Marc, Marie-Pauline, baptisée le 10 avril 1850 à La Prairie, est décédée le 24 septembre 1937 sous le nom de Pauline M. Brousseau à Adams, Mass., États-Unis. Elle est dite veuve de Prosper Bourdeau. Sources : Recensement 1881; Fonds Drouin; Ancestry.com. (Paul Lessard, 2661; André Dionne, 3208; Michel Drolet, 3674)
- 6252 **Charles Dussault** épouse **Dorothy Stevens** (Burt, Caroline Betz ou Betts) le 17 juin 1930 à Jefferson (Coos), N.H. Burt M. Stevens (George et Eliza ?) épouse Caroline Betts (William et Annie ?) le 14 mars 1906 à Jefferson (Coos), N. H. Carrie N. (Caroline) Betts, épouse de Bert M. Stevens, décède le 3 mai 1915 à Whitefield (Coos), N. H., âgée de 26 ans 3 mois et 18 jours. Elle serait née au Nouveau-Brunswick. Source : Jefferson Regional District Mariages. (Michel Drolet, 3674; Paul Lessard, 2661)

ENTRAIDE À L'ANCIENNE

- 0136 Joseph **Labonne** (Pierre, Marie-Madeleine Boisverd) épouse en premières noces Marie-Josephte **Lord** (Jean Laure, Marie-Madeleine Comeau) le 11 février 1777 à Trois-Rivières. En secondes noces, il épouse Marguerite **Lemaître** dit **Duhaime** (Alexis, Marie-Marguerite Desaulniers) le 3 mars 1794 à Louiseville. Source : Généalogie du Québec et de l'Acadie. (André Dionne, 3208)
- 0137 Jean-Baptiste **Mainville** (Charles Mainville de Rouville, Madeleine Brisebois) épouse Élisabeth **Saint-Yves** (Jacques, Reine Gagnon) le 9 avril 1849 à Hogansburg, NY, USA. Source : Ancestry.com (André Dionne, 3208)

RENCONTRES MENSUELLES

Endroit :

Centre communautaire Noël-Brulart

1229, avenue du Chanoine-Morel
Arr. de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge,
Québec

Heure : 19 h 30

Frais d'entrée de 5 \$
pour les non-membres

1. Le mercredi 19 septembre 2012

Conférencier : Marc Beaudoin, historien
Sujet : *Les chevaliers de Saint-Louis.*

2. Le mercredi 17 octobre 2012

Conférencière : Hélène Vézina, directrice Projet BALSAC, Université
du Québec à Chicoutimi
Sujet : *Origines ancestrales et patrimoine génétique des populations
régionales du Québec.*

3. Le mercredi 21 novembre 2012

Conférencier : Yves Morin, médecin et romancier
Sujet : *Les cœurs tigrés.*



Société de généalogie de Québec

Centre de documentation Roland-J.-Auger

Local 4240, pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval
(entrée par le local 3112)

Mardi : 9 h 30 à 16 h

Mercredi : 9 h 30 à 20 h 30 sauf le soir de la conférence
(3^e mercredi du mois) de septembre à mai : 9 h 30 à 18 h

Samedi : 9 h 30 à 16 h 30 Fermé le premier samedi du mois pour les activités de formation

Dimanche : 9 h 30 à 16 h 30

COLLECTION DU FONDS DROUIN NUMÉRISÉ DISPONIBLE POUR CONSULTATION.

Publications de la Société : répertoires, tableaux généalogiques, cartes, logiciels, etc., disponibles aux heures d'ouverture. Les achats de publications débutent 30 minutes après l'ouverture du centre et se terminent 30 minutes avant l'heure de fermeture.

Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec

Local 3112, pavillon Louis-Jacques-Casault,
Université Laval

Tous les services sont fermés le lundi.

Manuscrits et microfilms

Mardi et vendredi 9 h à 17 h
Mercredi et jeudi 9 h à 21 h
Samedi et dimanche 9 h à 17 h

La communication des documents se termine
15 minutes avant l'heure de fermeture.

Bibliothèque : archivistique, généalogie, histoire du Québec
et de l'Amérique française et administration gouvernementale.
Mardi au vendredi 9 h à 17 h

Archives iconographiques, cartographiques, architecturales et
audiovisuelles.

Mardi au vendredi 9 h à 17 h